

Prévention des catastrophes en Afrique SIPC Informations

No 2, avril 2004

Bulletin semestriel publié par
le Bureau Afrique de la
Stratégie internationale de l'ONU
pour la prévention des catastrophes
(ONU/SIPC Afrique)

Responsable du bureau Afrique
Feng Min Kan

Rédacteur en chef
R. Alain Valency

Production
Noroarisoa Rakotondrandria

Page de couverture
Mario Barrantes

Mise en pages
Noroarisoa Rakotondrandria

Photos
ONU/SIPC Afrique,
ICPAC (ex DMCN), Prof. D. Benouar,
Département de la protection civile - Zimbabwe

Diffusion
Pamela Mubuta

Impression
Majestic Printing Work

Pour de plus amples informations sur la prévention des
catastrophes,
veuillez prendre contact avec :

Secrétariat de l'ONU/SIPC,
Palais des Nations, Genève
10 Suisse
Tel. (+506) 224-6941, 224-6395, 224-6690,
Fax (+506) 224-7758
E-mail : isdr@un.org
Site web : www.unisdr.org

ONU/SIPC Afrique
Complexe des Nations Unies, Gigiri,
PO Box 47074, Nairobi, Kenya
Tel (254-2) 624568 ou 624119
Fax (254-2) 624726
E-mail : ISDR-Africa@unep.org
Site web : www.unisdr.org

ONU/SIPC Amérique latine & Caraïbes
PO Box 3745-1000, San Jose, Costa Rica
Tel (506) 224-1186
Fax (506) 224-7758
E-mail : eird@eird.org; elina.palm@eird.org ;
margarita.villalobos@eird.org
Site web : www.eird.org ; www.crid.org

Abonnements gratuits :
veuillez nous faire parvenir votre nom, prénom(s) et
adresse complète, ainsi que le nom et l'adresse complète
de votre organisation (non obligatoire), de préférence au
courrier électronique suivant:
ISDR-Africa@unep.org

Les opinions publiées dans ce bulletin ne sont nécessairement ni
celles de l'ONU/SIPC ni conformes aux politiques de celle-ci.

D'Afrique à Kobé

La Deuxième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes est prévue en janvier 2005 à Kobé au Japon. Il reste encore 9 mois, mais le regard est déjà fixé sur Kobé dans certains milieux.

L'Afrique est en droit d'espérer et d'attendre beaucoup de cette grande rencontre mondiale. Mais pour cela, il lui faut d'abord contribuer beaucoup. « Une conférence est comme une base de données, les résultats dépendent des apports », disait un expert.

Qu'est-ce que l'Afrique devrait surtout attendre de Kobé?

1. Que le reste du monde sache que l'Afrique n'est certes pas le continent le plus exposé aux catastrophes naturelles, mais qu'il en est le plus grand victime - du fait de son extrême vulnérabilité;
2. Que le reste du monde comprenne que pour remédier à ce problème de vulnérabilité – qui est un obstacle au développement durable -, l'Afrique doit changer d'attitude pour passer de la réponse aux catastrophes à la prévention de celles-ci;
3. Que le reste du monde soit convaincu de la sincérité d'un tel changement (ou volonté de changement); et
4. Qu'une fois convaincu, et vu que la Conférence de Kobé est sous l'égide des Nations Unies, le reste du monde s'engage - au nom justement d'une telle unité - à accompagner l'Afrique dans cette voie.

Comment dès lors contribuer?

Une grande initiative est en cours, initiative conjointe de la Commission de l'UA, du Secrétariat du NEPAD et d'ONU/SIPC Afrique. Sont associés à cette initiative toutes les Communautés économiques régionales africaines, tous les gouvernements nationaux africains, tous les autres intervenants en Afrique et certaines agences onusiennes. Cette initiative vise à la mise en place d'une « Stratégie régionale africaine pour la gestion des catastrophes ». Et cette Stratégie devrait être adoptée par le prochain sommet de l'UA.

Cet aval des dirigeants africains est la contribution clé que l'Afrique pourrait faire pour Kobé. Pourquoi?

1. Car l'adoption - au sommet - d'un texte relatif à "une question relativement obscure d'ordre technique" ne manquera pas d'être remarquée sur l'échiquier international ;
2. Car un tel geste est l'expression d'une volonté réellement africaine : celle de ses populations, de ses sociétés civiles, de ses institutions et de ses dirigeants ;
3. Car un tel geste constitue un acte d'engagement officiel et solennel devant la communauté politique, scientifique, technique internationale et les milieux internationaux du développement ; et que, par conséquent, sa sincérité est plus crédible ;
4. Car les autres membres de la communauté mondiale de la gestion des catastrophes y gagnent aussi. En effet, un tel apport africain, s'il recevait seulement l'appui d'une partie de cette communauté mondiale, aiderait à élever la prévention des catastrophes au rang de "pilier" du développement durable (au même titre que les autres "piliers" déjà reconnus).

Le cachet du sommet de l'UA serait l'atout majeur des pays africains à Kobé. Mais ce sommet est prévu en juillet : dans deux mois (nous sommes en avril), 61 jours ou plus exactement... 43 jours ouvrables.

43 jours ouvrables suffisent-ils? Oui, si nous travaillons dur... Et surtout si nous n'oublions pas que ce sommet est notre dernier port d'escale dans ce long périple qui nous mène d'Afrique à Kobé.

R. Alain Valency

ISDR-Africa@unep.org

Announce du PNUD

Le PNUD est heureux d'annoncer qu'à compter du présent numéro de « *Prévention des catastrophes en Afrique – SIPC Informations* », le Bureau du PNUD pour la prévention des crises et le relèvement (PNUD/BPCR), notamment l'Unité Prévention des catastrophes de ce Bureau, prend en charge les coûts de production et de traduction de la présente publication.

Le BPCR sert à promouvoir un focus et un appui fonctionnel à la stratégie globale du PNUD en matière de prévention des catastrophes et de récupération post-catastrophe, ainsi qu'à l'ensemble des activités du PNUD dans ces domaines, activités auxquelles sont associées les bureaux du PNUD par pays, ses bureaux régionaux et ses entités spécialisées.

Dans le cadre de son appui à la *Stratégie internationale de l'ONU pour la prévention des catastrophes* (ONU/SIPC) et dans le cadre des buts et objectifs de celle-ci, le BPCR, en tant que point focal du PNUD pour la SIPC, fournit, en collaboration directe avec les bureaux par pays du PNUD, un appui fonctionnel et financier aux activités opérationnelles de renforcement des capacités de prévention des catastrophes. Cela afin que les gouvernements nationaux, les organisations régionales, les autorités locales, la société civile et les autres intervenants puissent concevoir et mettre en œuvre des cadres de formulation de politiques, des stratégies et plans, des programmes et projets de gestion et de réduction des risques de catastrophe - pertinents et efficaces.

En Afrique, l'Unité Prévention des catastrophes du BPCR opère en étroite collaboration avec l'ONU/SIPC pour promouvoir l'application de la réduction des risques de catastrophe aux niveaux régional, sous-régional, national et local, au sein des Nations Unies en général, et avec d'autres agences et organisations. Cela à travers :

- Le renforcement accru des capacités de gestion des risques de catastrophe et des capacités institutionnelles des gouvernements nationaux, des organisations régionales et sous-régionales, des bureaux de représentation de l'ONU et d'autres intervenants ;
- La mise en œuvre de programmes de redressement durable qui mettent l'accent sur la réduction à long terme des risques ;
- Le perfectionnement et la promotion de la dissémination de connaissances et d'informations relatives à la réduction des risques de catastrophe par le biais de nouveaux réseaux ou de réseaux existants ;
- L'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les programmes nationaux de développement, le Cadre d'assistance de l'ONU au développement et la **CCF** (Cadre de coopération par pays);
- L'appui, aux niveaux régional et sous-régional, à des programmes améliorant et/ou renforçant les programmes nationaux;
- Un travail de collaboration avec les agences onusiennes et les organisations nationales et internationales.

d'ONU/SIPC Afrique

Le Bureau Afrique de l'ONU/SIPC est heureux d'annoncer que « *Prévention des catastrophes en Afrique – SIPC Informations* » paraîtra bientôt en portugais.

Soucieux d'une couverture aussi étendue que possible du continent africain, « *Prévention des catastrophes en Afrique – SIPC Informations* », dont le premier numéro était uniquement en anglais, s'est doté, dès sa seconde édition, d'une version française. Aujourd'hui, grâce au concours de l'Unité Prévention des catastrophes du Bureau du PNUD pour la prévention des crises et le relèvement (PNUD/BPCR) (*voir annonce du PNUD ci-dessus*), cette publication sera également disponible en portugais.

Nous exprimons nos vifs remerciements au PNUD/BPCR.

- 1 Editorial : D’Afrique à Kobé**
- 3** Annonce du PNUD et de l’ONU/SIPC
- 4 Prévention des catastrophes en Afrique**
- 4 Redevabilité etgouvernance en matière de réduction des risques de catastrophe - *Dr. Hesphina Rukato*
- 7 ZIMBABWE - Les députés à l’école de la gestion des catastrophes - *M. Madzudzu Pawadyira*
- 9 Prévention : Satisfecit pour les efforts déployés en Afrique, un “groupe de travail” piloté par l’UA en vue - *Dr. Hesphina Rukato*
- 10 Mitigation des séismes en Ouganda - *M. Martin Owor*
- 13 Analyse et opinion**
- 13 SENEGAL: Promotion de la culture du risque dans la ville de Saint Louis - *M. Aliou Mamadiou Dia*
- 15 REDUCTION DES CATASTROPHES: Aider les communautés à gérer leurs ressources en eau - *M. Rowena Hay, M. Peter Rogers et Dr. Chris Hartnardy*
- 17 Sécheresse, gouvernance et conflits sociaux au sud de la Somalie - *M. Ali Warsame Nagheye*
- 19 Vulnérabilités accrues, risques accrues ? - *Dr. Ailsa Holloway*
- 24 MOZAMBIQUE: Maputo, une ville exposée aux aléas géo-environnementaux - *Dr. Isidro Manuel and M. Enoque M. Vicente*
- 26 Adaptation aux changements climatiques et réduction des risques de catastrophe - *M. David Lesolle*
- 28 La catastrophe du 10 novembre 2001 à Alger - *Prof. Djillali Benouar*
- 32 Les Plates-formes nationales en action**
- 32 DJIBOUTI: Tenue d’un atelier sur les prévisions météorologiques - *M. Ahmed M. Madar*
- 33 MADAGASCAR-CYCLONES : La plate-forme SIPC intervient dans la réhabilitation - *ONU/SIPC Afrique*
- 34 COMORES: Mise en place d’une plate-forme nationale - *ONU/SIPC Afrique*
- 38 Journée internationale de l’eau**
- 38 Message du Secrétaire général de l’ONU
- 39 ZIMBABWE: Lancement d’une publication de l’ONU sur les pertes dues aux inondations - *M. R.A. Valency*
- 40 Discours de M. Tinus Rusere, Vice-Ministre des ressources rurales et de la promotion de l’eau, *Zimbabwe*
- 42 Prix Sasalawa 2004 de l’ONU pour la prévention des catastrophes**
- 47 Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes 2005**
- 56 Les décideurs politiques parlent de la prévention des catastrophes**
- 56 M. Fulgence Dwima Bakana, Ministre de la sécurité publique, *Burundi*
- 58 L’ONU/SIPC en action**
- 58 Regard sur les activités d’ONU/SIPC Afrique en 2003
- 62 Iles de l’Océan Indien - La réduction des catastrophes “prend son élan”
- 64 Les partenaires en action**
- 64 La réduction des risques de catastrophes accède au rang des grandes préoccupations du PNUD - *M. Kenneth Westgate*
- 66 SADC: Réunion mi-saisonnière d’évaluation stratégique et de préparation aux catastrophes - *M. Richard Masundire*
- 68 INFORMATION CLIMATIQUE ET GESTION DES CATASTROPHES : Vers une stratégie commune dans la Corne de l’Afrique - *M. Zachary Atheru*
- 69 Une bonne gestion des catastrophes a besoin de cadres juridiques et institutionnels solides - *Dr. James Kamara et M. Laurent Granier*
- 71 COMORES : Tenue d’un atelier sur la préparation et la réponse aux catastrophes - *M. Mohamed Abchir*
- 73 KENYA : Vers une participation active des femmes à la gestion des catastrophes - *ONU/SIPC Afrique*
- 75 AARSE 2004 : Conférence biennale de l’Association africaine de teledétection en octobre - *M. Ambrose Oroda*
- 76 Un “adaptateur universel” pour les alertes d’urgence au public - *Mme Christian Sikandra*

« Des efforts sont en cours en Afrique pour des solutions à long terme aux risques de catastrophe. Or, un problème n'est pas encore tout à fait résolu : celui de la redevabilité des intervenants. » Comment mettre en place les mécanismes nécessaires? Pour que les efforts en cours ne soient pas vains?

L'article ci-après se propose d'ouvrir le débat...

Redevabilité et gouvernance en matière de réduction des risques de catastrophe

Dr Hespina Rukato,
Conseiller pour l'environnement
et le tourisme
au Secrétariat NEPAD
Secrétariat du NEPAD, Afrique du Sud

Les nombreuses catastrophes naturelles qui s'abattent sur le continent africain commencent à éveiller l'intérêt des dirigeants politiques. Elle prend également de plus en plus d'importance au menu du développement durable. Des efforts sont déployés actuellement en Afrique pour jeter les bases de solutions à long terme aux risques de catastrophe, mais un problème n'est pas encore tout à fait résolu : celui de la redevabilité des intervenants en matière de réduction des risques de catastrophe.

Le présent article se propose d'ouvrir le débat sur cette question. Comment faire en sorte que les meilleurs mécanismes de redevabilité et une coordination institutionnelle adéquate soient en place à tous les niveaux? Cela pour rentabiliser au maximum les efforts en cours visant à réduire les risques de catastrophe?

Qui est responsable?

De nombreuses institutions et organisations opèrent dans le domaine de la gestion des catastrophes, avec différents rôles et responsabilités. On y rencontre des organismes gouvernementaux (à tous les niveaux), le secteur privé, des chercheurs, des ONG, des organisations communautaires, des partenaires de développement et des agences onusiennes. Vu la multiplicité des intervenants - et donc la multiplicité des mandats -, il n'est pas aisé de voir qui, finalement, est le responsable final de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans la planification du développement.

Du point de vue purement technique, une



telle responsabilité revient bien évidemment aux gouvernements nationaux. Toutefois, un grand nombre de gouvernements sont confrontés à une multitude de contraintes dans leurs tentatives d'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les mécanismes du développement national, d'où l'importance de la contribution des autres intervenants et des partenaires de développement.

La nécessité d'un partenariat bien défini

Si les partenaires de développement, les ONG et le secteur privé jouent donc finalement un rôle non négligeable dans la formulation des politiques et des stratégies des gouvernements, leur responsabilité s'arrête cependant quelque part en ce qui concerne le résultat final des processus de développement. Et cela quel que soit le rôle ou l'influence qu'ils

auraient pu jouer dans la conception et la formulation de ces mêmes politiques et stratégies. Dès lors, un partenariat bien défini entre les gouvernements et leurs partenaires de développement, y compris les organismes non gouvernementaux, s'avère essentiel dans l'intérêt, certes, d'une gestion efficace des risques de catastrophe, mais également, et finalement, dans l'intérêt de l'éradication de la pauvreté et de la réalisation des Objectifs du Millénaire internationalement reconnus.

Le partenariat, tel qu'il se pratique actuellement, sera évoqué plus en détails plus loin, mais d'ores et déjà on peut avancer que de tels partenariats devraient aller au delà de simples accords et cadres politiques pour s'étendre à la mise en œuvre des programmes eux-mêmes, sur la base du principe de la redevabilité mutuelle et de la responsabilité partagée tant au niveau national que local.

Redevabilité « mutuelle »

La question de la redevabilité mutuelle est, dans le domaine du développement, une des pièces maîtresses du NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement africain). En fait, on estime que cette question est cruciale pour les futurs rapports entre l'Afrique et ses partenaires de développement car elle permet de délaissier les rapports donateur-réceptaire actuels au profit de rapports entre partenaires égaux.

Dans le cadre du NEPAD, les gouvernements africains se sont donc, *individuellement et collectivement*, engagés à prendre en charge la responsabilité du développement africain. Mais vu le fardeau et les conséquences à long terme de l'impact et des facteurs causaux de la vulnérabilité (aux risques de catastrophe), ces efforts des gouvernements nationaux doivent être complétés par le soutien d'autres intervenants et de partenaires de développement. A ce propos, le document de base du NEPAD stipule :

Audace et imagination: telles devraient être les marques du leadership qu'il faudrait pour mobiliser... les ressources [capitales, technologies et compétences] et utiliser ces ressources à bon escient; un leadership dévoué véritablement et constamment au développement humain et à l'éradication de la pauvreté certes, mais également à l'avènement d'un nouveau partenariat global basé sur la responsabilité partagée et l'intérêt mutuel.

Si tel devait alors en être le principe directeur, il faudrait donc en premier lieu analyser les points suivants dans la perspective d'une redevabilité de haut niveau et à double sens :

(i) Quel est le degré actuel de redevabilité des gouvernements nationaux dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe?

(ii) Quel est le degré actuel de redevabilité de la communauté des donateurs, y compris les agences d'exécution, dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe?

Au point de vue technique et politique, les cadres nécessaires sont là et ils peuvent servir de bases pour la redevabilité tant des gouvernements

nationaux que des partenaires de développement, du moins en ce qui concerne l'assistance au développement et son utilisation efficace en Afrique. Et ces cadres peuvent être appliqués à la réduction des risques de catastrophe. A ce sujet, les cadres suivants sont reconnus internationalement et ont été déjà adoptés par la communauté internationale :

- le Document de base du NEPAD;
- la Stratégie pour le partenariat au développement (stratégie exposée pour la première fois dans une Déclaration de principe de 1996 par l'OCDE/CAD [Organisation de coopération et de développement économiques/Comité sur l'assistance au développement], déclaration intitulée « Façonner le 21^e siècle : rôle de la coopération pour le développement »);
- Les Objectifs du Millénaire;
- Le Consensus de Monterrey;
- Le Plan d'action de Kananaskis (du G8) pour l'Afrique;
- La Déclaration ministérielle de l'OCDE en 2002, déclaration contenue dans "Action en vue d'un programme partage de développement";
- Le Plan de Johannesburg pour la mise en œuvre du Sommet mondial sur le développement durable;
- Le Mécanisme de surveillance par les pairs (*Africa Peer Review Mechanism*, APRM)

Responsabilité « partagée »

Vu le rôle crucial joué par les partenaires et les organismes de développement dans la formulation des préoccupations majeures en matière de réduction des risques de catastrophe, ceux-ci devraient également avoir une part de responsabilité dans les résultats finaux des programmes et des activités correspondantes. En bref, les responsabilités devraient être partagées entre les organismes partenaires et les gouvernements nationaux.

Si les rapports actuels de travail dans le domaine de la prévention des catastrophes ont toujours été ce qu'ils sont, c'est parce que les partenaires de développement et les gouvernements ont

choisi, dans le passé, d'opérer ainsi. Mais aujourd'hui, après avoir vu, à travers le NEPAD par exemple, que de telles approches à la réduction des risques de catastrophe n'ont pas mené aux résultats escomptés, il incombe à toutes les parties concernées de retourner à la case départ et de concevoir un plan susceptible de marcher sur le long terme.

Par ailleurs, on doit s'assurer que tous les praticiens adhèrent, dans leurs tâches quotidiennes, aux engagements et aux principes directeurs prévus, par exemple, par les grands cadres internationalement acceptés (comme ceux énumérés ci-dessus). Cela permet de s'écarter du « syndrome du victime », syndrome dans lequel les récipiendaires négligent d'investir dans des stratégies à long terme de réduction des risques de catastrophe parce qu'ils anticipent l'arrivée d'aides humanitaires aux moments difficiles.

Dans le même temps, la communauté des donateurs devrait également éviter de tomber dans l'approche « sauveur », autrement dit attendre que les catastrophes se produisent pour débloquer les ressources dans le but vraisemblablement de « graver » une certaine image dans l'esprit des gens, celle de « celui qui vient secourir aux heures difficiles ».

Il est évident que ces deux attitudes ne marchent pas. Car les communautés à la base qui sont les plus durement touchées, mais qui sont les moins aptes à influencer sur le cours des choses, perdent ainsi sur le long terme.

Approche sur deux fronts et « gagnant-gagnant »

Les expériences du passé montrent que l'approche *Projets à court terme* de la réduction des risques de catastrophe ne tient pas.

Prenons le cas de ces partenaires et organismes de développement qui ne se mobilisent autour d'une catastrophe que pour apporter une assistance humanitaire: une fois que la catastrophe en question disparaît en tant qu'*événement-choc*, il n'y a généralement pas de mécanismes de suivi qui pourraient aider à renforcer les capacités des communautés et des gouvernements touchés à faire face à



d'autres catastrophes de même nature et de même ampleur.

Si l'importance de telles aides humanitaires est bien évidemment cruciale en tant que réponse immédiate, elles n'apportent cependant pas, à long terme, de valeur ajoutée. Il faut donc une approche holistique sur deux fronts pour s'attaquer, d'une part, aux impacts à court terme d'une catastrophe et, d'autre part, aux causes profondes de la vulnérabilité d'un pays ou d'une communauté.

Les partenaires et les organismes de développement, et les gouvernements de surcroît, ne doivent donc pas intervenir sur la base de "faits isolés". Ils se doivent de concevoir une approche intégrée et holistique menant à une situation de « gagnant-gagnant » dans laquelle les pays gagnent en force de résistance aux catastrophes naturelles et qu'ainsi, toute autre ressource additionnelle pourrait être utilisée à des fins de développement, notamment dans les endroits vulnérables.

De cette manière, l'appropriation - par les Africains - des processus de prévention des catastrophes se produit effectivement et peut être pérennisée, et les partenaires de développement contribuent véritablement à la poursuite des Objectifs

du Millénaire et à la réalisation des objectifs du NEPAD.

Cohérence des politiques

S'il faut donc une responsabilité mutuelle entre tous les intervenants, il est également important que des politiques et des bases institutionnelles adéquates soient mises en place dans les pays pour guider la mise en œuvre des programmes de prévention des catastrophes aux niveaux national, sous-régional et continental.

Car sans orientations claires sur les choix respectifs des pays en matière de mise en œuvre et sur les rôles et les responsabilités des intervenants, il serait difficile de tenir les partenaires et les pays d'exécution responsables d'activités menées dans le vide.

Le travail effectué actuellement par l'UA/NEPAD (en partenariat avec ONU/SIPC Afrique, le PNUD et le PNUE) en vue de l'élaboration d'une stratégie continentale pour la réduction des risques de catastrophe, ce travail vise à la mise en place d'un cadre directeur de politiques générales nécessaire à la mise en œuvre d'initiatives sous-régionales et régionales sur la réduction des risques de

catastrophe. Ce travail est effectué en vue de la mise en œuvre de programmes cohérents et complémentaires de réduction des risques de catastrophe au niveau continental, tout en offrant aux partenaires un lieu - organisé - de convergence pour la réalisation d'objectifs partagés.

Coordination institutionnelle. La coordination institutionnelle au niveau national demeure un défi pour l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans la planification du développement. Or, le développement durable exige une coordination institutionnelle efficace entre divers départements étatiques dotés de mécanismes et de mandats divers et souvent fort complexes. Car les politiques et les stratégies, aussi bonnes qu'elles soient, ne sont bonnes que si elles sont appliquées de manière effective. Or, de tels mécanismes de coordination font actuellement défaut dans beaucoup de pays. En bref, si l'on tient à réaliser des progrès en matière d'intégration de la réduction des risques de catastrophe, la coordination institutionnelle est une priorité "absolue" à tous les niveaux. Une telle coordination permet d'éviter le double emploi au niveau des activités, la compétition malsaine entre divers organes et le chevauchement des tâches entre différents départements étatiques.

Clarté des rôles et des responsabilités.

Un autre obstacle au renforcement des capacités des pays à faire face aux catastrophes naturelles est le manque de clarté au niveau des rôles et des responsabilités des nombreux intervenants. Le secteur privé réagit souvent aux catastrophes naturelles par l'apport de services de première nécessité (transport, aides alimentaires, couvertures, etc.), et pourtant il est à peine associé à la formulation de politiques. Autre exemple: les ONG et les organisations communautaires, qui travaillent cependant étroitement avec les communautés touchées par les catastrophes, sont souvent à peine consultées sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de gestion des catastrophes. En bref, l'incertitude qui prévaut déjà sur les rôles et les responsabilités des partenaires internationaux et des gouvernements nationaux est, dans beaucoup de cas, aggravée encore par un certain manque

de clarté sur le rôle des intervenants au niveau national. Il importe donc que les gouvernements établissent des forums nationaux d'intervenants en gestion des catastrophes, forums dont la fonction serait, entre autres, de rationaliser les rôles et les responsabilités de tous les intervenants.

Rôle important de la recherche et de la communauté des chercheurs. Un des points les plus débattus, en ce qui concerne la question des rôles et des responsabilités, est celui du rôle de la recherche et de la communauté des chercheurs dans la réduction des risques de catastrophe. Il se trouve en effet que de par les résultats de ses recherches, cette communauté a un rôle important à jouer dans l'orientation des politiques, mais ses relations avec les décideurs et

les exécutants n'ont pas toujours été clairement définies. Par ailleurs, le rôle de la communauté internationale des chercheurs par rapport aux décideurs locaux est encore plus incertain. Dès lors, il faut bien définir puis rationaliser les rôles et les responsabilités de tous les intervenants engagés dans la recherche, et bien les intégrer dans les grands cadres nationaux.

Conclusion

Investir à long terme est une condition préalable de l'intégration effective de la réduction des risques de catastrophe dans le développement durable. Cet investissement ne peut cependant être mené que dans un cadre cohérent et intégré de politiques et d'institutions dans lequel les termes de l'engagement

des intervenants sont définis clairement. D'où l'importance cruciale d'interactions régulières entre gouvernements et partenaires de développement en vue d'un partage des responsabilités et d'une redevabilité effective de la part des intervenants, ainsi qu'en vue du suivi des efforts de réalisation des objectifs partagés.

La réduction des risques de catastrophe est en effet une affaire de développement. Et, à ce titre, elle devrait relever d'un partage des responsabilités entre partenaires de développement, intervenants et gouvernements nationaux, communautés économiques régionales, l'Union africaine, ainsi que les ONG, les organisations communautaires, le secteur privé et les agences onusiennes présentes sur le terrain. ■

Un Projet de loi sur la gestion des catastrophes sera déposé au Parlement zimbabwéen en juin. Auparavant, un « séminaire de promotion » a permis d'initier les députés à cette matière, et de les consulter sur ce projet de loi. « Gain inattendu » sur le plan budgétaire...

ZIMBABWE: Les députés à l'école de la gestion des catastrophes

M. Madzudzu Pawadyira,
Directeur
Département de la Protection civile,
Ministère des collectivités locales, des
travaux publics et du transport, Hararé,
Zimbabwe

Au Zimbabwe, un « Projet de Loi relatif à la préparation aux urgences et à la gestion des catastrophes » sera déposé au Parlement en juin prochain, en remplacement de la Loi de 1989 sur la Protection civile.

Mais auparavant, le Département de la Protection civile (du Ministère des collectivités locales, des travaux publics et du transport) a organisé un séminaire de promotion de trois jours à l'intention des députés.

Consultation des intervenants, des députés

But de ce séminaire? Familiariser les parlementaires avec l'historique de la gestion des catastrophes et les concepts utilisés dans celle-ci, et les aider à prendre des décisions pertinentes sur les dispositions de la nouvelle loi.

Le séminaire a été organisé dans le cadre d'un processus élargi de consultations ayant pour but de renforcer les politiques et la législation en matière de gestion de catastrophes, cela dans l'intérêt d'une gestion effective et efficace mais également dans l'intérêt du développement durable.

Pendant le séminaire, des intervenants clés du domaine de la gestion de

catastrophes ont donné des présentations sur les différents rôles et les lacunes constatées au niveau de la préparation et de la réponse aux urgences et aux catastrophes.

Ces présentations ont été suivies de séances de discussion, séances au cours desquelles des suggestions ont été émises sur les voies et moyens d'améliorer la prestation de services du Département de la Protection civile à travers des efforts internes et également à travers ceux de ses partenaires.

En tout et pour tout, le processus de consultations a été une réussite. A l'issue des séances, les législateurs ont fait preuve d'une pénétration remarquable de l'intelligence du sujet traité. Les séances

ont été très vivantes et les députés ont donné exprimé leur accord quant à la nécessité d'une nouvelle loi dans ce domaine.

Gain inattendu sur le plan budgétaire

Mais contrairement aux autres sessions de consultation des intervenants, ce séminaire de promotion n'a pas (intentionnellement peut-être) accouché d'un grand nombre de recommandations. Il s'agissait surtout d'informer les participants, et, sous cette perspective, le séminaire a réalisé son principal objectif.

Le séminaire a également marqué un autre point en empochant un gain inattendu sur le plan budgétaire : les députés ont en effet réalisé que l'on devait augmenter le budget du Département de la Protection civile pour que celle-ci puisse faire face aux diverses urgences rencontrées dans le pays. Les législateurs se sont donc engagés à faire en sorte que le Parlement puisse voter en faveur de l'allocation de fonds adéquats au moment opportun.

A noter qu'un certain nombre de députés ont fait remarquer que les présentations tendaient à être un peu trop techniques. A la suite de cette observation, des efforts ont été faits pour simplifier davantage les exposés. Ensuite, les présentations ont vite cédé le pas aux discussions – à la grande satisfaction de la majorité des parlementaires.

Contexte de la révision de la Loi sur la Protection civile

Il ressort des présentations faites lors du séminaire qu'un certain nombre de rencontres et d'activités - datant de la décennie passée - était à l'origine de la révision de la Loi de 1989 sur la Protection civile, notamment un atelier national de revue des politiques de gestion des catastrophes au Zimbabwe, un atelier technique national sur la préparation aux urgences et la gestion des catastrophes à l'intention des points focaux, divers ateliers de préparation aux urgences dans les 8 provinces, et une conférence nationale sur les enseignements tirés des grandes inondations du cyclone Eline en novembre 2000.

De cette série d'ateliers - qui avait vu la participation de divers intervenants – était sortie la recommandation suivante : le gouvernement central devrait, entre autres choses, accorder plus de fonds à la gestion des catastrophes et réviser la Loi de 1989 sur la Protection civile. C'est ainsi que sur la base d'autres recommandations émises lors de réunions de consultation avec des départements ministériels, le secteur privé, les ONG et les autorités locales, le Département de la Protection civile a donc procédé au processus de révision de la Loi en question, processus qui a accouché du présent « Projet de loi relatif à la préparation aux urgences et à la gestion des catastrophes ».

« Protection civile » : concept obsolète associé aux guerres

Les députés ont ensuite été informés que le projet de loi en question était prêt pour être déposé au Parlement, et que le séminaire en cours était organisé dans le cadre de consultations qui, cette fois-ci, étaient avec les parlementaires ; des consultations qui constituent donc une phase cruciale du processus de révision de la loi en question.

Dans son intervention, le directeur de la Protection civile a déclaré que le but principal du séminaire était de renforcer les politiques et la législation en matière de gestion des catastrophes, cela dans l'intérêt général du développement durable.

Il ressort également des présentations faites que la protection civile est un concept qui s'est développé à partir de situations de guerre, et que, par conséquent, peu de gens, même parmi les décideurs, ne pouvait ni la comprendre vraiment ni apprécier son rôle, d'où sa marginalisation en matière d'allocation de fonds.

Fonds insuffisants

En fait, la session plénière a fait remarquer que les fonds alloués à la gestion des catastrophes étaient insuffisants.

La plénière a également noté que pour pouvoir faire face, de manière efficace, aux

différentes formes de catastrophe, le pays devait acquérir, d'extrême urgence, des équipements spécialisés de secourisme.

A ce sujet, dans son discours d'ouverture, le Ministre des collectivités locales, des travaux publics et du logement M. I.M.C. Chombo a mis l'accent sur la nécessité de mettre en place des mécanismes qui permettent aux intervenants d'assurer une bonne prévention des catastrophes et une bonne préparation à celles-ci.

Le ministre appelle à des fonds adéquats

Selon le Ministre, l'impact des catastrophes est très lourd en termes de pertes de vies humaines et de souffrances, ainsi que pour l'économie. « C'est pourquoi, » a-t-il poursuivi, « il est urgent de solliciter l'appui des parlementaires, ceux-ci étant l'organe délibérant suprême de représentation de la volonté politique du peuple. »

Il a également fait remarquer que les dispositions de la nouvelle loi permettraient au pays d'améliorer sa préparation et d'accroître ses compétences face à des catastrophes dont le nombre va sans cesse en augmentant.

Le Ministre a enfin souligné que des fonds adéquats devraient être alloués à la gestion des catastrophes dans le pays. A ce sujet, il a sollicité l'appui des parlementaires présents pour une allocation budgétaire importante au Département de la Protection civile.

Sans fonds adéquats et appropriés, a-t-il souligné, on ne peut pas s'attendre à des résultats remarquables de la part de la gestion des catastrophes. ■

PREVENTION: Satisfecit pour les efforts déployés en Afrique, un « Groupe de travail » piloté par l'UA en vue

Dr Hespina Rukato,

*Conseiller pour l'environnement et le tourisme,
Secrétariat du NEPAD
Afrique du Sud*

« Les efforts actuels menés par ONU/SIPC Afrique en vue d'une collaboration entre les partenaires régionaux et ceux de l'ONU aident énormément à la promotion d'une meilleure compréhension de la réduction des risques de catastrophe en Afrique. »

Ceci ressort des observations émises lors de la 8e Réunion de l'Equipe spéciale interinstitutionnelle sur la prévention des catastrophes (ESI/PC) tenue à Genève en novembre 2003 sous la présidence de M. Jan Egeland, Secrétaire général adjoint de l'ONU aux affaires humanitaires et Coordinateur des secours d'urgence.

Chargée de la formulation de politiques dans le cadre de la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes, l'ESI/PC est l'une des deux structures de l'ONU/SIPC, l'autre structure étant le Secrétariat de l'ONU/SIPC auquel est rattaché ONU/SIPC Afrique.

Parmi les points importants examinés lors de cette Réunion de Genève était l'état d'avancement des activités de prévention des catastrophes en Afrique.

Vers un « Groupe de travail » sur la prévention

L'ESI/PC s'est félicitée d'un rapport préparé conjointement par l'Union africaine, le Secrétariat du NEPAD, le Centre de l'IGAD¹ pour les prévisions climatiques et ses applications (ICPAC² en anglais) et ONU/SIPC Afrique.

L'ESI/PC a ensuite recommandé la poursuite des efforts menés actuellement dans le cadre de la SIPC pour soutenir, renforcer et promouvoir la collaboration sous-régionale en Afrique, y compris le processus UA/NEPAD d'élaboration

d'une stratégie globale pour la réduction des risques de catastrophe en Afrique.

A cet effet, les membres de l'ESI/PC ont donc convenu de la mise en place, en 2004, d'un "Groupe de travail sur la réduction des risques de catastrophe en Afrique".

Le Groupe de travail envisagé sera présidé par l'UA et bénéficiera de l'appui d'ONU/SIPC Afrique. Parmi ses membres seront l'UA, le Secrétariat du NEPAD et toutes les communautés économique régionales africaines. Le PNUD représentera, avec un statut d'observateur, les agences onusiennes engagées de près ou de loin dans la réduction des risques de catastrophe en Afrique.

Mais il a été suggéré qu'en plus de la fonction de représentation assumée par le PNUD au sein du Groupe de travail, les agences onusiennes devraient pouvoir convoquer des réunions à part pour faciliter leurs interactions avec le Groupe de travail.

Objectif général du Groupe de travail

L'objectif général du Groupe de travail est de contribuer à la réalisation des objectifs du NEPAD (1) en appuyant les efforts déployés par UA/NEPAD et les gouvernements nationaux en vue de faire avancer la réduction des risques de catastrophe, et (2) en facilitant l'incorporation et l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans toutes les phases du développement en Afrique.

Objectifs spécifiques

Les tâches du Groupe de travail consisteront surtout à :

- apporter des orientations en matière de réduction des risques de catastrophe aux autorités nationales ;

- apporter des orientations concernant la préparation de la région Afrique à la Deuxième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (CMPC) prévue à Kobé au Japon en début 2005, et émettre des recommandations destinées au Plan d'action devant être adopté lors de cette conférence ;
- améliorer la collaboration et la coordination entre les différents intervenants de la mitigation et de la gestion des catastrophes en Afrique, catastrophes comme la sécheresse et les inondations par exemple ; et
- faciliter la création d'un corps de connaissances sur la réduction des risques de catastrophe en Afrique.

Activités envisagées pour 2004

La première réunion du Groupe de travail aura lieu en avril 2004, et les activités envisagées pour l'année consistent, entre autres, à :

- mettre en place un réseau sur la sécheresse en Afrique, et à coordonner la compilation et de la dissémination d'informations sur la mitigation de l'impact de catastrophes telles que la sécheresse ;
- favoriser la création de plates-formes nationales SIPC pour promouvoir la réduction des risques de catastrophe au niveau national ;
- encourager l'adoption de politiques et d'initiatives sensibles aux questions de genre, surtout à travers la promotion de la participation féminine ;
- identifier les lacunes existantes en matière de réduction des risques de catastrophe, ainsi que les principaux domaines d'intervention ;
- coordonner les préparatifs régionaux pour la participation africaine à la

Deuxième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (CMPC) ;

- faire de la promotion active pour convaincre les décideurs de l'importance et de la nécessité d'intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies d'allègement de la pauvreté et le développement durable.

Détermination à réduire l'impact des catastrophes sur le développement

Les activités énumérées ci-dessus ainsi que l'assistance offerte par l'ONU/SIPC à l'Afrique témoignent de la détermination de l'Afrique à réduire l'impact dévastateur des catastrophes sur les efforts de développement.

La formation du Groupe de travail pour l'Afrique et l'étendue du champ d'action de celui-ci témoignent également du sérieux de l'UA quand il s'agit de

s'attaquer, dans le cadre du NEPAD, aux obstacles au développement en Afrique.

Pour ce qui est des programmes du NEPAD au niveau sous-régional, il ressort de cette réunion que les communautés économiques régionales seraient à la fois les pivots, les pilotes et les exécutants, et que, dès lors, elles devaient également être membres du Groupe de travail en tant que points focaux et représentants sous-régionaux.

A noter que le rôle du Groupe de travail consiste à apporter des orientations et des conseils sur des sujets pertinents qui exigent une approche continentale, et que le Groupe de travail n'exécute pas des projets. ■

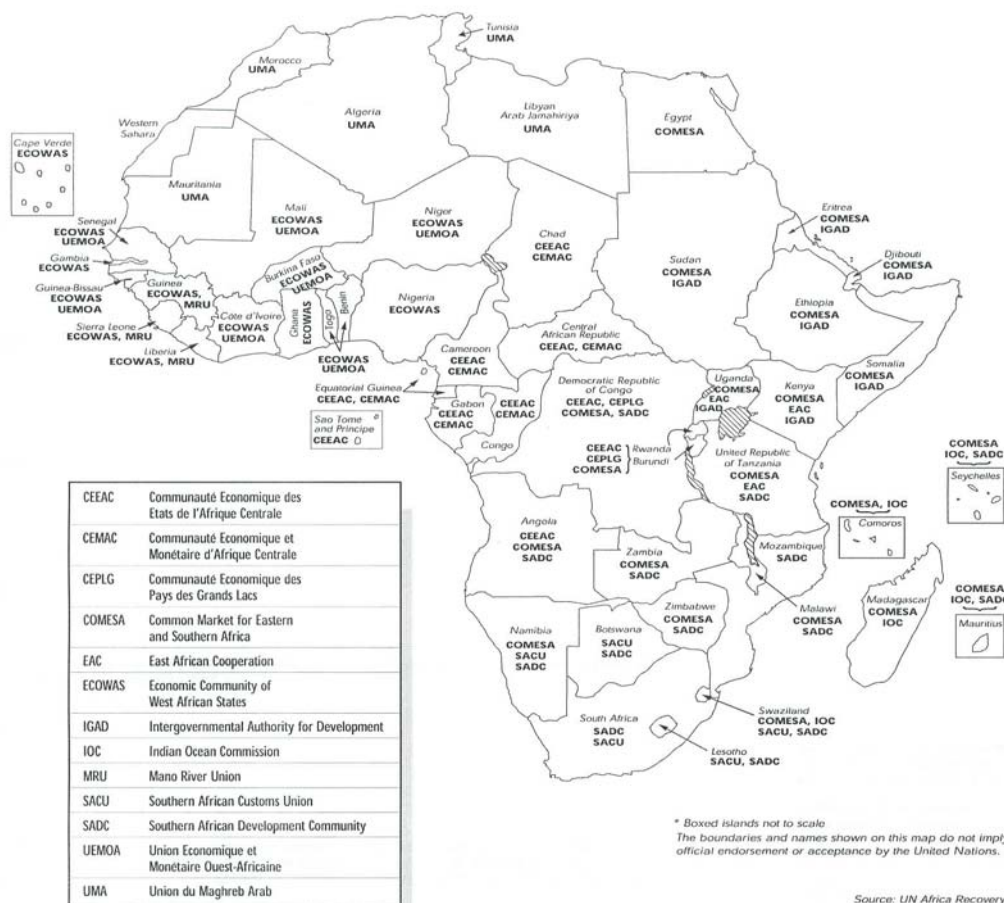
N.D.L.R. [Note de la rédaction]: Aux dernières nouvelles, nous apprenons que **le Groupe de travail africain sur la prévention des catastrophes est désormais en place, et que ses membres sont l'UA, le NEPAD, la**

BAD (Banque africaine pour le développement), la **CEEAC** (Communauté économique des Etats d'Afrique centrale), le **COMESA** (Marché commun pour l'Afrique orientale et australe), la **CEN-SAD** (Secrétariat de la Communauté des Etats sahélo-sahariens), la **CEDEAO** (Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest), l'**IGAD** (Autorité intergouvernementale sur le développement), la **SADC** (Communauté pour le développement de l'Afrique australe), l'**UMA** (Union du Maghreb arabe). Le Groupe de travail bénéficie de l'appui - total et entier - d'ONU/SIPC Afrique.

¹ IGAD ou Autorité intergouvernementale sur le développement : organisme de développement régional ayant pour membres les pays d'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique.

² ICPAC : IGAD Climate Prediction and Application Centre - nouvelle appellation du Centre de Nairobi pour la surveillance des sécheresses (Drought Monitoring Centre – Nairobi ou DMCN).

Africa's multiple regional economic groups



L'Ouganda est le pays à plus forte activité sismique en Afrique subsaharienne. Martin Owor, du Département Préparation aux catastrophes et Réfugiés du gouvernement ougandais, nous brosse la situation et les défis, ainsi que les initiatives déjà prises par le pays. Il évoque également les projets en cours et futurs.

Mitigation des séismes en Ouganda

M. Martin Owor,

Responsable de la Préparation aux catastrophes,
Département Préparation aux catastrophes et Réfugiés,
Primature,
Kampala, Ouganda

L'Ouganda est le pays à plus forte activité sismique en Afrique sub-saharienne. Les séismes y sont liées surtout au Système du rift est-africain. La frontière occidentale du pays se trouve en effet presque entièrement sur la branche Ouest de ce Système, et la frontière orientale du pays à 200 km seulement de la branche Est du Système. De plus, la branche Ouest du Système s'arrête en Ouganda.

Une tel cadre géologique unique fait de l'Ouganda un des pays africains à forte activité sismique. Certains séismes enregistrés dans le pays ont fait des morts et des dégâts s'élevant à des milliards de shillings ougandais.

La plupart des décès sont causés par l'effondrement des bâtiments

Le séisme de 1966 à Tororo à l'ouest du pays a fait, par exemple, 157 morts et 1.320 blessés, ainsi que des dégâts sur 67.000 huttes et maisons. Le séisme de 1994 à Kisomoro (toujours à l'ouest du pays) a fait 8 morts et des dégâts estimés à 6 milliards de shillings (3 millions de dollars US).

Ces séismes se traduisent au niveau des populations par des morts, des blessés et des dégâts sur les constructions, la plupart des décès résultant de l'effondrement des bâtiments.

Toujours est-il que les pertes en vies humaines et les dégâts causés par les séismes en Ouganda sont réduites comparées à l'ampleur des dégâts provoqués par des séismes de même magnitude dans d'autres pays. Pourquoi ? Parce que que la plupart de ces séismes se sont surtout produites en des endroits à faible densité démographique et où il y a peu d'infrastructures. C'est cette

combinaison entre faible densité démographique et infrastructures peu développées qui a sauvé le pays jusqu'ici.

Le nombre de blocs de bâtiments en béton a doublé

Cependant, au cours des 17 dernières années, le pays s'est développé très rapidement à un taux de croissance économique annuel de 5-8 pour cent du PNB. Une telle croissance économique rapide, ajoutée à une forte croissance démographique, s'est traduite par une multiplication des infrastructures de valeur comme les blocs de bâtiments en béton – dont le nombre a doublé au cours de cette période. Ces blocs de bâtiments - à usage commercial et résidentiel - se trouvent surtout en zones urbaines.

Au vu de ces forts taux de croissance économique, démographique, et de celui du développement des infrastructures, ainsi que son activité sismique qui est la plus élevée d'Afrique, le Département ougandais de Gestion des catastrophes et des Réfugiés est aujourd'hui profondément préoccupé par l'ampleur d'une catastrophe éventuelle, si jamais un séisme important venait à se produire. Car on doit toujours s'attendre à des séismes importants en Ouganda.

Nécessité de mesures et de compétences en mitigation

Il n'en demeure pas moins qu'on pourrait minimiser le nombre des victimes et les dégâts matériels par des mesures de mitigation des aléas sismiques.

De telles mesures sont, par exemple, (1) la planification de l'utilisation du sol, (2) la sensibilisation, (3) le développement des capacités organisationnelles, (4) la projection de l'ampleur d'une catastrophe anticipée, (5) la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité - comme la mise en circulation de modèles de conception de bâtiments capables de résister aux forces

sismiques et la promotion de l'application de tels modèles, (6) la formulation et la mise en application des éléments des règlements de la construction, et (7) des recherches en vue de la formulation de méthodes globales d'évaluation de la vulnérabilité sociale aux menaces sismiques.

Le problème est que la gestion des catastrophes sismiques est à caractère multisectoriel, et aucun service étatique/Ministère ne dispose encore des compétences polyvalentes requises.

Initiatives de sensibilisation

Entre-temps, pour éduquer et sensibiliser le public aux divers problèmes relatifs aux catastrophes sismiques (y compris la préparation et la mitigation de celles-ci), le Département Gestion des catastrophes et Réfugiés (DDM en anglais) a organisé une série d'ateliers et de séminaires dans la ville de Kampala et dans la municipalité de Fort Portal.

En décembre 2000 donc, le DDM et l'Ouganda Seismic Safety Association (Association ougandaise pour la protection contre les séismes) ou USSA ont organisé, avec succès, dans la capitale, une conférence internationale sur la préparation aux catastrophes sous le thème « Réduction de l'impact des séismes dans les pays en développement ». La conférence a regroupé des participants en provenance des Etats-Unis, d'Europe, d'Asie, du Japon et de nombreux pays africains.

En décembre 2002 également, le DDM et l'USSA ont organisé une conférence du même genre - sur la préparation aux catastrophes - mais sous le thème « Aléas sismiques dans les pays en développement ».

Ces conférences internationales, ces ateliers et ces séminaires ont permis aux chercheurs, aux praticiens et à d'autres intervenants de partager leurs expériences de la préparation et de la gestion des catastrophes sismiques. Ces rencontres ont en effet regroupé des

spécialistes issus d'une large gamme de disciplines, des spécialistes qui sont acquis à la cause de la réduction de l'impact des séismes sur la société. Parmi ces disciplines figurent la géologie, la technique de la construction, l'architecture, la sismologie, la planification des réponses d'urgence, la mobilisation et les médias.

Code sismique national, manuels de construction

Suite à des recommandations émises par ces conférences internationales, un Code sismique national a été élaboré par le Département Gestion des catastrophes, en partenariat avec la Faculté de technologie de l'Université Makeréré (à Kampala) et l'Office national ougandais de normalisation (UNBS en anglais).

Et en collaboration avec le Ministère des travaux publics, du logement et de la communication également, le Département a élaboré des manuels sur les techniques de construction, manuels destinés à servir de guide pour la construction parasismique en zones prédisposées à des catastrophes sismiques.

Par ailleurs, le DDM et l'USSA (Association ougandaise pour la protection contre les séismes) projettent actuellement de construire et d'équiper une unité de démonstration appelée « Centre national de diffusion des informations sur les séismes ».

Un Centre national de diffusion des informations sur les séismes

Ce Centre sera doté de toutes sortes d'informations techniques sur le génie parasismique, les catastrophes sismiques causées par des séismes antérieurs, les contre-mesures et efforts de mitigation déployés dans d'autres régions, et d'autres informations connexes relevant de la sismologie.

Ce Centre sera également doté des aménagements suivants : (1) musée



destiné à la conservation de documents photographiques sur des séismes antérieurs, (2) salle de conférence/séminaire en vue de l'autosuffisance financière de l'initiative, (3) salle de vidéo pour présenter les dégâts et les expériences acquises à partir de séismes antérieurs, (4) espace bureaux, espaces ablutions, salle de fêtes, et d'autres espaces destinés à d'autres services.

Ce Centre de diffusion des informations relatives sur les séismes constituera, pour l'Ouganda et de nombreux pays africains, un point focal pour de telles informations. Il aidera également à évaluer les modèles de conception préparés, à tirer diverses leçons et à partager les expériences acquises avec les communautés locales et d'autres communautés.

Ce Centre de diffusion viendra enfin renforcer le travail effectué par les Comités sous-préfectoraux de gestion des catastrophes et les ONG locales. Enfin, il

sera également en mesure de préparer/produire des matériaux pédagogiques destinés aux élèves. ■

** Pour de plus amples informations sur les séismes en Ouganda, veuillez prendre contact avec les ingénieurs dont les noms suivent :*

- **B.M. Kiggundu**, professeur assistant, doyen de la Faculté de technologie, Université Makeréré, Kampala. Tel. +256-71-540421
- **E.M. Twesigomwe**, Faculté des sciences sociales, Université Makeréré. Tel. +256-41-531498
- **M. Matovu**, chargé de cours, Faculté de technologie, Université Makeréré. Tel. +256-77-507357

SENEGAL : Promotion de la culture du risque dans la ville de Saint-Louis

Aliou Mamadou DIA,

*Doctorant, Département de Géographie,
Faculté des Lettres et Sciences Humaines,
Université Cheikh Anta Diop,
Sénégal*

Il a fallu que la ville de Saint-Louis soit fortement inondée en 1994, puis en 1999, pour que l'on sente l'urgence de mettre en place des stratégies de lutte et de protection contre les inondations.

Il est dès lors devenu impératif de développer une véritable culture du risque chez les habitants de la ville. Ville située dans le bas estuaire du fleuve Sénégal, et dont la majeure partie des habitants (plus de 150.000 âmes) vit dans des zones inondables

Omniprésence de l'eau... inondations de plus en plus graves

Coincée entre l'océan, les bras du fleuve et leurs affluents qui forment de nombreuses lanières d'eau ceinturant l'agglomération, l'omniprésence de l'eau est la caractéristique particulière du site.

Durant toute la période de l'hivernage, c'est le même scénario qui se reproduit inexorablement avec des inondations de plus en plus dramatiques : c'est d'abord le choc des images, puis celui du chiffre des dommages et le décompte du nombre des victimes qui donnent toute la mesure de l'ampleur de l'événement ; et enfin, très vite, les tentatives d'explication du phénomène qui conduisent toujours à poser la question des responsabilités humaines.

Les populations... ont aggravé l'impact des inondations

Même si l'origine de ces inondations est de toute évidence naturelle, les conséquences de ce fléau sur les populations dépendent très largement de leurs comportements.

Aussi, les interrogations concernant la part du facteur humain dans le cas des inondations qui frappent la vallée du fleuve Sénégal et une partie du territoire national (Saint-Louis notamment) s'orientent inéluctablement vers l'examen des imprudences qui ont pu être commises en matière d'occupation du sol, de la faiblesse des dispositifs de protection, d'alerte et de prévention, bref, vers l'analyse de toutes les négligences qui n'ont pas permis de maîtriser ce phénomène et de réduire l'ampleur de ses conséquences.

Les populations, par ignorance, imprudence, manque de réflexion ou de mémoire, ont aggravé les conséquences des inondations.

Certes, il est impossible de tout prévoir, tout prévenir et tout préserver mais cela ne justifie en aucune manière le laxisme en matière d'occupation des sols dans la région de Saint-Louis. D'où la nécessité de promouvoir une véritable culture du risque chez les habitants.

Faute de mémoire des événements passés...

C'est en effet, faute d'une telle culture, et notamment faute de mémoire des événements passés, que les inondations sont prises de façon inconsidérée.

C'est également cette absence de culture qui paralyse ou parfois envenime les débats portant sur les choix politiques à effectuer en matière de mesures de protection et de prévention des inondations au Sénégal.

L'occupation des zones basses inondables autour de la ville de Saint-Louis s'est produite durant la période de sécheresse. Pendant cette longue période, les faibles crues du fleuve et les rares précipitations n'ont pas suscité le

besoin de réaliser des aménagements de protection.

Mise en place de stratégies de gestion du risque

Après les fortes inondations de 1994 et de 1999 donc, on a ressenti la nécessité de stratégies de lutte et de protection.

Après les fortes inondations de 1994 et de 1999 donc, on a ressenti la nécessité de stratégies de lutte et de protection.

Et en juillet 2001, une Commission nationale de gestion prévisionnelle des inondations (CONAGPI) a été créée au niveau national sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales en collaboration avec le Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire.

Cette commission, plus connue sous le nom de « Cellule nationale contre les inondations », est constituée de plusieurs cellules régionales qui ont pour mission de recenser l'ensemble des zones inondables et de procéder à une proposition de solutions à la cellule nationale ; l'objectif étant de dresser l'état des lieux des régions concernées par les inondations, favoriser une synergie entre les différents acteurs de la gestion pour chercher des solutions à plus ou moins long terme.

Lors des fortes inondations de septembre 2003, il a été mis sur pied - sur décision du Président de la République - une cellule de crise regroupant autour du Ministère de l'Intérieur et des collectivités locales la quasi-totalité des autres ministères du gouvernement. Elle est chargée, notamment, de prendre les mesures d'urgence propres à faire face à la situation, notamment par la construction de déversoirs latéraux et de bassins de retenue en amont des localités menacées.

Gestion et plans d'action pré-hivernage

La gestion pré-hivernage à Saint-Louis se résume à des réunions et rencontres initiées par la cellule régionale de lutte contre les inondations afin de faire l'état du dispositif sécuritaire de la ville avant les premières pluies. Des décisions importantes peuvent, par ailleurs, être prises par cette cellule concernant la réfection des digues et des quais, le curage des canaux, etc.

Les plans d'action pré-hivernage définissent dès lors des mesures techniques concernant le fonctionnement des réseaux d'assainissement, l'alimentation en carburant des pompes mobiles, la préparation de sacs de sables pour réaliser des digues de fortune. Ces plans prévoient également des actions de sensibilisation sur les mesures d'hygiène et définit aussi des mesures sociales d'assistance aux sinistrés.

La gestion à long terme des inondations à Saint-Louis privilégie la création d'ouvrages de protections tels les digues et les quais. Elle repose aussi sur un programme d'urgence de lutte contre les inondations piloté par l'Office national de l'assainissement du Sénégal (ONAS). Ce programme a conduit à la réhabilitation des quais de l'île et a défini les mesures d'assainissement des eaux pluviales par la construction de stations de pompage et de bassins de rétention.

Développer une culture du risque

La gravité des inondations de ces dernières années fait qu'il est devenu opportun de promouvoir une culture du risque dans le cadre de programmes de prévention qu'il s'agira de mettre en œuvre par les autorités afin de favoriser le dialogue entre tous les acteurs.

Il ne s'agit pas d'affoler les populations mais plutôt de les sensibiliser, en rappelant que le risque zéro n'existe pas et en affirmant qu'il y a des réflexes à acquérir en cas de catastrophe.

Au-delà de cette proposition, toute la question est cependant de savoir comment développer cette culture du risque dans un contexte qui semble plutôt marqué par la peur et la désolation. Il est préférable de connaître le risque d'une part, et de se préparer à son occurrence d'autre part.

Et enfin, que cette préparation n'est pas seulement une affaire de spécialistes, puisque personne – pouvoirs publics, experts ou techniciens – n'est en mesure de garantir la sécurité absolue.

Passer à une culture du risque n'est pas chose aisée

Selon cette problématique, la gestion du risque d'inondations à Saint-Louis ne peut être que partagée. Elle doit dépendre aussi de l'engagement, à un degré ou à un autre, de toutes les parties impliquées ou à impliquer.

Il est évident que le passage à une culture du risque ne peut s'opérer sans difficultés. On peut aisément concevoir que les inondations qui sont de plus en plus répétées, devraient générer des conduites adaptatives de la part des populations concernées. Mais ces dernières pensent qu'il n'est pas nécessaire de modifier leurs comportements quotidiens ou encore accepter des réglementations restrictives quand les événements redoutés semblent ne jamais devoir se produire.

Les politiques de prévention qui ambitionnent de sensibiliser les populations aux risques qu'elles courent et qui cherchent à recueillir leur adhésion, risquent en effet de se heurter à ce genre de difficultés. Une telle situation justifie que soient mieux identifiés et analysés les facteurs qui pourraient s'opposer à la diffusion de la culture du risque dans la région de Saint-Louis. ■



La gestion de l'eau, affirment trois experts sud-africains, est essentielle à la réduction des risques de catastrophe. Mais cette gestion n'est pas, selon eux, du seul ressort des gouvernements, elle incombe aussi à... chacun de nous.

RÉDUCTION DES RISQUES : Aider les communautés à gérer leurs ressources en eau

**M. Rowena Hay, M. Peter Rogers
& Dr. Chris Hartnady,**
*Umvoto Africa (Pty) Ltd',
Le Cap, Afrique du Sud*

ONU/SIPC Afrique vient de publier deux publications intitulées « L'eau et les risques en Afrique – Guide à l'usage des dirigeants communautaires » et « L'eau et les risques en Afrique – Guide à l'usage des écoles ». Il s'agit de petits ouvrages éducatifs et de sensibilisation sur les risques associés à l'eau.

Car l'eau c'est certes la vie, mais le fait est là : elle peut également détruire la vie, l'environnement et les fruits du travail humain. Inondations, sécheresses, pollutions industrielles, bactéries, virus, choléra, bilharziose, glissements de terrain, pluies torrentielles, cyclones, etc. : tous ces risques, ces aléas, ces catastrophes sont associés – de près ou de loin – à l'eau.

La gestion de l'eau incombe à chacun de nous

L'Afrique est particulièrement en danger car la majeure partie du continent est, du fait de sa géographie, exposée à des conditions atmosphériques extrêmes allant des tempêtes tropicales accompagnées de pluies torrentielles à l'absence pure et simple de pluies pendant des mois, voire des années. Or, du fait de changements climatiques au niveau mondial, ces conditions extrêmes risquent de se multiplier et de s'aggraver.

L'Afrique a donc un défi à relever: celui de trouver des moyens durables et à long terme de réduire l'impact négatif des activités humaines sur l'environnement et de gérer les ressources en eau qui vont en s'épuisant sur le continent - du fait de

conditions climatiques plus extrêmes, de pratiques inadéquates en matière d'utilisation des sols et d'une croissance démographique galopante.

Dès lors, la gestion de l'eau incombe à chacun de nous, elle ne relève pas uniquement de la responsabilité des gouvernements. Par conséquent, aider les communautés à s'aider elles-mêmes est le premier pas qu'il faut faire dans cette direction.

La gestion de l'eau est essentielle à la gestion des catastrophes

Comprendre l'influence fondamentale de l'eau et de la gestion adéquate de l'eau est une condition préalable nécessaire à

la conception de mesures de réduction des risques de catastrophe, particulièrement en Afrique où le climat est généralement volatile et imprévisible à moyen terme.

L'élaboration de plans régionaux de développement durable à long terme, développement suffisamment robuste pour résister aux conséquences de ces inondations et sécheresses qui sont inévitables, une telle tâche exige une compréhension holistique des choses. Et des mesures agressives de mitigation des risques associés à l'eau permettront aux communautés de réduire leur impact sur l'environnement, et de les empêcher de se transformer en véritables catastrophes. Entre-temps, en dépit d'un début de prise de conscience, au niveau



gouvernemental, des risques de catastrophes induites par l'eau, beaucoup de communautés sont de plus en plus vulnérables aux catastrophes associées à l'eau, du fait de l'effet conjugué de la pauvreté, de la croissance démographique, du manque d'infrastructures, d'une éducation déplorable et d'une gestion peu efficace des ressources.

Ce problème est compliqué davantage par des facteurs politiques et économiques défavorables qui forcent les victimes des catastrophes à émigrer vers des sites marginaux sous-peuplés qui, de par leur nature, sont les plus exposés à des risques d'inondation et de sécheresse.

Aider les communautés à réduire les risques

On assiste donc actuellement à une prise de conscience accrue de la nécessité de favoriser une meilleure compréhension – de la part du population - du rôle complexe de l'eau dans la vie quotidienne. Comprendre les causes et les conséquences est en effet une étape fondamentale dans toute tentative visant à permettre aux communautés de prendre leurs propres mesures de réduction des risques. Et c'est la raison pour laquelle ONU/SIPC Afrique a justement décidé de publier les deux ouvrages mentionnés au début de cet article, dont l'un est destiné aux dirigeants communautaires.

On peut faire beaucoup de choses au niveau du village

Dirigeants communautaires? Oui, car les communautés ne sont pas aussi impuissantes que cela quand il s'agit de prendre des mesures de réduction des risques, mesures qui les aident à renforcer leurs mécanismes de survie face aux catastrophes associées à l'eau. On peut tout simplement faire beaucoup de choses au niveau du village. Cela en aidant les dirigeants communautaires à comprendre les questions relatives à



l'eau, et à reconnaître qu'ils ont le choix, la responsabilité et les moyens de prendre des initiatives qui permettent de réduire considérablement les risques auxquels leurs communautés sont exposées. D'autre part, faire en sorte que les communautés soient en mesure de prendre leurs propres initiatives et de faire usage de leurs propres ressources pour réduire les risques de catastrophe a une dimension économique importante. Car les fonds nationaux et les aides étrangères pour l'assistance d'urgence vont en diminuant, et de telles assistances seraient plus utiles si on les affectait à des activités de développement à moyen et long terme pendant la phase de redressement qui suit une catastrophe. Beaucoup plus de fonds peuvent ainsi être alloués à la création de projets de développement durable et de gestion de l'eau, au grand bonheur de tout le monde.

Approche sur trois fronts

Si aider les communautés est une étape fondamentale de la réduction des risques de catastrophe, une telle démarche devrait toutefois être perçue comme un seul volet de l'approche à trois volets suivante qui devrait être adoptée :

1. Appuyer les programmes étatiques nationaux de réduction des risques de catastrophe;
2. Lancer des programmes régionaux incitant les autorités à adopter une approche holistique de la gestion de l'eau ; et
3. Aider les dirigeants locaux à s'imprégner de la complexité des risques associés à l'eau et à comprendre qu'il est nécessaire de prendre des initiatives de prévention et de mitigation des risques au niveau communautaire. ■

La Somalie: chaos, troubles, pauvreté, perte des moyens d'existence, mort absurde... Ali Warsame Nagheye affirme que les coupables sont l'inexistence de mécanismes de résolution de conflits et... l'absence de préparation aux sécheresses.

Sécheresse, gouvernance et conflits sociaux au sud de la Somalie

M. Ali Warsame Nagheye,
Service de l'agro-météorologie et de la
sécurité alimentaire, Ministère de
l'agriculture, Somalie

La Somalie, pays de la Corne de l'Afrique, avait une population de 8 millions d'habitants aujourd'hui éparpillés dans la diaspora un peu partout dans le monde - suite à l'effondrement du système de gouvernement central et aux atrocités fratricides perpétrées par les seigneurs de guerre -, mais également restés à la campagne et dans les centres urbains, dont le nombre est inconnu mais dont la plupart sont des personnes déplacées.

Le sud de la Somalie est une région de basse altitude légèrement au-dessus du niveau de la mer, où les deux principaux fleuves, le Shabelle et le Juba, jouent un rôle primordial dans la vie des habitants. Les précipitations y sont rares, irrégulières, fortement imprévisibles mais provoquent des inondations. En raison de températures très élevées, le taux d'évaporation y est très élevé, d'où un bilan hydrique à peine suffisant pour les besoins de croissance des plantes et des animaux.

Pertes annuelles massives dues aux sécheresses

Les sécheresses y sont fréquentes: une courte période de sécheresse tous les trois ans et une période prolongée de grave sécheresse tous les cinq ans. Bien que les communautés locales font preuve de tactiques de survie relativement évoluées face aux sécheresses, celles-ci provoquent, tous les ans, des pertes massives en termes de vies humaines et de moyens d'existence.

Les gens ont en effet mis au point de telles tactiques même si, pendant les années précédant la chute du gouvernement Siad Barre vers la fin des années 80, les initiatives visant à atténuer les pertes étaient rares et inadéquates. Parmi ces tactiques, notons par exemple la division des troupeaux avant les sécheresses : grâce à ce procédé, le gros des troupeaux peut émigrer vers le fleuve pour avoir accès aux fourrages et à l'eau qui s'y trouvent.

Conflits fréquents entre agriculteurs et éleveurs

On peut catégoriser la population somalienne selon leurs moyens d'existence : les agriculteurs (24 %), les éleveurs (42 %) et un troisième groupe composé de pêcheurs et de commerçants. Les éleveurs gagnent leur vie en se déplaçant avec leurs troupeaux de

chameaux, de bétail et de chèvres dans une quête perpétuelle d'eau et de pâturages. Les agriculteurs occupent, pour leur part, les riches terrains alluviaux des fleuves du Shabelle et du Juba qu'ils utilisent d'ailleurs pour l'irrigation. Mais pendant la période de sécheresse prolongée, ces nomades et ces sédentaires se retrouvent habituellement ensemble le long des bassins des fleuves car l'éleveur doit venir là pour ses besoins en eau et en fourrage. Or, les relations n'ont généralement pas été très chaleureuses entre ces deux groupes, et des conflits éclatent habituellement pendant les courtes périodes de sécheresse. Quant aux commerçants et aux pêcheurs qui forment le troisième groupe, ils se rencontrent à peine: ils ne se voient qu'au moment des échanges de marchandises.

Pendant la guerre donc, des gens sont entrés par effraction dans les camps



militaires et se sont emparés des armes, créant de ce fait les conditions favorables à ces tristement célèbres atrocités que l'on sait. Or, en partie à cause du caractère fortement mobile et guerrier de leur vie, c'étaient surtout les éleveurs qui se sont emparés de ces armes, et c'étaient surtout les agriculteurs qui en étaient victimes.

Invasion des terres cultivées par les éleveurs

Avant, sous le régime du gouvernement central, les éleveurs nomades ne venaient sur le bord des fleuves - pour l'eau et le fourrage - que pendant les courtes périodes de sécheresse. Ils ne pourraient généralement pas s'établir dans ces endroits à cause de la forte présence de mouches tsé-tsé et d'autres insectes menaçants. Et le gouvernement central avait également décentralisé les services d'élevage en leur offrant, dans l'arrière-pays, des services vétérinaires primaires et des médicaments. Mais la chute du gouvernement central et la circulation illicite d'armes au sein d'une communauté si fortement mobile ont eu un impact extrêmement douloureux sur les agriculteurs: ceux-ci ont commencé à perdre leurs récoltes, même leurs propres vies. Comment ?

Forts de leur supériorité (en armes), les éleveurs ont envahi leurs terres cultivées le long du fleuve pour que leur bétail puisse se nourrir - gratuitement - des récoltes disponibles sur place. Cette nouvelle donne a provoqué une migration massive des agriculteurs vers des camps de déplacés dans les villes.

En bref, l'effet conjugué de sécheresses fréquentes, de l'absence d'un gouvernement central et de dissensions entre civils a accéléré l'effondrement de l'harmonie sociale et culturelle au sein de la population, et a plongé celle-ci dans la pauvreté et une insécurité accrue. Situation fortement aggravée par la présence et la grande circulation d'armes légères.

Conflits d'intérêts

Mais revenons à la situation qui prévalait au moment où les éleveurs nomades se sont établis sur les rives des fleuves? Des

conflits d'intérêts ont bien sûr éclaté: les agriculteurs se tenaient prêts à protéger leurs récoltes mais les éleveurs étaient également prêts à mourir pour que leurs troupeaux puissent avoir accès aux pâturages et à l'eau.

Si, auparavant, un tel bras de fer n'était qu'un phénomène tout à fait cyclique débouchant sur des échauffourées sanglantes, cette fois-ci les choses se sont aggravées du fait de l'absence de cette troisième force indépendante et d'arbitrage que représente un gouvernement central, en plus du manque - cruel - d'initiatives de sensibilisation et d'éducation de la population sur le potentiel de développement de leurs régions et les mécanismes traditionnels de résolution des conflits.

Effondrement de la gouvernance, de la légalité et de l'ordre public

La chute du gouvernement central somalien en 1990 a donc mené à l'effondrement de la légalité et de l'ordre public ainsi qu'à une poussée de la criminalité. Un phénomène auparavant rare (comme la possession d'armes) est devenu usuel, allant jusqu'à priver les gens de leurs droits de propriété et de leurs propres vies.

Quand l'agence centrale de coordination (le gouvernement) a disparu de la scène, les gens se sont donc tournés vers ce qu'ils connaissent le mieux: le système des lignées claniques dont le pivot central est le chef de clan. Mais du fait de l'affirmation de valeurs inhérente à un tel revirement, ce système est venu élargir davantage le fossé déjà existant. Fossé qui s'est transformé très vite en gouffre lorsque, circulation facile des armes aidant, cette affirmation de valeurs s'est muée en quête de domination dans laquelle les différents clans ont formé des milices armées dont le gros des troupes était issu des rangs de l'armée régulière défunte.

Nous ne connaissons que trop l'histoire de ces armées disparates de populations dirigées par des seigneurs de guerre, nous n'allons donc plus revenir sur ce sujet. Aujourd'hui, malgré leur réputation de « génocidaires à petit feu », les milices continuent à avoir de l'emprise sur les

religieux, et réussissent à mobiliser un soutien pour des intérêts visiblement personnels et mesquins.

Conflits sociaux

Les conséquences directes de l'effet conjugué de la sécheresse et de l'effondrement de l'ordre et de la légalité se sont surtout traduites par une détérioration du bien-être socio-économique de la population. L'absence de processus de préparation et de mitigation des sécheresses et l'inexistence de mécanismes de résolution des conflits avaient, en effet, rapidement mené au chaos et aux troubles civils, à la pauvreté et à la disparition des moyens d'existence, ainsi qu'à des pertes en vies humaines tout à fait absurdes.

Les conflits sociaux ont donc résulté principalement du déclin progressif de la légalité, de la disparition subtile des moyens d'existence et de l'érosion des valeurs communautaires, érosion de valeurs par laquelle les intérêts individuels rivalisent d'ardeur pour accéder à la domination.

Obstacles actuels au progrès

Parmi les problèmes actuels (résultant des situations mentionnées ci-dessus) empêchant tout progrès figurent :

- le déplacement des agriculteurs de leurs terres d'origine ;
- le faible niveau de production suite à la migration des agriculteurs vers les camps de déplacés dans les villes ;
- un taux de criminalité élevé dans les villes ;
- la malnutrition chez les enfants en bas âge et les mères parmi les personnes déplacées ;
- la destruction inutile de l'environnement et de la faune ;
- la destruction des rivages des fleuves par des éleveurs en quête d'accès facile à l'eau pour leurs bêtes, destruction qui risque de modifier le flux des eaux et provoquer des inondations ; et

- la fabrication de charbon de bois par des agriculteurs et des éleveurs en quête de moyens d'existence.

Nécessité vitale de la participation des communautés à la base

En l'absence d'une structure centrale de régulation qui permettrait d'élaborer les politiques d'une saine gestion, de renverser les tendances actuelles et d'améliorer les niveaux de production, il est nécessaire de systématiser la mise en place de structures institutionnelles au niveau des zones. Une telle mesure permet de s'occuper :

- de la sécurité alimentaire en termes de production animale et agricole ;
- de procédures de préparation, de mitigation et de prévention des sécheresses au niveau communautaire;
- de la commercialisation des produits agricoles et d'élevage ; et
- de l'éducation et du renforcement des capacités communautaires (cela aide également à l'institutionnalisation des mécanismes traditionnels de gouvernance en matière de résolution de conflits).

Une telle mesure permet également de s'attaquer à des problèmes écologiques

au niveau communautaire et de réorienter les quêtes de moyens d'existence de la part de la population.

Mais le succès de toutes ces initiatives repose sur la participation des membres des communautés à la base, participation qui s'accorde d'ailleurs parfaitement aux tendances mondiales actuelles en matière de transfert de pouvoirs.

Car une telle participation permet mobiliser le soutien et la bonne volonté - indispensables - des communautés, soutien et bonne volonté qui sont le moteur de toute réussite et de toute pérennité en matière de projet. ■

« La plupart des catastrophes ne sont ni des 'catastrophes naturelles' ni des 'faits de la nature', elles sont le reflet de l'interaction entre risques naturels et communautés vulnérables, entre infrastructures et écosystèmes »...
« DANGER n'est pas synonyme de CATASTROPHE. »...

Publié en anglais en avril 2003, cet article reste d'actualité... (Certains sous-titres ont été introduits par la rédaction)

Vulnérabilités accrues, risques accrus?

Dr. Ailsa Holloway¹,

Disaster Mitigation for Sustainable Livelihoods Programme (Programme Mitigation des catastrophes pour des moyens d'existence durables), Université du Cap, Afrique du Sud.
Afrique du Sud

L'Afrique australe a été, ces derniers mois (l'article date d'avril 2003), le théâtre d'inondations monstres provoquées par les systèmes cycloniques de la partie sud de l'Océan indien. Des centaines de milliers de personnes ont ressenti l'impact considérable de puissants processus climatiques - comme celui du cyclone Eline -, processus qui ont également fait des centaines de morts dans la région. Dans leur course implacable, de tels cyclones ont, cette année, arrosé Madagascar, l'Afrique du Sud, le Mozambique, le Botswana, le Zimbabwe, la Zambie et la Namibie de pluies torrentielles qui ont saccagé les habitations, les infrastructures, les cultures et des structures essentielles à la majorité des populations les plus démunies de la région.

Des catastrophes sans précédent

De tels événements, notons-le, sont survenus au lendemain des feux de brousse les plus dévastateurs jamais connus dans la zone métropolitaine de la ville du Cap. Partant de simples feux de saison sèche qui ont échappé à tout contrôle - en raison notamment de la haute densité des végétations non indigènes qui ont envahi les fynbos indigènes du Cap -, ces feux ont détruit des parcelles énormes de parcs nationaux.

Or, déjà en août 1999 dans cette même ville du Cap, un orage violent d'un déplacement supérieur à 140 km/h avait fait, dans la banlieue de Manenberg, non seulement des dégâts chiffrés à des millions de dollars US au niveau des infrastructures, mais également des morts, des blessés et des personnes sans abri.

Par ailleurs, les années 90, en Afrique australe, évoquent généralement à l'esprit "les années de sécheresse"

douloureuses. De 1991 - avec la "sécheresse la plus sévère de mémoire d'homme" - à 1995, la région avait connu plusieurs sécheresses qui avaient compromis la sécurité alimentaire - tant au niveau des ménages qu'aux niveaux national et régional. Cela en sus des difficultés liées à l'avènement de nouveaux régimes démocratiques et celles subies par les populations rurales démunies de la région, du fait des pressions conjuguées des programmes de réformes économiques, de la mondialisation et de la menace accrue du VIH/SIDA.

Les inquiétudes vont bon train...

Dans un tel contexte, les inquiétudes vont bon train et on en arrive à se demander si la région n'est pas tout simplement devenue "plus dangereuse"... si la fréquence et l'effet destructeur de tels "faits de la nature" ou "catastrophes naturelles" n'allaient pas s'empirer au 21^e siècle.

De tels événements, on le sait, ne sont pourtant pas uniques à l'Afrique australe: rien qu'en 1998, la société d'assurances dénommée "Munich Reinsurance" avait enregistré, dans le monde entier, 80 catastrophes provoquées par le phénomène de l'El Nino - ce processus bien connu de réchauffement de l'atmosphère au dessus de l'océan au large des côtes péruviennes. La même année, débordant de son lit, le fleuve Yang-Tsé a fait des milliers de morts et des millions de sans-abris. Toujours en 1998, l'ouragan Mitch a fait des ravages bien ciblés sur les coteaux à fortes précipitations et surpeuplés de l'Honduras et du Nicaragua, et des grands et pétifiants feux de brousse ont broyé l'Indonésie. Et cette même année 98 a été également celle des glissements de terrain en Californie et celle des tempêtes de glace sur la côte Est de l'Amérique du Nord²...

Des conditions climatiques plus extrêmes

Entre-temps, en marge des débats en cours sur la nature particulière de l'impact du changement climatique mondial, on s'accorde généralement à dire que ce siècle sera marqué par des conditions climatiques plus extrêmes, autrement dit des systèmes éoliens plus intenses, des températures plus élevées, des précipitations plus fortes et des sécheresses plus sévères, outre une élévation anticipée des eaux de mer - due à la fusion des glaciers et des couronnes des glaces polaires.

Par ailleurs, on avance que les tendances au réchauffement global pourraient accroître la fréquence du phénomène « El Nino » dont le rapport avec la sécheresse est établi, et celle du phénomène « La Nina » dont le rapport avec de plus fortes précipitations est également connu (bien que ce soit le contraire qu'on observe en Afrique de l'Est). Toujours est-il qu'au cours des 10 dernières années, l'Afrique orientale et l'Afrique australe ont tous les deux souffert, de manière répétée, des conséquences de ces modèles climatiques opposés.

Au début des années 90, l'Afrique australe a enduré "la sécheresse la plus sévère de mémoire d'homme", et ses voisins du nord ont connu de sévères inondations. L'avènement du 21^e siècle a

été également marqué par d'énormes dégâts dus à de fortes précipitations non saisonnières en Afrique australe, et par la sécheresse en Afrique de l'Est, notamment le spectre de la famine en Ethiopie et en Erythrée.

Un développement sous pression

Les économies émergentes du continent africain sont confrontés au défi particulier posé par un tel environnement caractérisé par de tels extrêmes climatiques accrus, extrêmes climatiques accrus qui influent également, de manière négative, sur les options en matière de développement en Amérique latine et en Asie du sud.

Car, d'une part, les événements climatiques défavorables, quand ils sont mal gérés, font non seulement dérailler les activités économiques et chuter la productivité agricole dans nos pays, elles provoquent également des difficultés extraordinaires et des pertes énormes pour les populations les plus démunies et les plus vulnérables.

A titre d'exemple, parmi les conséquences les mieux documentées de la sécheresse de 1991-92 au Zimbabwe fut son effet de dépression sur le secteur industriel, du fait d'une moindre disponibilité de l'hydroélectricité. Résultat: 3.000 emplois perdus. Du fait de la combinaison d'un tel déclin du secteur industriel et de pertes substantielles dans le secteur agricole, le PNB³ du Zimbabwe a connu une baisse de 8 % en 1992-93.

Autre exemple, l'Afrique du Sud : on estime que les récentes inondations ont fait baisser de 17,7 % la productivité agricole du premier trimestre de l'an 2000.

Des faits relativement inédits en Afrique

Et d'autre part, du moins pour le passé, on est d'avis que de telles grandes "catastrophes" transfrontalières déclenchées par la nature sont relativement rares en Afrique, alors qu'ailleurs dans le monde, elles sont de plus en plus perçues comme des phénomènes potentiellement saisonniers ou des réalités périodiques.

Le Bangladesh, par exemple, avec ses côtes surpeuplées et basses - dont l'altitude est juste au niveau de la mer -,

anticipe désormais le passage probable, tous les ans, de cyclones dévastateurs prenant naissance dans les profondeurs de l'Océan indien. Et les petites îles des Caraïbes, ainsi que les pays latino-américains et la côte de la Floride voisins, ne s'alarment désormais plus des grands ouragans.

En Australie également, la réalité des grands feux de brousse se reflète à travers de grandes campagnes de sensibilisation du public et des programmes de formation et d'éducation offerts dès l'école primaire. Et le Japon, pays particulièrement vulnérable aux séismes, a investi énormément dans les constructions aux normes antisismiques et dans une éducation à haut impact du public.

Le caractère inévitable des dégâts est ... contesté

Si dans tous ces pays, et dans bien d'autres, les dégâts éventuels que causent de tels aléas aux vies humaines et aux moyens d'existence ne sont pas mis en doute, le caractère inévitable de tels dégâts est cependant contesté activement par ces pays et par leurs ressortissants.

Ce qui n'est pas le cas dans bon nombre de démocraties émergentes en Afrique, où les questions de développement et de sécurité nationale furent historiquement liées aux combats pour l'indépendance et la libération vis-à-vis de l'oppression politique, militaire ou autre.

Et aujourd'hui, en dépit des progrès encourageants vers une gouvernance démocratique dans bon nombre de pays africains, les conflits armés persistent, conflits qui sont perçus comme étant la première menace à l'encontre de la sécurité des personnes dans beaucoup de pays. Résultat: les efforts soutenus de réduction de l'impact des "menaces naturelles" anticipées ne bénéficient pas, en Afrique, de la même priorité qui leur est accordée dans les autres régions du Sud.

Peu d'égards pour les risques...

Par exemple, en Afrique, on investit très peu dans les infrastructures qui résistent aux inondations, les pratiques de gestion de ressources naturelles axées sur l'atténuation de la sécheresse, les

RESISTANCE & VULNERABILITE DES MOYENS D'EXISTENCE EN MILIEU RURAL: des recherches sont en cours en Afrique australe

Gina Ziervogel

*Programme « Mitigation des catastrophes pour des moyens d'existence durables »,
Université du Cap, Afrique du Sud*

E-mail: gina@egs.uct.ac.za

Un projet de recherche sur la nature de la résistance et de la vulnérabilité des moyens d'existence des communautés rurales a été lancé dans trois régions situées dans trois pays d'Afrique australe - le Malawi, la Zambie et l'Afrique du Sud -, trois régions fréquemment exposées à l'insécurité alimentaire, à l'impact du VIH/SIDA et à d'autres menaces périodiques.

Dénommé UNRAVEL (Understanding Resilient And Vulnerable Livelihoods – Comprendre la résistance et la vulnérabilité des moyens d'existence), le secrétariat du projet est basé au Programme « Mitigation des catastrophes pour des moyens d'existence durables » de l'Université du Cap qui collabore avec un groupe dénommé « Groupe d'analyse des systèmes climatiques » et avec un programme interdisciplinaire doctorant sur le VIH+ et la société.

Sont associées à ce projet les entités suivantes: Cadecom, Chikwawa, Caritas-Malawi et Malawi Health Equity Network au Malawi; le Département des études supérieures des soins infirmiers de l'Université du Venda et l'ONG NPHRAI en Afrique du Sud. Et en Zambie, les recherches sont coordonnées par le Diocèse de Monze et le Réseau des ressortissants zambiens porteurs du VIH/SIDA.

Une sécurité alimentaire fragile aggravée par la variabilité climatique

En Afrique australe, les ménages ruraux vivent avec une foule d'incertitudes sur la sécurité de leurs moyens d'existence, et cohabitent avec des niveaux élevés de « risques quotidiens ». Or, ces facteurs accroissent séparément, séquentiellement et cumulativement la sensibilité des ménages aux chocs et aux pressions. Résultat : le bien-être ménager est exposé à des menaces telles que le VIH et vulnérable à l'impact du SIDA. Ainsi, les ménages dont la sécurité alimentaire dépend fortement de l'agriculture (directement à travers les récoltes ou indirectement par le travail saisonnier et à la pièce) sont particulièrement vulnérables à l'impact de la variabilité climatique et à celui des lois du marché.

Dans la partie sud du Malawi et de la Zambie, et dans la province sud-africaine de Limpopo, la variabilité climatique se manifeste par une succession immédiate de sécheresses et d'inondations, ce qui aggrave une sécurité alimentaire déjà fragile.

« Rapports inextricables » entre VIH et sécurité alimentaire des ménages

On admet aujourd'hui qu'il existe des rapports inextricables entre sécurité alimentaire des ménages et VIH : une santé familiale compromise fait augmenter l'insécurité alimentaire des ménages, mais l'insécurité alimentaire et l'insécurité des moyens d'existence font également augmenter la probabilité d'exposition au VIH et de vulnérabilité à l'impact du SIDA.

Si des recherches épidémiologiques et actives pleines d'imagination ont commencé à identifier des tendances générales au niveau des risques, ainsi que des rapports entre le VIH et la sécurité alimentaire/sécurité des moyens d'existence, il est toutefois urgent de mener d'autres études pour identifier les conditions particulières auxquelles les individus à risque et les porteurs de VIH sont confrontés.

Il s'avère également crucial d'identifier des tendances au niveau des moyens d'existence, cela parmi les individus à risque et parmi les individus et les ménages porteurs de VIH qui développent une résistance aux chocs et aux pressions.

Comprendre un tel phénomène est en effet essentiel pour un meilleur ciblage des programmes de prévention et de mitigation au niveau communautaire; programmes qui, d'une part, s'attaquent à une gamme élargie de risques potentiels, mais, d'autre part, sont suffisamment différenciés pour répondre aux priorités et aux besoins particuliers des ménages.

Des moyens d'existence qui rendent vulnérables à l'impact du SIDA...

Le projet de recherche UNRAVEL qui, comme il a déjà été indiqué plus haut, porte sur la nature de la vulnérabilité et de la résistance des moyens d'existence en milieu rural, s'articule alors autour :

- (1) de la documentation des chocs et des pressions multiples qui s'exercent sur les individus à risque et les ménages porteurs de VIH ; et
- (2) de l'observation de la manière dont ces pressions et ces chocs sont traités positivement et négativement actuellement, et de la manière dont ceux-ci pourraient mieux être appuyés. Ceci aiderait à identifier le genre de moyens d'existence qui rend les individus et les ménages particulièrement vulnérables ou résistants à l'impact du SIDA.

On s'attend à ce que ces recherches viennent apporter plus de clarté sur la dynamique des moyens d'existence en milieu rural et sur le rôle de la sécurité alimentaire - tout particulièrement pour les ménages qui subissent l'impact du SIDA.

Ces recherches nous aideront également à comprendre comment les ménages font face aux petites pressions et aux grands chocs. Ceci est essentiel pour l'appui aux moyens d'existence en milieu rural car les petites pressions sont aussi importantes que les grands chocs.

Enfin, une connaissance exacte des facteurs qui permettent aux ménages – tout particulièrement ceux touchés par le SIDA – de survivre de la manière la plus durable possible constitue une information clé utile à la programmation et à l'appui aux moyens d'existence.

programmes d'éducation/sensibilisation préventive contre les feux de brousse ou les dispositions législatives appropriées contre l'exploitation abusive de zones écologiques fragiles. Or, ce sont là des exemples d'"intégration" des risques périodiques de catastrophes à une certaine pratique de l'ingénierie et de la construction, à une planification de l'utilisation pérenne de la terre, aux programmes de l'enseignement primaire et aux initiatives des secteurs privés.

Autre illustration : des exemples impressionnants de *secours humanitaire* en temps de véritable crise ont été notés sur tout le continent, mais on n'a malheureusement pas accordé aux "risques associés aux catastrophes" la moindre considération sérieuse quant au fait qu'ils constituent un volet crucial de la planification du développement durable ; la seule exception notable étant l'Unité Alerte précoce régionale de la SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe), unité opérant à partir de Hararé sur la base d'un programme de dépistage et de surveillance des prévisions de récoltes – dans toute l'Afrique australe – avec pour objectif l'identification à temps des déficiences afin de prévenir les éventuelles crises de sécurité alimentaire.

Vulnérabilités accrues en Afrique

Les ménages, les industries, les communautés de pêcheurs et de fermiers, les pays en général, deviennent vulnérables aux menaces extérieures, y compris les extrêmes climatiques, si les risques liés aux catastrophes ne sont pas associés aux décisions relatives au développement.

Les sécheresses successives des années 90, les terribles inondations récentes en Afrique australe et les feux de brousse dévastateurs de la zone métropolitaine du Cap mettent tous en évidence l'importance particulière du facteur "risques associés aux catastrophes" pour la gouvernance moderne et le développement durable.

Traditionnellement... historiquement, toute gouvernance responsable soucieuse de l'importance aux catastrophes implique une préparation à l'anticipation des menaces imminentes et

une réponse à temps réel sous forme de secours dans un premier temps, et d'assistance au rétablissement ensuite. Au cœur d'une telle approche réside en effet l'obligation morale et humanitaire de l'Etat d'alléger les souffrances et les difficultés subies par ses ressortissants en temps de crise.

Une telle approche implique également un devoir de protection des citoyens de la part de l'Etat. Mais si dans la plupart des pays africains, une telle obligation est bien manifeste dans les législations sur la

dans ce domaine. Certaines catastrophes comme la sécheresse et les inondations, par exemple, sont liées à des phénomènes climatiques mondiaux comme l'El Nino ou La Nino, phénomènes dont les effets sont davantage connus. Et avec l'abondance actuelle des données agricoles et socio-économiques s'accroissent les possibilités de déterminer à l'avance quels seraient les zones écologiques, les communautés, les ménages, les cultures, les industries et les infrastructures les plus vulnérables à telle ou telle menace.



Inondation à Djibouti (2004)

protection civile ou la gestion des catastrophes, et si l'on ne peut non plus mettre en doute la responsabilité première des Etats dans la préservation des vies humaines en temps de détresse, aujourd'hui, cependant, les attentes – vis-à-vis de la responsabilité étatique en matière de menaces naturelles ou autres -, vont bien au delà de cette approche.

Assistance en cas de catastrophe ou prévention des catastrophes?

En effet, bon nombre d'aléas naturels faisant partie de notre environnement quotidien sont connus et des recherches tout à fait pertinentes ont été conduites

En réalité, une telle abondance de données offre précisément aux Etats, ainsi qu'aux sociétés civiles, la chance de réduire longtemps à l'avance, du point de vue du développement et dans le cas d'événements aléatoires anticipés, les vulnérabilités aux catastrophes.

Cette notion de réduction des vulnérabilités est non seulement à plusieurs facettes, elle est également multi-sectorielle. Elle implique des stratégies de large portée telles que la promotion d'une agriculture adaptée à la sécheresse sur les terres semi-arides, ou l'application rigoureuse de pratiques de saine utilisation de la terre sur les flancs de littoral à fortes précipitations. Elle implique également une éducation

“agressive” des enfants sur le caractère limité des ressources en eau de notre région et sur le fait qu’une prudence particulière est nécessaire dans le forage de puits sur les terres arides – afin que l’approvisionnement en eau ne soit interrompu même en cas de chute notable du niveau hydrostatique en temps de sécheresse.

Cette notion de réduction des vulnérabilités suppose également l’acceptation d’une certaine vérité : que la plupart des “catastrophes” ne sont, en fait, ni des “catastrophes naturelles” ni des “faits de la nature”, mais qu’elles sont plutôt le reflet de l’interaction entre risques naturels et communautés vulnérables, entre infrastructures et écosystèmes. Et que dans un tel contexte, une “bonne pratique de la prévention des catastrophes” est entamée longtemps avant le passage d’un cyclone ou les alertes de sécheresse.

Une gouvernance qui réagit bien doit, ici, accorder la priorité à des initiatives de développement qui renforcent les résistances locales aux risques anticipés, de sorte que “danger” ne soit plus synonyme de “catastrophe”.

Une telle gouvernance implique un *engagement actif entre l’Etat et la société civile* pour réduire, tout d’abord, les risques de catastrophe, au lieu de chercher à s’ériger en *modèle d’assistance humanitaire aux “victimes”* en temps de crise.

Assistance humanitaire et clientélisme politique

A ce sujet, un héritage malheureux des opérations prolongées d’assistance humanitaire des sécheresses des années 90 en Afrique australe est l’interaction – bien complexe – entre assistance alimentaire et politique.

Et dans certains pays, l’obligation humanitaire étatique d’allègement des souffrances humaines est « récupérée », à tort, au profit d’un clientélisme politique qui sous-entend l’attente implicite d’une certaine réciprocité aux élections.

Contrairement donc à l’attitude des dirigeants qui avaient privilégié l’assistance humanitaire dans le passé,

une gouvernance responsable devrait désormais accorder la priorité non aux relations caractérisées par le *clientélisme politique* et la *dépendance*, mais aux opportunités de réduction des risques à travers le *partenariat*.

Prévention des catastrophes et développement

En Afrique du Sud, l’intégration de la prévention des catastrophes dans les programmes de développement est bien illustrée par des initiatives comme *Working for Water* (Travailler pour l’eau).

Cette stratégie parvient non seulement à élever le statut social des populations et à enlever les végétations non indigènes, elle réussit également à éradiquer les plantes non indigènes dévoreuses d’eau et protège contre l’épuisement d’un niveau hydrostatique sans cesse décroissant, l’assèchement des eaux souterraines et les feux de veld intenses et destructeurs.

D’autres initiatives de conservation des marécages restants permettent également de préserver la faune et la flore indigène, outre le fait que des marécages protégés constituent également une assurance inestimable contre les inondations localisées.

L’avenir...

L’avenir peut nous réserver un nombre plus accru de risques liés aux catastrophes. Car un tel avenir est caractérisé par des modèles climatiques plus variables et plus extrêmes, des tendances fluctuantes en matière de distribution des précipitations et une croissance significative de la population urbaine.

En réalité, on peut déjà envisager bon nombre de défis liés à la croissance rapide de la population urbaine en Afrique – où le nombre total des habitants des grandes villes (de plus de 1 million d’habitants) devrait passer de 33 millions en 1990 à 216 millions en 2020⁴. En effet, comme dans d’autres pays du Sud, une densité accrue de la population urbaine s’accompagne généralement d’une série de risques et de vulnérabilités inhérentes aux grandes métropoles, notamment d’énormes pertes

- en vies humaines, infrastructures et pertes économiques – résultant de menaces brusques d’attaques.

Par ailleurs, en beaucoup d’endroits en Afrique, il existe un rapport entre avancée des processus d’érosion des sols/dégradation des terres et sévère impact des sécheresses/inondations éclairs.

Statu quo ? Gouvernance responsable ?

De tels processus constituent, bien entendu, un défi pour le développement durable en Afrique – comme sur d’autres continents d’ailleurs. Quelles sont alors les options disponibles ?

Une première option consiste à persister dans l’approche *Assistance humanitaire* des catastrophes et des aléas.

Une seconde option consiste à accepter les réalités de la mutation de nos climats – y compris les risques susceptibles d’être générés par cette mutation – et à confronter ces réalités de manière agressive, non pas passive.

Dans le cadre de cette dernière option, la prévention des catastrophes devient un élément à part entière d’une gouvernance responsable, car on y reconnaît que les aléas *naturels* existent bel et bien... mais que l’on peut cependant éviter les catastrophes *non naturelles* qu’ils provoquent. ■

² Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, *Rapport mondial sur les catastrophes pour l’année 1999*, Edigroup, Chêne-Bourg, Suisse, p. 9-17

³ Benson, C. et Clay, E., *The Impact of Drought on Sub-Saharan Economies: A Preliminary Examination (Impact de la sécheresse sur les économies subsahariennes: Examen préliminaire)*, Overseas Development Institute (Institut pour le développement des pays d’outre-mer), Exposé 77, 1994, p.37

⁴ Erbach, J. et Gaudet, J. *Urbanization Issues and Development in Sub-Saharan Africa (Problèmes d’urbanisation et développement en Afrique sub-saharienne)*, Département Afrique de l’USAID, Bureau pour le Développement durable, 1988, Statistiques 2.1

Mozambique. Les grandes inondations de l'an 2000 étaient à la une des médias. Moins connu est le fait que la capitale Maputo a été aussi touchée. Et que cette ville est fortement exposée à des aléas géo-environnementaux...

MOZAMBIQUE: Maputo, une ville exposée aux aléas géo-environnementaux

Dr. Isidro R. Manuel & M. Enoque M. Vicente,

Département de géologie,
Université Eduardo Mondlane, Maputo,
Mozambique

Les aléas géologiques sont des processus associés à la Terre. Au cours des dernières décennies, on parle davantage des risques géologiques du fait du progrès de la communication, d'une prise de conscience accrue des problèmes écologiques, et de l'augmentation de la population mondiale – qui accroît la vulnérabilité à ces processus.

Des risques géologiques à Maputo

Ville côtière dotée de certains caractéristiques géologiques, d'une forte densité démographique et d'une mauvaise planification de l'occupation des sols, la capitale mozambicaine Maputo est exposée aux aléas géo-environnementaux.

Maputo est située au sud du pays entre les latitudes 25° 50' S et 26° 10' S et les longitudes 32° 30' E et 32° 40' E. Dotée d'une population de 1.018.938 habitants et d'une densité de 1.700 habitants/km²: une densité démographique qui a dépassé de 500 % les projections à cause des migrations massives - pour des raisons de sécurité – de l'époque de la guerre civile (1976-92).

Cette croissance rapide de la population a provoqué une forte hausse de la demande de terrains. Mais une telle pression accrue sur l'occupation des sols n'a pas été accompagnée d'une meilleure planification urbaine adéquate qui aurait tenu compte de certains problèmes géo-environnementaux.

De grands problèmes géo-environnementaux

Maputo est en effet confrontée à des grands problèmes géo-environnementaux, à savoir les glissements de terrain et l'instabilité des terrains inclinés, l'érosion par ravinement, l'érosion côtière et les inondations.

L'érosion par ravinement se produit surtout sur les grandes dunes de sable prédisposées à l'érosion de l'eau. La ville de Maputo est en effet entourée à l'Est et au Sud par un long talus de 20 à 50 mètres de hauteur délimitant la plage et l'estuaire de Maputo. L'angle général de ce talus est de 20 à 40°. Les glissements de terrain et l'érosion par ravinement se produisent surtout sur ce talus : des ravins très raides d'une profondeur de 1 à 15 m dont les parois intérieures sont inclinées parfois de 60°, mais qui, au centre, sont encore plus escarpés (Fig. 1). On

rencontre des dizaines de ravins de ce genre dans les périphéries de Maputo.

Les causes

Une combinaison de facteurs naturels et d'origine humaine est à l'origine des glissements de terrain, de l'instabilité des terrains inclinés et de l'érosion par ravinement dans la ville de Maputo (Manuel et Vicente, 2003). On estime que trois facteurs naturels - la précipitation pluviométrique, la topographie et certains caractéristiques géologiques - sont à l'origine des glissements de terrain et de l'instabilité des terrains inclinés.

Précipitation pluviométrique. Des orages inhabituels, violents et de courte durée sont observés à Maputo. Par exemple en février 2000, les précipitations ont atteint 400 mm en quatre jours, ce qui est largement au dessus de la moyenne



mensuelle de 132 mm pendant les saisons de pluies (d'octobre à mars). A cause d'une telle quantité de précipitations, le sol a été saturé sur le talus et l'eau a provoqué un mouvement du sol.

Topographie (gravité). La carte topographique de Maputo indique une différence topographique allant jusqu'à 49 m entre les zones délimitées par la plage et l'estuaire, et la partie haute de la ville. Cette différence d'altitude, souligne la fiche géologique de Maputo, constitue un vice caché. Cette différence topographique et l'angle du talus contribuent à l'apparition de risques de glissement de terrain et d'instabilité des terrains inclinés à Maputo.

Caractéristiques géologiques. Selon la géologie de l'endroit et selon les caractéristiques géotechniques de celui-ci, les sols devraient permettre une infiltration facile des eaux vers les couches plus profondes. Mais, en raison de la faible cohésion des sols et des grandes précipitations, les sols sont saturés et leur force de résistance diminue. Résultat : il y a mouvement du sol du fait de la gravité.

Urbanisation. On estime que l'urbanisation est la principale cause d'origine humaine des glissements de terrain et de l'instabilité des terrains inclinés à Maputo. L'urbanisation des grandes dunes de sable a réduit la superficie des zones d'infiltration et de percolation des eaux, altérant ainsi les temps de latence sur les hydrographes. L'urbanisation fait également disparaître la végétation et entraîne le pavage des surfaces. Or, le pavage empêche les eaux de pénétrer dans le sol, et fait couler un plus grand volume d'eau en surface en direction de la mer (Coch, 1995). De tels changements provoqués par l'urbanisation réduisent le temps de latence et accroissent le débit des crêtes, ce qui fait augmenter les risques d'inondation. Par ailleurs, l'urbanisation rapide ne s'accompagne généralement pas de systèmes de drainage des grandes quantités d'eaux de pluie.

Érosion des côtes. Du fait de la mobilité du sable ou de l'érosion de celui-ci par certains courants marins, les bords de mer ne sont pas statiques autour de Maputo.

La mer s'est avancée d'une dizaine de mètres à l'intérieur des terres au cours de ces dernières décennies. Bref, on assiste à une érosion des côtes, ses principales causes étant la montée du niveau de la mer et l'utilisation inadéquate des plages.

Des zones prédisposées aux inondations

Les caractéristiques géologiques de quelques secteurs (marécageux, etc.) de Maputo les prédisposent à une accumulation des eaux. Or, depuis l'époque coloniale, ces secteurs ont été transformés en zones résidentielles. Par ailleurs, la forte croissance de la population due à la guerre civile de 1976-92, ainsi que la surexploitation des terrains et l'absence de planification de l'occupation des sols ont également aggravé les risques d'inondation, sans compter que des crues soudaines se produisent également en centre ville du fait de mauvais systèmes de drainage ou de l'absence de ceux-ci, ou encore faute de maintenance.

Les impacts

Les risques géo-environnementaux ont un impact socio-économique défavorable sur la population. Par exemple, les grandes inondations de l'an 2000, qui ont également touché Maputo, ont ramené en arrière le progrès économique fragile réalisé au cours de la décennie précédente.

A ce sujet, les impacts de ces risques géo-environnementaux sur Maputo sont surtout les suivants:

- destruction des maisons d'habitation et affaissement des grands building ;
- destruction des infrastructures de base (routes, systèmes de drainage, voiries, sources d'approvisionnement en eau) ;
- désintégration des systèmes de collecte et d'évacuation des ordures ;
- poussée remarquable de maladies comme la malaria, la diarrhée et le choléra ;
- dépôt de sédiments sur certaines infrastructures (terrains de football, écoles) ;
- dépôt de sédiments rouges sur les plages ;
- déplacement de centaines de familles, surtout les plus pauvres.

Défis et solutions

Pour résoudre tous ces problèmes, un ensemble intégré de mesures physiques et socio-économiques est nécessaire. Une meilleure planification de l'occupation des sols, des systèmes de drainage adéquatement et régulièrement entretenus, et la mise en application de dispositifs juridiques et institutionnels aideraient à réduire l'impact des aléas géo-environnementaux sur Maputo. La prévention et la gestion des aléas géo-environnementaux doivent également être appuyées par des travaux de recherche sur la réduction des risques de catastrophe. Autre chose : la cartographie des risques et des aléas est l'un des outils les plus importants de la réduction des risques de catastrophe, mais la ville de Maputo n'en dispose pas du tout.

Un autre élément important est l'élaboration de plans d'actions d'urgence en cas de catastrophe.

Enfin, la réduction des risques de catastrophe devrait également être intégrée aux politiques d'allègement de la pauvreté, car ce sont les plus pauvres qui sont toujours les plus grandes victimes à Maputo.

REFERENCES:

- Bell, F. G. 1998. *Environmental Geology: Principles and Practice*. Blackwell Science Ltd. Oxford, U.K.
- Coch, N. K. 1995. *Geohazards: Natural and Human*. Prentice Hall, New Jersey, USA.
- Manuel, I. R. & Vicente, E. M. 2003. *Landslide Hazard in Maputo City: A Combination of Natural and Anthropogenic Factors*. *Africa Geoscience Review*. Vol. 9, Number 4, 413-418 pp.
- Momade, F. J; Ferrara, M. & Oliveira, J. T. 1996. *Notícia Explicativa da Carta Geológica 2432 D3 Maputo: Escala 1/50.000*. DNG, Maputo, Mozambique.

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Isidro R. Manuel (isrvm@yahoo.com) et Enoque M. Vicente (mendesito@hotmail.com) du Département de géologie de l'Université Eduardo Mondlane, BP 257, Maputo, Mozambique.

Si l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe visent tous les deux à améliorer la résistance face aux aléas, David Lesolle souligne qu'il y a cependant une nuance...

Adaptation aux changements climatiques & réduction des risques de catastrophe

M. David Lesolle,
Département de la météorologie,
Gaborone, Botswana

Le nombre de personnes exposées à des risques associés aux phénomènes climatiques a augmenté surtout en Afrique. On assiste également à une hausse notable du nombre d'événements climatiques extrêmes qui vont des crues soudaines de courte durée aux sécheresses à grande échelle.

Ces catastrophes d'origine climatique résultent de l'extrême variabilité du climat. Autrement dit, chaque fois que nous sommes menacés par les vagues de chaleur, les inondations, les orages accompagnés de vents violents, nous devenons vulnérables parce que ces événements dépassent nos moyens.

Vers un nombre accru de phénomènes extrêmes

On doit s'attendre à un nombre plus accru de phénomènes extrêmes sous le régime actuel de réchauffement global de la planète et de changements climatiques. Car ceux-ci sont à l'origine des aléas climatiques que nous observons aujourd'hui, aléas qui peuvent se transformer en catastrophes.

Au niveau des écosystèmes, les changements climatiques se traduisent généralement par des changements de l'intensité des aléas hydro-météorologiques comme les inondations, les glissements de terrain, les sécheresses, et également par des changements au niveau, par exemple, de la résistance et de la composition des espèces ; sans compter que les catastrophes naturelles d'origine climatique ont souvent un impact négatif

sur la sécurité alimentaire, la santé et d'autres domaines socio-économiques.

Emergence de la prévention des catastrophes dans les années 90

Les années 90 ont vu une reconnaissance accrue de la nécessité d'établir un rapport entre acquis et pertes au niveau du développement et réduction des risques de catastrophe (RRC). Une première démarche importante dans cette voie était le fait d'avoir déclaré ces années 90 « *Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles* » (DIPCN). En outre, la Stratégie et Plan d'action de Yokohama (pour un monde plus sûr) a mis en relief la nécessité de promouvoir la prévention en tant qu'élément important et essentiel d'une approche intégrée à la réduction des risques de catastrophe.

Puis au Second Millénaire, le Sommet mondial sur le développement durable (tenu à Johannesburg en Afrique du Sud en 2002) a mis davantage d'accent sur le fait que la gestion des risques de catastrophe était essentielle à l'éradication de la pauvreté, au développement social et au développement durable.

Renforcer la résistance

Il existe en effet beaucoup d'options et d'actions susceptibles d'aider à améliorer la résistance et les capacités face aux aléas climatiques, notamment :

- en renforçant les capacités des communautés à gérer et à faire face aux aléas ;
- en intégrant la réduction des risques de catastrophe dans la planification

du développement au sein des communautés et au niveau individuel ;

- en améliorant la compréhension des facteurs menant à une vulnérabilité extrême, et en appliquant les meilleures pratiques de prévention, de mitigation, de réhabilitation et d'adaptation.

Les mêmes concepts

Or, il existe des similitudes entre les concepts utilisés dans l'adaptation aux changements climatiques et dans la réduction des risques de catastrophe (RRC). Dans les deux cas, l'objectif principal est de réduire l'impact et d'identifier des options en matière d'adaptation. Tous les deux visent, par conséquent, à améliorer la résistance à la pauvreté, à la famine, aux pressions socio-économiques, etc., autrement dit à réduire les vulnérabilités.

Mais il y a une nuance à faire : si l'adaptation aux changements climatiques se pose surtout la question de savoir « *qui va se passer si nous allons là* », les stratégies de réduction des risques de catastrophe se demandent par contre « *où voulons-nous aller* ». Or, cette dernière question relève plutôt du socio-économique.

Toujours est-il qu'il est important d'améliorer notre compréhension des circonstances dans lesquelles l'adaptation fonctionne le mieux. Car cela aide à réduire les vulnérabilités et donc à réduire les risques de catastrophe. Il est également nécessaire de formuler des stratégies d'adaptation, d'améliorer les systèmes d'alerte précoce - de manière à ce qu'ils émettent des informations claires



au moment voulu - et de mettre en place des stratégies de réduction des risques de catastrophe et de mise en place de capacités adaptatives.

Nous devons enfin nous focaliser sur les rapports entre pauvreté, aléas climatiques, environnement et développement durable en commençant par combiner les dispositifs institutionnels relevant de ces tâches respectives.

Mais adaptation aux changements climatiques et prévention des catastrophes doivent être prises en considération simultanément.

Intégration entre adaptation aux aléas climatiques et prévention des catastrophes

Les éléments clés de l'adaptation aux changements climatiques et de la prévention des catastrophes sont : (1) la

détection des changements climatiques, et (2) l'identification des options d'adaptation en vue de la prévention des catastrophes.

L'intégration entre stratégies d'adaptation aux changements climatiques et réduction des risques de catastrophe exige une restructuration des activités existantes et des programmes de développement. On doit d'abord procéder à une évaluation de la vulnérabilité des communautés et des écosystèmes locaux au réchauffement global de la planète et aux changements climatiques, et également à une évaluation des capacités communautaires à faire face à ceux-ci.

Ensuite il faut également procéder à une estimation des capacités d'adaptation, estimation dans laquelle seront identifiées et évaluées les technologies, les pratiques et les options nécessaires pour accroître les capacités à faire face aux aléas.

Mêmes défis, mêmes objectifs

Les défis qui se posent tant à la réduction des risques de catastrophe qu'à l'adaptation au réchauffement global de la planète et aux changements climatiques sont similaires. Et tous les deux partagent les mêmes objectifs : éradication de la pauvreté, amélioration des moyens d'existence et pérennisation de l'environnement.

Il est dès lors important que la gestion des risques de catastrophe soit intégrée dans le processus du développement. Parmi les résultats importants d'une telle intégration seraient une plus grande résistance, des capacités renforcées, un moindre impact des changements climatiques, une contribution positive au développement socio-économique, y compris une réduction du degré de pauvreté.

712 morts, 311 blessés, plus de 10.000 sans-abris et environ 0,67 milliard de dollars de dégâts. En un seul jour ! Le 10 novembre 2001 à Alger. Suite à des inondations et à des écoulements de débris. Djillali Benouar, universitaire et expert algérien en risques urbains, nous confie les résultats de ses recherches...

La catastrophe du 10 novembre 2001 à Alger

Professeur Djillali Benouar,

Expert en risques urbains et professeur à la Faculté de génie civil de l'Université USTHB en Alger

Algérie

Résumé

Des précipitations particulièrement élevées (d'environ 262 mm en 24 heures) et des vents violents (de 120 km/h) se sont abattus sur le centre de la ville d'Alger (capitale de l'Algérie) le 10 novembre 2001, faisant 712 morts, 311 blessés, 115 disparus, plus de 10.000 sans-abris et plus de 1.500 maisons d'habitation endommagées. Des victimes ont été retrouvées sous une boue de 2,5 à 10 m d'épaisseur et sous les débris de maisons effondrées ou touchées par la chute des arbres et les lignes électriques. D'autres victimes sont mortes noyées dans les rues. Plus de 350 véhicules (légers et lourds) ont été retrouvés enterrés sous la boue avec leurs passagers. Près d'un million de mètres cubes de boue ont été enlevés du centre de la zone de Bab El Oued, zone gravement atteinte située au pied d'une colline de 306 m de hauteur. Les sites les plus gravement touchés étaient Bab El Oued, Frais Vallon, Triolet (marché) et Oued Koriche. Celui-ci était submergé par les torrents et les écoulements de boue et de débris qui ont tout emporté sur leur passage en direction de la mer. Les travaux de recherche ci-après font état des dégâts, analysent les causes de la catastrophe et suggèrent des mesures préventives à prendre dans la perspective d'autres catastrophes éventuelles.

1. Introduction

La capitale algérienne Alger et ses environs ont une population d'environ 4 millions d'habitants. Alger représente la plus forte concentration d'investissements, de départements étatiques et de population de tout le pays. Mais les risques de catastrophe s'y

sont accrus ces dernières années du fait de la surpopulation, d'une mauvaise occupation des sols et d'une mauvaise planification de celle-ci et de la construction, et du fait d'infrastructures et de services inadéquats et de la dégradation de l'environnement. A cause de sa topographie, de sa situation en front de mer et de ses vieux quartiers (*casbah*), il est difficile d'appliquer des solutions radicales à la plupart des problèmes connus par Alger. Et du fait également du rythme et des caractéristiques actuels de la migration urbaine et de la densité démographique accrue - due à une urbanisation anarchique -, les centres urbains (notamment Alger) sont devenus de plus en plus vulnérables aux risques de catastrophe. Or, pour pouvoir réduire la vulnérabilité, les décideurs ont besoin d'informations adéquates sur la gravité probable des catastrophes qui pourraient s'abattre sur les grandes villes.

Le bilan officiel de la catastrophe du 10 novembre 2001 à Alger est très lourd : 712 morts, 115 disparus, 311 blessés, plus de 1.500 familles sans abri, 350 véhicules légers et lourds détruits ou retrouvés enterrés, et des dégâts importants sur les infrastructures (routes, cratères de plus de 10 mètres de diamètre, réseaux d'assainissement endommagés, rues envasées, etc.), sur les bâtiments et sur les maisons d'habitation (du fait des glissements de terrain, de l'érosion et des pressions sur les fondations et les éléments structuraux des bâtiments, etc.).

2. Contexte géographique et physique

Bab El Oued. La zone de Bab El Oued, une des plus gravement touchées, et ses environs sont constituées de plusieurs bassins qui reçoivent leurs eaux pluviales à partir d'un réseau hydrographique très dense d'affluents ou *thalwegs* qui, à leur tour, en

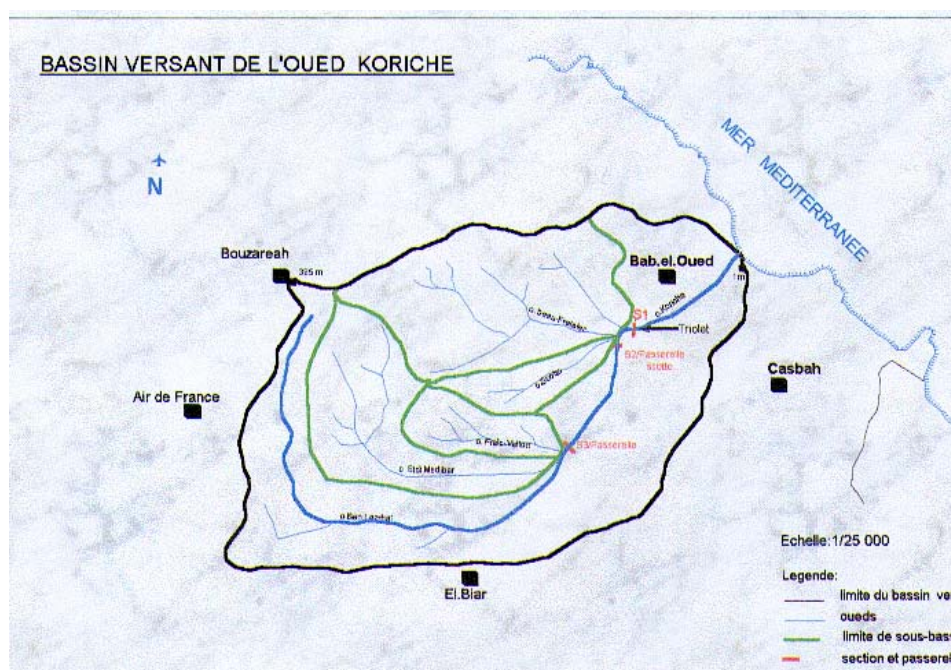


Figure 1 : Distribution des divers oueds dans la zone touchée

convergeant, forment des *oued* (« petite rivière » en arabe). A Alger existent près de 11 *oued* qui constituent une menace pour cette partie de la capitale, et qui, comme le montre la Figure 1, se rejoignent tous à Bab El Oued (“porte de la rivière” en arabe).

La zone de desserte d’Oued Koriche. Oued Koriche, qui tire sa source à Oued Ben Lezzehai sur la partie sud du Mont Bouzareah à une altitude de 395 mètres, est un bassin versant de 10 km². Le principal *thalweg* y est long de 7 kilomètres. Le réseau hydrographique se compose de 4 *oued* qui, dans une certaine mesure, sont des affluents d’Oued Koriche. Cette zone de 10 km² est à la fois compacte et très inclinée (altitude allant de 1 à 395 m), ce qui favorise l’écoulement rapide des eaux. L’*oued* principal sur lequel passe l’autoroute express de Chevalley-Triolet, est long de 7 kilomètres et collecte toutes les eaux des flancs. L’urbanisation a atteint les deux flancs ces dernières années, ce qui favorise le déboisement. A cause des pluies torrentielles, la couche arable du sol était emportée par les débris, ce qui a créé des torrents de boue. Le flanc droit du versant était déjà presque entièrement urbanisé et bâti.

3. Aspects météorologiques de l’événement

Dans la soirée du 9 novembre 2001, des grandes pluies et des vents violents se sont abattus sur plusieurs endroits du nord et de l’ouest de l’Algérie, provoquant une catastrophe de grande ampleur accompagnée de lourdes pertes en vies humaines et de gros dégâts matériels. Les précipitations enregistrées les 9 et 10 novembre 2001 dans la zone urbaine d’Alger étaient exceptionnelles. Les observations météorologiques effectuées dans la zone touchée ont indiqué des quantités exceptionnellement grandes (en 24 heures) jamais observées depuis l’ouverture d’une des stations il y a 100 ans.

En fait, ces observations ont été effectuées dans trois stations météorologiques de la zone touchée: celle de Bouzareah sur les hauteurs d’Alger à une altitude de 344 mètres, celle de Cape Caxine (à 23 m de celle de Bouzareah) et celle du port d’Alger à une altitude de 3

STATION	ALTITUDE (en mètre)	PRECIPITATIONS (en mm)			
		De 6 heures du matin le 9 novembre à 6 h du matin le 10 novembre		De 6 heures du matin à 6 heures du soir le 10 novembre	
		De 06 à 18 heures	De 18 à 06 heures	De 6 à 12 heures	De 12 à 18 heures
Bouzareah	344	129,2		132,4	
Cape Caxine	23	0	262,2	262,2	262,2
Port	3	26,9	72,0	109,0	109,0

mètres. Les précipitations suivantes y ont été observées:

4. Inondations, écoulement de débris et glissements de terrain

Le mercredi 14 novembre dans les endroits gravement touchés du district très peuplé où beaucoup de routes étaient encore bloquées par de grandes quantités de débris et de boue, des secouristes ont signalé qu’ils étaient confrontés, dans leur travail exténuant, à des problèmes d’accès. Les bulldozers et les autres véhicules - qui avaient pu se frayer un chemin - ont alors essayé de creuser dans la boue et les débris d’une épaisseur de 3 à 10 mètres.

Des équipes sanitaires ont été dépêchées sur les sites pour vérifier la qualité de l’eau potable et prévenir les maladies véhiculées par l’eau, les autorités publiques craignant que les cadavres en décomposition restés sous la boue n’allaient aggraver les risques sanitaires. Les inondations ont duré 1 heure 45 minutes à Frais Vallon. A Triolet, les eaux sont montés jusqu’à 2,45 m et atteint une vitesse de 6,47 m/sec, et l’inondation a duré plus de deux heures. A Oued Koriche, où toutes les eaux se sont accumulées et où le débit était très élevé, les eaux sont montés jusqu’à un maximum de 2,45 m et atteint un débit maximum de 730 m³/s ainsi qu’une contribution de 2.600.000 m³. Et on estime que quelques 800.000 m³ de débris ont été emportés par les eaux.

5. Les dégâts

De gros dégâts ont été constatés sur les routes, les maisons d’habitation, les écoles, les ports, les ponts, les véhicules et les lignes électriques. Dans les quartiers les plus gravement touchés à Alger, l’approvisionnement en eau, en

électricité et en gaz était interrompu. Beaucoup de gens étaient également emportés par le courant dans les rues inondées transformées en véritables fleuves.

A Bab El Oued, 61,5 % des habitations évaluées par les experts étaient endommagées. Bab El Oued était en fait le district le plus gravement touché au point de vue dégâts. Ceci s’explique par la densité de l’habitat (souvent délabré) et sa position géographique.

Les unités d’habitation classées “Vert” de niveau 1 (aucunement endommagée) par l’évaluation des experts ont constitué environ 7 % du total (65 unités sur 896). Vu que le nombre d’unités d’habitation “Vert 1” était négligeable et n’avait aucune incidence sur les résultats de l’évaluation, celle-ci a porté surtout sur les unités d’habitation endommagées, notamment celles classées “Vert 2”, “Orange” et “Rouge”. Dans le district de Bab El Oued donc, près d’une unité sur 5 (18,9 %), dans les blocs d’appartements, était endommagée. 543 unités d’habitation étaient également détruites, ce qui est comparable au nombre d’unités “légèrement endommagées”. Pour ce qui est de la catégorie “Rouge”, leur nombre, dans le seul district de Bab El Oued, était égal au total de ceux de tous les autres districts gravement touchés. Les habitations classées “Orange” dans le district de Bab El Oued s’élevaient à 57,8 % (1.531 unités) alors que dans les autres districts touchés, leur total n’atteignait pas 10 % des blocs d’appartements (sauf dans le district de Rais Hamidou où il a atteint 10,7 %).

Il ressort des statistiques disponibles que le nombre d’habitations “Dures” classées “Rouge” à Bab El Oued était au nombre de 542, contre 193 dans les 5 autres

districts touchés. Inversement, toutes les habitations "Précaires" classées "Rouge" se trouvaient dans ces 5 districts. Les premières estimations du montant des dégâts pour la ville d'Alger donnent un chiffre de quelques 50 milliards de dinars algériens (0,67 milliard de dollars US).

6. Les causes

Une catastrophe d'une telle ampleur ne peut avoir une seule cause. Il est certain qu'elle procède de plusieurs manquements. Tout d'abord l'inexistence de systèmes d'alerte précoce : fait attesté par la liste des victimes. En effet, la plupart de celles-ci n'étaient pas des résidents des zones touchées, elles étaient des non résidents. Un grand nombre de ces victimes étaient sur les lieux pour travailler ou pour aller à l'école. Et il est évident que si un système d'alerte était en place, il aurait été certainement possible de réduire - considérablement - le nombre de victimes.

Viennent ensuite ces grandes précipitations exceptionnelles. Toutefois, ce ne sont pas tant les 211 mm de précipitations observées en 36 heures (245 mm en 48 heures) mais les maxima d'intensité qui peuvent expliquer ce qui s'est passé. Et à ces maxima jamais observés depuis 1935 (selon l'Office national de la météorologie ou ONM) devrait s'ajouter les pentes abruptes de la topographie de la zone touchée. Par ailleurs, il est également évident que le

mauvais état des divers systèmes de voirie et d'assainissement a aggravé la situation, mais certainement pas autant que la presse et le public ont prétendu. En effet, si les systèmes de voirie et d'assainissement n'ont pas fonctionné convenablement comme prévu, c'était très probablement parce que leur état s'était détérioré brusquement après les premières grandes chutes de pluie. Déjà affectée alors par les grandes pluies exceptionnelles, leurs conditions ont par la suite été affaiblies considérablement par divers éléments solides charriés par les eaux (morceaux de terre et gravats de toutes sortes - dont une bonne quantité avait été laissée par des gens -, éléments ramenés en surface suite à des travaux d'excavation, matériaux de construction, déchets de travaux de démolition, sol érodé suite au déboisement, restes de véhicules, de camions, de bus, d'arbres, de lignes électriques, de poteaux électriques, des dépôts laissés par la puissance des eaux), eaux qui les ont également obstrués. La boue a également fait empirer les choses : les morceaux de terre malmenés par les eaux ont transformé ceux-ci en débris, multipliant ainsi par deux ou presque leur poids volumineux et aggravant leur impact sur les divers obstacles qu'ils rencontrent sur leur passage. Autre facteur: l'urbanisation anarchique qui prévaut dans la zone touchée suite à la passivité et au laxisme de l'administration locale. Car les citoyens pouvaient et peuvent toujours

ériger n'importe quelle structure n'importe où.

7. La gestion des catastrophes lors de l'événement

Les principaux départements engagés dans la réponse aux catastrophes étaient la Protection civile nationale, l'armée, la Société du Croissant-Rouge, les départements sanitaire et de l'hygiène et les forces de sécurité. La société civile a également joué un rôle direct et vital dans les opérations de secours en fournissant des abris temporaires aux sinistrés.

Chargé par le Chef du gouvernement de superviser les opérations de secours dans la zone gravement touchée, Le gouverneur d'Alger semble avoir été dépassé par l'ampleur de l'événement (les victimes et les dégâts) et le déploiement massif de ressources qu'il avait du mal à maîtriser. D'où un manque de synchronisation pendant les opérations de secours, manque de synchronisation suivi d'une confusion totale qui a duré plus de 10 jours après l'événement.

Un manque de coordination a également prévalu parmi les équipes chargées des secours: elles ont pris des actions contradictoires à cause d'ordres différents reçus de différents décideurs. C'était une confusion totale que les sinistrés ne pouvaient ni comprendre ni accepter. Malgré le déploiement impressionnant de ressources de la part de la Protection civile nationale, des services de sécurité, de l'armée et des départements ministériels, la gestion de la catastrophe - confiée au gouverneur d'Alger - se caractérisait par une inefficacité flagrante.

L'armée, présente dans la zone touchée depuis l'après-midi du 10 novembre, a pourtant mobilisé plus de 2.000 hommes équipés de véhicules lourds et de l'équipement nécessaire pour dégager les débris obstruant les rues et rétablir la circulation. Entre-temps, 30 bâtiments scolaires ont été transformés en logements destinés aux familles sans abri, et plus de 637 familles ont été donc logés dans des bâtiments scolaires dans les communes de Bab El Oued et de Bouzareah. Il est à noter que 24 bâtiments scolaires ont été aussi sérieusement endommagés.



8. Conclusions et recommandations

Si les écoulements de débris ont fait, de par le monde, des dégâts sérieux en terrains montagneux, il n'en reste pas moins que ce phénomène n'est pas encore entièrement compris et que les prévisions ne sont pas encore possibles dans ce domaine. Dès lors, des recherches et des études minutieuses sont encore nécessaires en différents endroits et dans différentes conditions.

Si le principal facteur à l'origine de cette catastrophe d'Alger était bien climatique - de grandes précipitations de forte intensité -, plusieurs autres facteurs sont également intervenus, certains tout à fait évitables mais d'autres auraient pu, dans une certaine mesure, être maîtrisés ou prévus. Les principaux facteurs qui étaient à l'origine de la gravité des inondations et des écoulements de débris observés dans la partie résidentielle de Bab El Oued à Alger le 10 novembre 2001, peuvent être attribués entre autres aux quatre raisons majeures suivantes :

1. pluies torrentielles intenses et sporadiques sur les endroits élevés de la zone;
2. présence de sites inclinés dépourvus de couvert végétal et considérablement altérés par les bâtisseurs improvisés;
3. urbanisation archaïque (s'étendant aux lits des *oued*);
4. évacuation d'eau inopérante (systèmes de voirie mal entretenus).

Selon l'évaluation de la zone gravement touchée, 4.278 unités d'habitation ont été endommagées, 3.421 d'entre elles classées "Rouge" ou "Orange" ; et 80 % des structures désignées sous le terme "Dures" représentent 7,8 % (3.325 unités) des habitations endommagées et étaient pour la plupart situées dans le district de Bab El Oued, district le plus gravement touché non seulement à cause de sa position géographique mais aussi à cause de l'état des bâtiments qui s'y trouvent.

Des habitations précaires ont été touchées dans les autres districts touchés, mais ce sont les vieux bâtiments délabrés et mal entretenus de Bab El Oued qui ont le plus souffert du mauvais temps du 10 novembre 2001. On pourrait



souligner que ce n'était pas l'intensité du mauvais temps qui a provoqué tous les dégâts, mais c'était plutôt l'état général des bâtiments ainsi que la position géographique du district dans lequel ces bâtiments étaient situés.

Pour éviter des catastrophes de cette ampleur dans le futur, des dispositions devraient être prises pour faire en sorte que les structures soient moins vulnérables et que les résidents soient avertis de la situation, par exemple :

- en procédant à une évaluation de la vulnérabilité des structures existantes et, au besoin, réparer et renforcer ces structures;
- en mettant en place une politique de maintenance des bâtiments d'intérêt public;
- en mettant en place un cadre de règlements pour inciter les propriétaires de maison à investir dans la maintenance de leurs propriétés; en faisant en sorte que les codes d'urbanisme et de construction sont respectés; et
- en mettant en place une stratégie nationale de gestion des risques majeurs à travers une structure permanente intégrée à la machine gouvernementale. ■

9. Références

- Bahlouli, M.** (2001), Les inondations du 10 Novembre 2001 à Alger, Rapport ANRH, Alger.
- Benouar, D.** (2001), Visits to the disaster-affected zone in Algiers.

D. Benouar, M. Chabaat, Proposition de création d'une agence nationale de recherche et de gestion des catastrophes naturelles en Algérie, 2^e Rencontre en Génie parasismique des pays méditerranéens (SISMICA 99), Faro (Portugal), 28-30 Octobre 1999.

Brunsdén, D. (1979), Mass Movements, Process in Geomorphology, by Embleton C., Thornes J., London, pp. 130-186.

Gecotec (2002), Retour sur une catastrophe, Le Contrôleur Technique No.25.

Innes, J. L. (1983), Debris Flows, Progress, Physical Geography, 7, pp. 469-501.

Maurer, G. (1975), Les mouvements de masses dans l'évolution des versants des régions telliennes et rifaines d'Afrique du Nord, Actes du symposium sur les versants en pays méditerranéens, Aix-en-Provence, CEGERM, vol. V, pp. 133-137.

O.N.M. (2001), Situation météorologique exceptionnelle sur le Nord Algérie durant les 09 et 10 Novembre 2001, Rapport préliminaire (Office National de la météorologie), Alger, 30 novembre 2001.

Thapa, K.B. (2001), Water-Induced Disasters in the Himalaya, in Landslide Hazard Mitigation in the Hindu Kush – Himalaya, Editors : L. Tianchi, S. R. Chalise and B. N. Upreti.

La presse (El-Khabar, Liberté, El-Moudjahid, El-Watan, Le Matin, L'Expression, La Tribune), du 11 novembre au 12 décembre 2001.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter:

[Le Professeur Djillali Benouar](mailto:dbenouar@yahoo.com),
Faculté de génie civil, Université USTHB,
BP 32 El-Alia, Bab Ezzouar, Alger 16111,
Algérie
E-mail : dbenouar@yahoo.com

Le Service de météorologie de l'Aéroport international de Djibouti et l'Unité de gestion des catastrophes du Ministère de l'intérieur et de la décentralisation ont organisé conjointement le 17 février dernier un atelier ayant pour thème « Création et application de l'information du climat, des produits et services pour la préparation aux catastrophes naturelles et le développement durable ».

DJIBOUTI : Tenue d'un atelier sur les prévisions météorologiques

M.Ahmed Mohamed Madar,

Directeur de l'Unité de gestion des catastrophes, Djibouti

Le Service de météorologie de l'Aéroport international de Djibouti et l'Unité de gestion des catastrophes du Ministère de l'intérieur et de la décentralisation ont organisé conjointement le 17 février dernier un atelier ayant pour thème « Création et application de l'information du climat, des produits et services pour la préparation aux catastrophes naturelles et le développement durable ».

Etaient présents à cet atelier des nombreux participants dont le secrétaire général du Ministère de l'intérieur, le chef de la Division Météorologie Mr Osman Saad Said, le directeur de l'Unité de



Mr Osman Saad Said, head of the Meteorology Division, Djibouti

DJIBOUTI: Appel à la création d'un Service météorologique national

Des météorologues et des usagers des services météorologiques ont appelé à la création d'un Service météorologique national à Djibouti.

Ceci ressort d'un « Atelier national sur la dissémination de l'information sur le temps et le climat » qui a regroupé des météorologues et des usagers des services météorologiques dans la capitale les 8 and 9 juillet derniers.

Intervenant lors de cet atelier, ces météorologues et ces usagers ont donc déclaré que les seules données et les seules informations météorologiques actuellement disponibles provenaient surtout du Service météorologique de l'aéroport, et que, par conséquent, une proposition de projet portant création d'un Service météorologique national devrait être préparé.

En attendant la création de l'institution nationale susmentionnée, ont-ils ajouté, le Service météo de l'aéroport devrait être renforcé.

Ils ont, en outre, demandé aux agences internationales et régionales de développement comme l'USAID et l'IGAD (Autorité intergouvernementale sur le développement - composée de 7 pays membres) à poursuivre leur assistance financière aux services météo existants, cela pour pouvoir renforcer leurs capacités.

Les participants ont également recommandé l'amélioration de la dissémination des données et des informations météorologiques, ainsi que la reconstitution et la remise en état du réseau météorologique national.

Ils ont enfin exigé que le futur Service météorologique national en question soit conforme aux règles et aux recommandations de l'OMM (Organisation météorologique mondiale).

gestion des catastrophes et coordinateur national de la Plate-forme nationale SIPC (Stratégie internationale de l'ONU pour la prévention des catastrophes) Mr Ahmed Mohamed Madar, et les membres de cette Plate-forme nationale.

Plate-forme d'expression et de démonstration

Des experts nationaux ont, lors de cet atelier, présenté des résumés de consultation sur des thèmes comme l'agriculture, la gestion et prévention des catastrophes naturelles, le climat et la santé ainsi que le rôle des médias.

Prenant la parole, le chef de la Division Météorologie Mr Osman Saad Said a tenu à adresser ses vifs remerciements au gouvernement djiboutien, à l'IGAD (Autorité intergouvernementale sur le développement – organisme regroupant des pays d'Afrique orientale et du Corne

de l'Afrique) ainsi qu'au Drought Monitoring Center (Centre de surveillance des sécheresses) de Nairobi.

Selon le responsable de la Division Météorologie de Djibouti, cet atelier constitue principalement pour les consultants nationaux une plate-forme d'expression et de démonstration de l'utilisation qu'ils font de l'information météorologique et climatique dans leurs secteurs d'activités pour la préparation et la gestion des catastrophes.

Notons au passage que cet atelier a été financé intégralement par l'USAID et l'Organisation mondiale de la météorologie (OMM).

Des activités météorologiques qui remontent à... 1901

Selon le Service de la météo de Djibouti, les premières activités météorologiques remontent à 1901 dans le pays, et en 1948, le réseau national d'observation

météorologique dit « d'intérêt local » comprenait 5 stations climatologiques disséminées sur l'ensemble du pays.

La documentation disponible auprès du Service de la météo montre que des fonctionnaires des districts de l'intérieur, des militaires ou parfois des bénévoles civils - moyennant de petites indemnités - collectaient les données météo.

Mais de nos jours, grâce à l'Aéroport international de Djibouti, le service de la Météorologie de Djibouti a pu bénéficier d'un certain développement au détriment des autres secteurs d'application comme l'agriculture, l'hydrologie, l'élevage, la santé, etc.

Il ressort de cet atelier que le Service météo de Djibouti joue un rôle très important en fournissant notamment la totalité des produits météo disponibles dans le pays, à savoir le bulletin marine, les analyses climatologiques et les prévisions saisonnières. ■

Madagascar. Deux cyclones en 1 mois. Plus de 100 morts. 700.000 autres touchés. Et dégâts matériels exceptionnels. La Plate-forme SIPC s'implique dans la réhabilitation. Et la Présidence se penche sur le nouveau dispositif institutionnel de gestion des risques...

MADAGASCAR-CYCLONES: La plate-forme SIPC intervient dans la réhabilitation

ONU/SIPC
Nairobi, Kenya

La Plate-forme nationale SIPC de Madagascar vient de s'associer à la réhabilitation en cours des dégâts immenses provoqués par le passage de deux cyclones au début de l'année.

Deux cyclones successifs...

Comme tous les ans, des cyclones sévissent sur la Grande île de l'Océan indien située au large des côtes mozambicaines. Mais cette fois-ci, deux cyclones s'y sont succédés rapidement: l'un vers fin janvier/début février et l'autre en début mars.

Résultat? 29 morts, 100 blessés et plus de 44,000 sans-abris lors du passage du cyclone *Elita* du 26 janvier au 4 février

2004 - selon l'ONU/OCHA (Bureau de coordination des affaires humanitaires). Selon l'ONU/OCHA toujours, le deuxième cyclone appelé *Gafilo* a fait 74 morts et touche, directement ou indirectement, plus de 700,000 personnes lors de son passage le 7 mars 2004.

Tout cela en sus de lourdes pertes économiques associés à des dégâts matériels importants.

Etat exceptionnel des dégâts

En principe, la réhabilitation ne rentre pas dans les principales fonctions¹ de la Plate-forme nationale qui a été mise en place en mi-juillet 2003 sous l'appellation de *Plate-forme nationale des intervenants en gestion des risques et des catastrophes* (PNIGRC). Mais vu l'état exceptionnel des dégâts provoqués

par ces deux cyclones, les membres de la Plate-forme ont décidé de se joindre aux efforts de réhabilitation en cours.

Les tâches ont donc été réparties entre membres. CARE-Madagascar s'attelle, par exemple, à des travaux de réhabilitation (de routes, de bâtiments publics, d'infrastructures sanitaires) dans l'Est du pays. CRS (Catholic Relief Services) est également à l'œuvre dans le Nord et l'Ouest de l'île. Et le Ministère de l'agriculture conduit actuellement une enquête d'évaluation des dégâts sur l'agriculture.

Et les réunions hebdomadaires se poursuivent pour décider "qui fait quoi", et pour élaborer des propositions de projets cycloniques à soumettre aux bailleurs de fonds.

« Le régime prend la gestion des risques très au sérieux »

Entre-temps, au vu des dégâts exceptionnels provoqués par les deux cyclones, la Présidence de la République (également membre de la Plate-forme nationale SIPC) se penche actuellement sur la mise en place du « Bureau national de gestion des risques et des catastrophes » (BNGRC²) prévu par la Loi sur la Gestion des risques de catastrophe, loi votée par le Parlement en mi-juillet 2003.

La Présidence elle-même prend donc l'affaire en main... Constat de Mme Gina Rakotoarimanana, point focal de l'ONU/SIPC à Madagascar: « Le régime malgache actuel prend la gestion des risques de catastrophe très au sérieux. Les responsables tiennent vraiment à l'application stricte et totale de notre Stratégie nationale de gestion des risques

de catastrophe, tout particulièrement au vu des dégâts cycloniques actuels. »

Et au sujet justement de l'actuelle mise en place du Bureau national de gestion des risques et des catastrophes, la Plate-forme SIPC a demandé à la Présidence de la République la tenue préalable d'une journée de réflexion sur cette question - journée à laquelle seraient associés tous les intervenants - avant la prise d'une décision finale.

A titre de rappel, Madagascar avait mis en place, en l'espace d'une seule année (en 2003), une Stratégie nationale de gestion des risques de catastrophe, une Loi sur la gestion des catastrophes, un Plan national de gestion des risques de catastrophe et une Plate-forme nationale ONU/SIPC.

A noter également que Madagascar est l'un des premiers pays africains à intégrer la gestion des risques de catastrophe

dans les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). ■

¹ Objectif spécifique des Plates-formes ONU/SIPC: renforcer la collaboration entre intervenants en gestion des risques de catastrophe, en vue de la mise en œuvre des Stratégies nationales de gestion des risques de catastrophe. Objectifs principaux : (1) renforcer la coopération régionale entre les plates-formes nationales et le Secrétariat de l'ONU/SIPC; (2) mise en place d'un réseau efficace de plates-formes nationales en vue d'un appui politique et technique à la mise en œuvre de la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes (SIPC).

² Le BNGRC, qui devrait remplacer le CNS (Conseil national de secours) actuel, est appelé à être « le point focal permanent pour la coordination des programmes et des activités touchant à la préparation, la prévention, la réaction et la reconstruction ». Deux autres nouvelles structures sont également prévues: le « Conseil national pour la gestion des risques et des catastrophes » et la « Cellule de crise ».

Des crises sismiques ont, depuis janvier 2003, atteint leur paroxysme en août-septembre 2003, annonçant une éruption volcanique imminente. Une mission de l'ONU est dépêchée sur place. Entre autres recommandations : mise en place d'une Plate-forme nationale SIPC...

COMORES: Mise en place d'une Plate-forme nationale SIPC

ONU/SIPC Afrique,
Nairobi, Kenya

Un atelier national intitulé « Renforcement des capacités nationales en gestion des catastrophes et établissement de la Plate-forme nationale de la SIPC » a eu lieu les 4 et 5 décembre 2003 à Moroni, capitale de l'Union des Comores.

Organisé par le Système de l'ONU avec le concours technique et financier d'ONU/SIPC Afrique, et sur la base d'un consensus atteint lors d'une mission antérieure de l'ONU, cet atelier a vu la participation de 35 participants issus du gouvernement de l'Union, des autorités des îles autonomes, de la société civile, du secteur privé et d'autres intervenants dans le domaine de la coordination, de la prévention et de la gestion des

catastrophes dans les différents secteurs publics et privés.

La mission antérieure de l'ONU en question, dépêchée à la requête de l'Etat comorien, était composée de l'OCHA (Office de l'ONU pour la coordination des affaires humanitaires) et du PAM (Programme alimentaire mondial). Aux Comores du 7 au 14 septembre 2003, Cette mission avait recommandé, entre autres, la mise en place d'une plate-forme nationale destinée à être le point focal de coordination de la gestion des risques de catastrophes dans le pays.

Eruption volcanique imminente...

A noter en effet qu'à partir de janvier 2003, il y avait eu de véritables crises sismiques qui ont atteint leur paroxysme

en août-septembre 2003, annonçant une éruption volcanique imminente. C'est dans ce contexte que le Ministère comorien de la défense et de la sûreté du territoire comorien avait sollicité l'établissement d'une Plate-forme nationale SIPC pour la prévention des catastrophes aux Comores.

L'Union des Comores est en effet un pays prédisposé aux catastrophes. Des catastrophes dues aux cyclones, aux menaces du volcan Karthala et aux épidémies: telles sont les calamités connues par le peuple comorien depuis son indépendance en 1975, catastrophes qui ont eu un impact considérable sur les vies humaines, les moyens d'existence et une économie déjà fragile.

Le gouvernement, la mission de l'ONU précitée et les ONG locales se sont donc

montrés intéressés à œuvrer ensemble et créer une synergie pour améliorer la gestion des catastrophes dans le pays. L'ONU/SIPC Afrique, dont le siège est à Nairobi, s'est donc associée aux efforts conjoints du Système de l'ONU et de l'Etat comorien sur le plan du renforcement des capacités et des compétences nationales en prévention des catastrophes. D'où la tenue de cet atelier du 4 et 5 décembre 2003.

Objectifs de l'atelier

Si les objectifs principaux de ces efforts conjoints sont d'aider l'Etat comorien à améliorer les capacités et les compétences au niveau :

- (1) de la coordination de la prévention des catastrophes,
- (2) des compétences et techniques nécessaires en matière de gestion des catastrophes,
- (3) du maillage par réseau (networking) entre les diverses institutions associées à la gestion des catastrophes, l'objectif global de l'atelier du 4-5 décembre 2003 était, pour sa part, de renforcer les capacités et compétences nationales en matière de prévention et de réponse aux catastrophes d'une part, et de coordination des catastrophes d'autre part.

Recommandations

Après les discours officiels (voir encadré le discours de clôture du Ministre comorien de la défense), la présentation de M. Hamidou Soule de l'Observatoire du Karthala sur la « Situation actuelle des aléas naturels, des catastrophes et des risques aux Comores », et celle du Commandant Salimou Mohamed Amiri sur « L'état actuel, les difficultés existantes et les futurs défis sur la gestion des risques aux Comores », ainsi que celle de Madame Noro Rakotondrandria d'ONU/SIPC Afrique sur la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes (SIPC), les discussions ont porté sur les lacunes constatées et les facteurs y contribuant.

A l'issue de 2 jours de travaux, les participants ont émis les recommandations



Les participants à l'atelier

suivantes sur la gestion des catastrophes en général:

- Mise en place immédiate des institutions et d'un cadre juridique approprié: mise en place d'un Conseil national de gestion des catastrophes naturelles.
- Elaboration d'une bonne politique nationale de prévention allant jusqu'aux structures adaptées à mettre en place.
- Introduction dans les programmes scolaires dès le primaire d'une sensibilisation aux catastrophes naturelles ; et recours au Mouftorat, aux autres religieux et aux NTIC (Nouvelles technologies de l'information de la communication) pour la prise de conscience des catastrophes naturelles au niveau des adultes.
- Identification des potentialités locales et renforcement des capacités de prévention, d'accueil et de prise en charge. Optimisation des missions de l'armée en la mettant à la disposition de la sécurité civile.

- Identification d'études sectorielles existantes, les réactualiser et les compléter.
- Création ou renforcement de partenariats à l'échelle régionale ou internationale et appel à la coopération internationale pour l'amélioration des infrastructures.

A noter que les participants ont également émis des recommandations par type de catastrophe (classique, biologique, géophysique et météorologique). ■

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

ONU/SIPC Afrique (UN/ISDR Africa),
Bloc U, Porte 217, Complexe de l'ONU, Gigiri,
Nairobi, Kenya
PO Box 47074, Nairobi, Kenya
Tel. (254-20) 624568 ou (254-20) 624119
Fax (254-20) 624726

E-mail : ISDR-Africa@unep.org

Atelier national de renforcement des capacités nationales en gestion des catastrophes et d'établissement de la plate-forme nationale de la SIPC 4-5 décembre 2003, Moroni, Comores

M. Hama Mmadi Bolero

**Ministre de la défense et de la sûreté intérieure
Président de la Coordination nationale des secours de l'Union des Comores**

Excellence Monsieur le Président de l'Union des Comores,
Messieurs les Vice-Présidents de l'Union des Comores,
Messieurs les Ministres,
Son Eminence le Grand Moufti,
Mesdames, Messieurs les Représentants du Corps diplomatique
et des organismes internationaux,
Madame la Représentante du Système des Nations Unies,
Madame la Représentante du Secrétariat du Bureau
d'administration du Programme régional de la Stratégie
internationale de prévention des catastrophes en Afrique,
Mesdames et Messieurs les Représentants de la Société civile et
des ONG,

Mesdames et Messieurs les participants à cet atelier,

Pendant deux jours, vous vous êtes plongés sur un sujet
aussi important que passionnel : la Protection Civile.

C'était le mois le 02 juillet cette année que beaucoup d'entre
vous ont travaillé d'arrache-pied ici même, dans les locaux de la
Représentation nationale populaire, sur l'avenir de la défense et
de la sécurité en général de notre pays, des personnes et de leurs
biens. Vous avez débattu en long et en large sur l'ensemble des
questions liées à la défense et à la sûreté de l'Union des Comores.

Le constat fut fait : le moment choisi est crucial puisque après
28 ans d'indépendance avec des hauts et des bas, les Comoriens
ont décidé de doter l'Etat Comorien d'un nouveau cadre
institutionnel. Ce cadre, vous en conviendrez avec moi, ne peut
pas négliger aucun domaine de la vie institutionnelle de l'Etat.

C'est ainsi que vous avez insisté, et dans les meilleurs délais,
sur le parachèvement de toutes les institutions prévues par la
nouvelle Constitution des Comores. Simultanément, vous avez
exprimé vos inquiétudes quant aux responsabilités, ou disons
clairement, aux devoirs et missions régaliens de l'Etat qui ne
peuvent ni attendre, ni faire l'objet de discussions, surtout si
celles-ci s'avèrent stériles. Il s'agit bien sûr de la défense de nos
frontières communes, prérogatives éminemment inhérentes à la
souveraineté de l'Etat, de la sûreté de tout notre territoire et enfin,
en ce qui nous concerne, de la protection de nos populations
contre les catastrophes naturelles.

Cet atelier, que nous allons clôturer dans quelques minutes,
s'inscrit logiquement dans le cadre de la mise en œuvre des
propositions que les séminaristes du mois de juillet ont faites au
Gouvernement, lequel, sans tarder, les ont remises au Président
de la République.

Mesdames, Messieurs,

Nous avons reçu des instructions fermes du Chef de l'Etat
d'entrer en contact avec nos partenaires afin de concrétiser cela.
Le système des Nations Unies aux Comores a répondu
favorablement à notre demande pour la tenue d'un atelier
national sur le renforcement des capacités nationales en gestion
des catastrophes naturelles.

Les travaux en commission ont permis aux participants de
constater qu'il était temps de se pencher très sérieusement sur
la protection civile. La commission N° 1 a travaillé sur
«Comment prévenir et se préparer contre les catastrophes
naturelles» tandis que la Commission N° 2 s'est penchée sur

«Comment gérer ou coordonner les moyens pour venir à
bout d'une situation de catastrophe naturelle et protéger les
populations et leurs biens».

Pour prévenir, se préparer contre les catastrophes naturelles
classiques - comme les accidents des transports, le déversement
des hydrocarbures -, *biologiques* - comme les épidémies tel le
choléra -, *hydrométéorologiques* - tels la sécheresse, les
incendies, les cyclones ou les inondations -, et enfin
géophysiques - comme les éruptions volcaniques -, les membres
de la Commission N° 1 ont d'abord relevé les insuffisances et
les manquements suivants: un cadre juridique et institutionnel
convenable, de canaux solides et complets pour la
sensibilisation et l'information, de moyens matériels et humains.

La Commission N° 1 a estimé, et cela va de soi, que
l'instabilité quasi permanente de notre pays, le caractère
inadapté d'une partie de textes existants et le manque de
stratégie et politique générales de prévention constituent des
facteurs déterminants ou, en tous les cas, représentent les
causes principales à cette situation alarmante.

Pour remédier et enrayer ces lacunes, la Commission
propose des « actions urgentes requises pour une efficacité
accrue de la gestion des catastrophes » pour adapter,
réactualiser les textes en vigueur pour un cadre institutionnel

complet et permanent ; concevoir une politique d'information et de sensibilisation performante en associant largement les médias de manière à toucher toute la population sur l'ensemble du territoire ; prendre en compte et renforcer la participation des communautés villageoises en tant que premier concernées, pour les rendre capables de gérer certaines situations préliminaires et prévenir dans les meilleurs délais les secouristes professionnels ; recenser les moyens existants ; renforcer les capacités humaines, matérielles et institutionnelles existantes.

Mesdames, Messieurs,

Convenons ensemble avec la Commission N° 1 que l'acte 1 de prévention et préparation contre les catastrophes naturelles est sans nul doute l'élaboration d'une bonne politique nationale de prévention avec des structures légales adaptées. Ces structures auront la charge de concevoir un plan de coordination réaliste et conforme aux moyens dont nous disposons, ensuite renforcer notre partenariat à l'échelle régionale et internationale.

Enfin, la Commission N° 1 ne pouvait pas ne pas noter l'urgence d'une collaboration étroite et franche entre la Direction nationale de la protection civile et toute structure déjà mise en place par exemple dans le cadre de la lutte contre les grandes endémies ou de la prévention des cyclones - comme c'est le cas à la Direction nationale de la météorologie.

Cette collaboration permettrait d'ores et déjà aux premiers responsables de localiser les zones susceptibles d'être affectées par les catastrophes naturelles, tout en spécifiant leurs caractères. Par exemple, Anjouan et Mohéli pour les inondations, ou la Grande-Comore pour l'éruption volcanique et la sécheresse.

Ces recommandations s'ajouteraient à la mise en place d'une politique cohérente d'urbanisme et d'habitat contre la promiscuité des maisons dont une des conséquences est qu'il est pratiquement impossible d'atteindre certains foyers en cas d'incendie.

La Commission N° 2 a travaillé sur l'élaboration d'une Plate-forme nationale de prévention des catastrophes naturelles. Il faut souligner que les deux Commissions ont relevé les mêmes facteurs qui ont constitué les raisons des lacunes que nous enregistrons dans notre pays sur la prévention et la gestion des catastrophes naturelles.

Pour la Commission N° 2, l'absence d'une sensibilisation qui se serait inspirée des traditions locales, est un élément à prendre en compte dans l'élaboration d'une plate-forme nationale en la matière. Aussi, le manque de ressources humaines et une désorganisation de notre administration, ont fait que pendant longtemps et jusqu'à la vraie fausse alerte de l'éruption du volcan du Karthala, le pays a frôlé la catastrophe.

Ainsi, la Commission N° 2 s'est penchée sur les éléments essentiels pour l'élaboration d'une plate-forme nationale.

Quelques actions urgentes sont recommandées: le parachèvement du nouveau cadre institutionnel ; l'introduction dans les programmes scolaires - dès le primaire - de la sensibilisation aux catastrophes naturelles ; la participation



Cérémonie de passation des recommandations au Président de l'Union des Comores, M. Azali Assoumani (à droite) par le Ministre de la défense et de la sécurité interne, M. Hama Mmadi Bolero (à gauche)

active des autorités religieuses dans cette sensibilisation ; le recours aux Nouvelles technologies de l'information et de la communication ; l'identification des potentialités locales et renforcement des capacités de prévention, d'accueil et de prise en charge ; et l'optimisation des missions de l'armée en la mettant à la disposition de la sécurité civile, sont des diverses actions qui inéluctablement amélioreraient les capacités de prévention et de gestion des catastrophes naturelles.

Ce travail pourrait être complété par un Conseil national de gestion des catastrophes naturelles qui serait mis en place pour coordonner les actions des structures locales de médecins, secouristes, d'aide aux victimes, etc.

Mesdames, Messieurs,

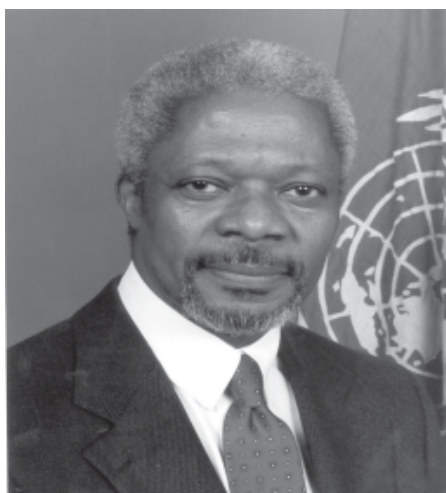
Votre rapport sera immédiatement remis au Chef de l'Etat sous le haut patronage duquel cet atelier fut organisé. Aussi, des contacts formels seront pris avec nos partenaires, notamment le système des Nations Unies auquel nous remercions infiniment de leur collaboration active. Le Ministère de la défense et de sûreté du territoire présentera au gouvernement une série de propositions des mesures conformément à vos recommandations.

Avant de finir mon propos, je voudrais remercier les participants du travail formidable présenté et toute la communauté Internationale, notamment le système des Nations Unies, de leur précieux concours.

Je déclare clos les travaux de ce premier atelier de renforcement des capacités de gestion des catastrophes naturelles, et vous remercie de votre attention. ■

Kofi Annan souligne l'importance de l'information dans la lutte contre les catastrophes naturelles à l'occasion de la Journée internationale de l'Eau

On trouvera ci-après le texte du message du Secrétaire général, Kofi Annan, délivré à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau sur le thème « L'eau et les catastrophes : être informé, être prêt », le 22 mars 2004



*Mr. Kofi Annan
Secrétaire Général
Nations Unies*

Le thème retenu cette année pour la Journée mondiale de l'eau est « L'eau et les catastrophes : être informé, être prêt ». Les catastrophes liées à l'eau – inondations, sécheresses, ouragans, typhons et cyclones tropicaux – coûtent d'innombrables vies humaines et font d'énormes dégâts matériels; elles plongent des millions de personnes dans la détresse et entraînent des pertes économiques désastreuses. Comme toujours, ce sont les plus pauvres et les plus vulnérables qui sont les plus durement touchés, mais comme on l'a vu en Europe centrale en 2002, même les pays industrialisés peuvent être frappés de plein fouet. Nous voudrions certes penser que ces catastrophes sont purement naturelles, mais il est un fait que l'activité humaine fait nettement augmenter les risques et aggrave certaines situations de vulnérabilité, et que certaines catastrophes, comme les marées noires et les fuites de déchets toxiques, qui polluent gravement nos précieuses ressources en eau, sont exclusivement du fait de l'homme.

Les sociétés modernes ont des avantages certains par rapport aux civilisations d'hier, que les phénomènes liés à l'eau pouvaient purement et simplement anéantir. Nous disposons de connaissances immenses et avons les moyens de les diffuser jusque dans les endroits les plus reculés du monde. Grâce au progrès scientifique, nous pouvons mieux prévoir le temps, mieux cultiver la terre, mieux gérer les ressources naturelles, et mieux nous préparer aux catastrophes naturelles et en gérer les conséquences. Les nouvelles technologies resteront le fondement de tous nos efforts.

Mais une action rationnelle fondée sur une information complète et menée sur les fronts politique, social et culturel, conjuguée à une participation du public à tous les stades de la gestion des catastrophes, est indispensable pour que nous soyons moins vulnérables aux catastrophes et que des situations dangereuses ne dégénèrent pas en catastrophes ingérables.

La Journée mondiale de l'eau coïncide avec la publication de directives pour la réduction des pertes dues aux inondations. Ces directives, qui prennent la forme d'un manuel et d'une série d'options à l'intention des décideurs, sont le fruit d'efforts conjoints du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, du Service météorologique national des États-Unis, des responsables de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique et de l'Organisation météorologique mondiale, qui ont bénéficié du soutien de l'Agence suisse pour le développement et la coopération. Elles devraient être utiles aux participants à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, laquelle doit se tenir à Kobe-Hyogo, au Japon, en janvier 2005. Je recommande à tous les intéressés d'en prendre connaissance.

Au-delà des questions de prévention des catastrophes liées à l'eau, la communauté internationale a pris des mesures pour faire face à d'autres problèmes qui se posent à l'échelle mondiale dans le domaine de l'eau. En 2000, les Chefs d'État se sont engagés à faire cesser l'exploitation inconsidérée des ressources en eau en élaborant des stratégies de gestion de ces ressources qui aillent dans le sens d'un accès équitable et permettent de satisfaire les besoins de tous. Au Sommet mondial pour le développement durable qui s'est tenu en 2002, les dirigeants politiques du monde sont convenus d'arrêter au plus tard en 2005 des plans intégrés de gestion et d'utilisation efficiente des ressources en eau.

La communauté internationale a pris bien des initiatives louables face aux problèmes qui se posent dans le domaine de l'eau, mais ses efforts sont, dans l'ensemble, insuffisants. Pour atteindre l'objectif du Millénaire consistant à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de gens pour qui l'eau potable est inaccessible ou inabordable, il va falloir chaque jour 270 000 nouveaux raccordements aux systèmes d'approvisionnement en eau. Pour ce qui est de l'assainissement, les besoins sont plus énormes encore. Ces chiffres n'ont pas pour objet de minimiser les efforts que déploient certains gouvernements et des milliers d'associations, mais de montrer que des mesures sortant de l'ordinaire doivent être prises d'urgence.

C'est dans cet esprit que j'ai décidé de créer un Comité consultatif pour les questions relatives à l'eau et à l'assainissement. Présidé par l'ancien Premier Ministre Ryutaro Hashimoto, ce comité consultatif comprendra aussi tout un éventail de personnalités, d'experts techniques et de personnes qui ont fait la preuve qu'elles savent mobiliser les bonnes volontés, faire bouger les organismes publics et travailler avec les médias, le secteur privé et la société civile. J'ai demandé à ce comité de mobiliser toutes les compétences de ses membres afin de faire connaître les problèmes qui se posent, d'aider à réunir des fonds pour financer des projets et de favoriser la création de nouveaux partenariats dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

L'eau est un élément central des stratégies visant à éliminer la pauvreté et à parvenir à un développement durable. Que cette Journée mondiale de l'eau nous incite à redoubler d'efforts pour que les questions relatives à l'eau reçoivent l'attention qu'elles méritent, dès aujourd'hui et à long terme.

ZIMBABWE: Lancement d'une publication de l'ONU sur les pertes dues aux inondations

R. A. Valency¹,
Hararé

« *UN Guidelines for Reducing Flood Losses* » (*Principes directeurs de l'ONU pour la réduction des pertes dues aux inondations*). Tel est le titre d'une publication de l'ONU lancée à Hararé, capitale du Zimbabwe, le 22 mars dernier; Hararé étant la seule ville africaine et l'une des quatre villes choisies dans le monde (avec New York, Genève et Bangkok) pour cet événement.

La cérémonie a eu lieu le 22 mars dernier lors de la Journée mondiale de l'eau, journée marquée à travers le monde entier, et dont le thème était d'ailleurs « Eau et catastrophes » cette année.

Composée de trois ouvrages, cette publication est l'aboutissement d'une série de consultations menées par le Département de l'ONU pour les affaires économiques et sociales (DAES) et l'*US National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA - Administration des affaires océaniques et atmosphériques du Gouvernement fédéral américain)*, consultations faisant appel à l'expérience de divers partenaires, experts et collaborateurs.

L'ONU/SIPC Afrique a également procédé, lors de cette cérémonie, au lancement de deux petits ouvrages éducatifs intitulés respectivement « Eau et risques en Afrique – Guide à l'usage des dirigeants communautaires » et « Eau et risques en Afrique – Guide à l'usage des écoles ».

S'adressant à ceux présents lors de la cérémonie, le vice-ministre zimbabwéen des ressources rurales et de la promotion de l'eau M. Tinos Rusere a exprimé sa satisfaction. « C'est un honneur pour le Zimbabwe d'avoir été choisi pour cette cérémonie de lancement, » a-t-il déclaré (*voir l'intégralité du discours de M. Tinos Rusere en page 40*).

Prenant la parole à son tour, le Responsable des programmes d'ONU/SIPC Afrique Mme Noro Rakotondrandria a déclaré que Harare avait été choisie (1)

car en Afrique, le Zimbabwe était l'un des pays les plus touchés par la sécheresse et les inondations; (2) car les catastrophes étaient souvent une affaire de vie et de mort, et que, par conséquent, elles appelaient tout simplement à la solidarité humaine; et enfin (3) parce qu'un organisme régional dénommé *Drought Monitoring Centre* (Centre de surveillance des sécheresses (DMC en anglais) opérait à partir de Hararé.

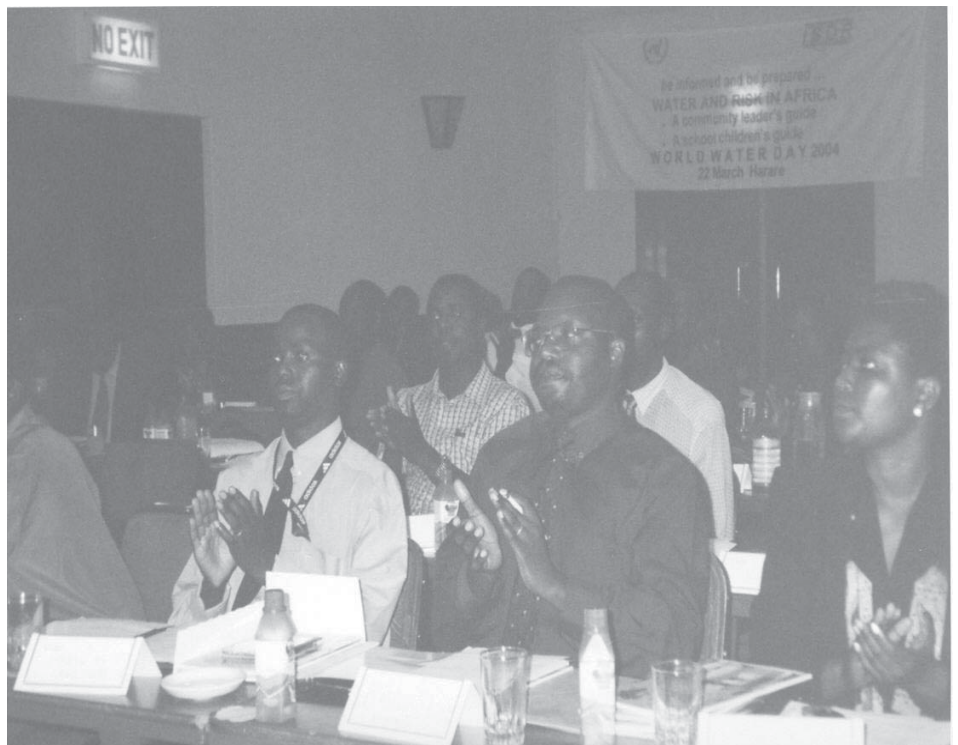
En fait, la cérémonie avait été préparée et organisée par DMC avec le concours d'ONU/SIPC Afrique.

La cérémonie a été suivie d'un atelier d'élaboration d'une Stratégie nationale

pour la gestion des inondations, atelier au cours duquel les discussions ont également porté sur cette publication de l'ONU intitulée « Principes directeurs de l'ONU pour la réduction des pertes occasionnées par les inondations ».

A noter que l'événement était à la une des actualités de la chaîne de télévision nationale zimbabwéenne dans la soirée. ■

¹ R. Alain Valency : journaliste international basé à Nairobi; rédacteur en chef des versions anglaise et française du présent magazine d'ONU/SIPC Afrique. Cette publication de l'ONU était lancée alors qu'il se trouvait également à Hararé.



22 MARS 2004 - JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU Hararé, Zimbabwe

Discours de M. Tinos RUSERE, Vice-ministre zimbabwéen des ressources rurales et de la promotion de l'eau

« [Salutation aux officiels étrangers et zimbabwéens présents].

L'eau et les catastrophes: être informé et préparé. Tel est le thème de cette Journée mondiale de l'eau, thème qui revêt également une importance particulière pour le Zimbabwe.

Au cours de la dernière décennie en effet, le Zimbabwe a connu quelques unes des sécheresses les plus graves de son histoire, des sécheresses qui ont eu un impact économique et social sur nous, en tant que nation, et qui ont fait des dégâts importants sur l'environnement. Or, l'agriculture qui est le pivot de notre économie dépend énormément de l'eau, et toute perte au niveau des récoltes ou du cheptel porte un grand coup à notre économie.

Le triple effet des sécheresses est grave, et même les petits marchands fournisseurs des agriculteurs n'en sont pas épargnés. Leur effet est fortement ressenti au niveau de l'environnement : les plantes, les animaux et leurs habitats, l'air et la qualité de l'eau en sont menacés. La dégradation et l'érosion des sols sont également à craindre. Les êtres humains, en tant qu'être social, subissent également leur impact car les sécheresses, il est vrai, tendent à provoquer des conflits parmi ses usagers, et une migration des populations vers des endroits plus hospitaliers où il y a à manger et où il y a de l'eau. La couverture médiatique des prévisions de sécheresse pour les zones de Muzarabani et du Lowveld doit être encore présente dans notre mémoire.

Les inondations ont, de leur côté, menacé des vies et des biens et ont fait perdre à la nation des milliards de dollars en termes de réhabilitation et de gestion des catastrophes. Au cours des dernières années, le cyclone Eline a fait également des dégâts sérieux dans les zones de

Chipinge et de Muzarabani. Et suite à une courte période de sécheresse accouplée à de fortes inondations qui avaient mené à une interruption des activités agricoles entre 1999 et 2001, l'Afrique australe a dû faire face à de maigres réserves alimentaires, maigres réserves alimentaires qui, à leur tour, ont été à l'origine des pénuries alimentaires actuelles prévalant dans plusieurs régions du pays.

Tout cela nous amène à une première conclusion: il est important d'améliorer nos systèmes d'alerte précoce en combinant prévisions météorologiques et événements associés à l'eau, cela pour ouvrir la voie à une approche véritablement intégrée. Les prévisions devraient également relever d'efforts multidisciplinaires de coopération. Et il ressort des nombreux problèmes variés rencontrés que les hydrologues, les météorologues, les spécialistes de l'aménagement des zones rurales, les

urbanistes et le Département de la Protection civile doivent œuvrer ensemble pour faire usage des méthodes et des technologies intégrées disponibles en matière de prévision et d'alerte d'inondation et de sécheresse. Il est également important de recourir à des modèles informatisés et à des informations à distance sur la météo et l'environnement ; et sur ce point particulier, les établissements académiques ont un rôle important à jouer.

Mais parmi les catastrophes associées à l'eau figurent également les accidents d'origine industriel. Qu'il s'agisse, par exemple, de l'écoulement accidentel de fortes concentrations de produits chimiques ou de mélanges de produits chimiques et d'eau, la qualité de l'eau en pâtit en aval. Et une des mesures préventives les plus importantes contre ce genre de pollution est la mise en place d'une cadre juridique très contraignante



M. Tinos Rusere, Vice- Ministre, Ministère des ressources rurales et de la promotion de l'eau et Mme Noroarisoa Rakotondrandria (ONU/SIPC Afrique) pendant le lancement de la publication de l'ONU sur les pertes aux inondations et les livrets de l'ONU/SIPC Afrique



qui régit la sécurité et prévoit des sanctions contre les contrevenants. On devrait également associer un certain nombre d'acteurs à la planification de telles mesures préventives: la police, le Département de la Protection civile, les responsables de la santé publique, les spécialistes de l'environnement et les médias.

Les changements climatiques représentent, par ailleurs, un défi monumental pour la capacité humaine d'adaptation. Les fluctuations du climat mondial peuvent être à l'origine des conditions climatiques extrêmes actuelles comme la fréquence et la gravité accrues des sécheresses et des inondations. A cet égard, il est important de développer une approche intégrée à la compréhension de ces tendances et à la prévention des catastrophes éventuelles qui peuvent en découler.

A l'occasion de la commémoration de cette Journée, il est essentiel que chacun se rende compte qu'il est important de se préparer aux catastrophes. En tant que nation, nous devons penser à planifier à l'avance les mesures de gestion des catastrophes et de sécurité alimentaire. A ce sujet, il est à noter que la région de la SADC (Communauté pour le développement de l'Afrique australe) a mis en place un système d'alerte précoce pour la surveillance des récoltes et de la situation alimentaire, et pour émettre des alertes à l'approche d'une crise. Il serait également important qu'en tant que nation, nous faisons de même et

renforçons ce genre de réseaux. Ceux-ci peuvent en effet servir de pivot à la planification pour les urgences dues aux catastrophes et à la coordination des plans contre les catastrophes.

On m'a appris, de source sûre, que cette réunion cherche à promouvoir l'élaboration de stratégies de gestion des catastrophes, stratégies visant à réduire la vulnérabilité et l'exposition des personnes aux catastrophes. De telles stratégies devraient promouvoir une bonne coordination des activités des différents acteurs. Pour le cas des sécheresses, ces stratégies devraient se pencher sur des stratégies élémentaires de gestion de l'eau. Les plans devraient également promouvoir une utilisation efficace de l'eau. Et il est important de prévoir des mesures d'atténuation des effets des sécheresses ainsi que des mesures d'assistance car ces mesures permettent de minimiser l'impact des catastrophes sur les systèmes de production et les moyens d'existence.

Réduire les risques des aléas associés à l'eau signifie, d'une part, développer nos capacités à surveiller l'ampleur, la durée, la périodicité et la position de ces aléas, mais également, d'autre part, évaluer et réduire notre vulnérabilité à ceux-ci. En bref, la véritable clé de la réduction des risques réside dans le traitement des vulnérabilités.

Je suis heureux de constater que plusieurs ministres sont représentés à cet atelier. Nous avons également ici l'Office national de l'eau, le Département de la

Protection civile, plusieurs ONG engagées dans la gestion des catastrophes et dans le domaine de l'eau, des responsables du Centre de surveillance des sécheresses de la SADC, et des établissements académiques. Un tel niveau de représentation constitue une bonne plate-forme pour des discussions sur l'élaboration de stratégies de gestion des catastrophes. Une telle tâche exige en effet une grande variété de compétences et d'expériences.

Je voudrais donc exprimer mes remerciements au Bureau Afrique de la Stratégie internationale de l'ONU pour la prévention des catastrophes d'avoir dépêché un représentant qui est venu de si loin, de Nairobi, pour procéder au lancement de trois ouvrages traitant des principes directeurs de la réduction des pertes dues aux inondations. Ces publications sont également lancées par l'ONU en ce jour du 22 mars 2004 à Genève, à New York et à Bangkok, à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau. Cela veut dire que Hararé est l'une des quatre villes sélectionnées dans le monde, et la seule ville choisie en Afrique, pour le lancement de ces publications. Nous en sommes honorés.

Ces publications devraient améliorer considérablement la planification dans notre pays. Elles seront également, pour nous, des sources vitales d'information sur la gestion des catastrophes associées à l'eau.

Je voudrais également remercier la branche zimbabwéenne du Partenariat mondial pour l'eau, le Centre de surveillance des sécheresses de la SADC et l'Office national de l'eau d'avoir préparé cet atelier en collaboration avec mon Ministère. Nous nous félicitons d'un tel soutien et nous nous réjouissons d'avance de toute autre future collaboration. Enfin, je voudrais de nouveau remercier le Bureau Afrique de la Stratégie internationale de l'ONU pour la prévention des catastrophes (ONU/SIPC) et la branche zimbabwéenne du Partenariat mondial pour l'eau d'avoir financé cet atelier.

Mesdames et messieurs, je vous remercie d'être venus et nous espérons que nous serons désormais en mesure d'atténuer les effets des catastrophes associées à l'eau avec beaucoup plus de coordination. » ■

17^{ème} Prix Sasakawa des Nations Unies pour la prévention des catastrophes

Processus de Sélection 2004

N'hésitez pas à vous joindre à nous afin de récompenser les nombreux individus et institutions de par le monde ayant contribué, de façon innovatrice et à travers diverses initiatives remarquables, à réduire le danger ainsi que les vulnérabilités des communautés faces aux risques naturels !

**Date de clôture des nominations
le 18 août 2004**

Avec la généreuse contribution de la Fondation Niponne aux Nations Unies

*Pour plus d'information, visitez:
www.unisdr.org - www.eird.org -
www.unisdrafrica.org*



Le Prix Sasakawa des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, d'une valeur approximative de 50,000 USD, est partagé entre le Lauréat Sasakawa et les gagnants de Certificats de Distinction et du Mérite. Il est remis chaque année à l'occasion de la Journée Internationale de la Prévention des Catastrophes, chaque second mercredi d'octobre. La cérémonie de remise du Prix se tiendra cette année le mercredi 13 octobre 2004.

Critères d'admissibilité pour le Prix

Le candidat sera distingué pour ses activités remarquables reconnues à l'échelle internationale dans les domaines suivants:

- a) la mise en oeuvre, au niveau international ou régional, d'activités visant à accroître la sensibilisation du public au thème des catastrophes naturelles;
- b) les recherches scientifiques et innovations technologiques facilitant la prédiction des catastrophes;
- c) les activités sociales contribuant à renforcer les mesures de prévention des catastrophes;
- d) la promotion d'activités préventives réduisant l'impact économique des catastrophes et contribuant au développement durable;
- e) toute autre activité jouant un rôle reconnu comme essentiel dans la promotion de la prévention et l'atténuation des catastrophes (gestion du territoire, réduction des risques sismiques, sensibilisation, éducation etc...)

Le candidat ne doit faire l'objet d'aucune discrimination sur des critères de nationalité, de religion, de race, d'âge ou de sexe.

Le candidat n'a pas le droit de s'auto-nominer - Il est défendu de nommer à nouveau d'anciens lauréats.

Nomination des candidats pour le Prix

Les nominations et candidatures devront être transmises à l'Administrateur du Prix, qui les soumettra au Jury avec ses commentaires. L'Administrateur est en droit de demander des rapports indépendants sur les activités menées par le(s) candidat(s) au Prix, et de les soumettre à la considération du Jury.

Il est demandé aux candidats, une fois nommés, de bien vouloir fournir une présentation Power Point (10 à 15 minutes) en anglais incluant les détails de leurs travaux et contribution au processus d'atténuation des risques et des vulnérabilités aux aléas naturels et technologiques.

Sélection du (des) Lauréat(s) et des destinataires des Certificats

Un jury international, composé d'experts de différents continents, vote en privé sur la base de critères clairement définis afin d'identifier et de sélectionner le Lauréat du Prix Sasakawa des Nations unies pour la Prévention des Catastrophes. Depuis 1998, un nombre défini de Certificats de Distinction et du Mérite sont remis au cours de la cérémonie, parallèlement au Prix Sasakawa, afin de récompenser d'autres initiatives remarquables en matière de prévention des catastrophes. Le Jury est cependant en droit de ne désigner aucun lauréat si tel est son choix. Le jury actuel se compose de représentants de chacune des régions suivantes: Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Asie, Europe et Océanie.

Qui peut soumettre les nominations?

- 1) Les anciens gagnants du Prix Sasakawa
- 2) Les représentants d'institutions spécialisées dans le domaine de la prévention et l'atténuation de l'impact des catastrophes;
- 3) Les Agences spécialisées des Nations Unies;
- 4) Les Missions permanentes auprès des Nations Unies à New York, Genève et Vienne;
- 5) Les Coordonnateurs résidents du système des Nations Unies.

Formulaire de Nomination

Une fois nommés, les candidats doivent remplir le bulletin de nomination ci-joint pour le 17ème Prix Sasakawa des Nations Unies pour la Prévention des Catastrophes, et le retourner avant le 18 août 2004, avec la documentation détaillée demandée pour étayer leur nomination, au:

Veillez transmettre les bulletins de nomination au

Secrétariat de la Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes (SIPC/ONU)
 Administrateur du Prix Sasakawa des Nations Unies pour la Prévention des Catastrophes
 Palais des Nations, 8-14 avenue de la Paix, CH-1211 Genève 10
 Tel: (+41) (0)22.917.2786 / Fax: (+41).(0)22.917.0563
 E-mail: rosec@un.org - Sites Web: www.unisdr.org - www.eird.org - www.unisdrafrika.org

17ème Prix Sasakawa des Nations Unies pour la Prévention des Catastrophes

Bulletin de Nomination 2004

**Le candidat n'a pas le droit de s'auto-nominer"
Les anciens lauréats ne peuvent être à nouveau nominés**

1ère PARTIE: POUR LES PERSONNES INDIVIDUELLES (Veuillez joindre un Curriculum Vitae)

Nom: _____

Adresse: _____

Nationalité: _____

Date et lieu de naissance: _____

Sexe: Féminin Masculin

Diplômes: Classer vos diplômes / certificats par ordre chronologique (commencer par le plus récent)

Date: _____ Institution: _____ Diplômes obtenus: _____

Poste actuel: _____

Description de vos tâches: _____

Postes antérieurs (par ordre chronologique en commençant par le plus récent)

Date _____ Poste occupé et fonctions: _____

2ème PARTIE: POUR LES INSTITUTIONS / ORGANISATIONS

Nom et adresse du siège: _____

Date de sa création: _____

Principaux domaines d'activité: _____

Taille et structure interne: _____

Optionnel: Financement(budget annuel et sources de revenus): _____

Nom et titre du responsable exécutif: _____

Veuillez décrire les travaux remarquables et innovateurs menés dans le domaine de la prévention et de l'atténuation des catastrophes qui justifieraient la considération du candidat pour le Prix: notamment en ce qui concerne:

Section 1: Les activités générales de prévention des catastrophes menées, susceptibles de réduire l'impact socio-économique des catastrophes et de contribuer au développement durable:

3ème PARTIE: CONTRIBUTIONS PARTICULIERES A LA PREVENTION DES CATASTROPHES

Veillez décrire les travaux remarquables et innovateurs menés dans le domaine de la prévention et de l'atténuation des catastrophes qui justifieraient la considération du candidat pour le Prix: notamment en ce qui concerne:

Section 1: Les activités générales de prévention des catastrophes menées, susceptibles de réduire l'impact socio-économique des catastrophes et de contribuer au développement durable:

Section 2: La mise en oeuvre, aux niveaux international et régional, des activités visant à accroître la sensibilisation du public au thème des catastrophes naturelles:

Section 3: Les succès obtenus en matière de prévention et d'atténuation des catastrophes dans les pays en développement

Section 4: Les recherches scientifiques et innovations technologiques permettant une meilleure prédiction des catastrophes

Section 5: Les activités sociales visant à promouvoir la prévention des catastrophes et l'atténuation de leur impact

Section 6: Autres activités jouant un rôle reconnu comme essentiel dans la promotion de la prévention et l'atténuation des catastrophes

Section 4: Les recherches scientifiques et innovations technologiques permettant une meilleure prédiction des catastrophes

Section 5: Les activités sociales visant à promouvoir la prévention des catastrophes et l'atténuation de leur impact

Section 6: Autres activités jouant un rôle reconnu comme essentiel dans la promotion de la prévention et l'atténuation des catastrophes

Un questionnaire concernant l'utilisation de la subvention sera distribué à tous les lauréats Sasakawa afin d'évaluer dans quelle mesure cette subvention a contribué à mettre en oeuvre les activités de prévention planifiées sous ce point, et à faciliter l'avancée d'une culture mondiale de la prévention.

5ème PARTIE: DOCUMENTATION

Veuillez mentionner et joindre les documents et matériels d'information relatifs aux travaux menés dans le domaine de la prévention des catastrophes, tels que Constitution, Charte, liste de partenariats, y compris des échantillons de documents écrits publiés, derniers rapports annuels et articles de presse - Dans le but de faciliter la considération de la nomination par le Jury, il est recommandé de fournir, autant que faire se peut, l'information requise en anglais:

.....
.....

6ème PARTIE: REFERENCES

Veuillez mentionner trois personnes / institutions connaissant vos activités:

Nom	Adresse complète	Poste / fonction
1) _____	_____	_____
2) _____	_____	_____
3) _____	_____	_____

**Les feuillets d'information complémentaires
respectant le format ci-dessus sont acceptés.**

Soumis par: _____

Date d'envoi: _____

Date de réception par la SIPC: _____

Date limite de présentation des nominations: 18 août 2004
**Les nominations et candidatures reçues après la date limite
de présentation ne seront pas prises en considération**

Secrétariat de la Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes (SIPC/ONU)
Administrateur du Prix Sasakawa des Nations Unies pour la Prévention des Catastrophes
Palais des Nations, 8-14 avenue de la Paix, CH-1211 Genève 10
Tel: (+41) (0)22.917.2786 / Fax: (+41).(0)22.917.0563
E-mail: rosec@un.org - Sites Web: www.unisdr.org - www.eird.org - www.unisrafrica.org

Première annonce

Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes

du 18 au 22 janvier 2005
à Kobé (Hyogo), Japon

Un monde plus sûr pour tous

Un événement exceptionnel :

- *pour rehausser le profil de la réduction des risques de catastrophe ;*
- *pour promouvoir l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans la planification et la pratique du développement ;*
- *pour renforcer les capacités locales et nationales qui permettent de s'attaquer aux causes des catastrophes, catastrophes qui ne cessent de semer la dévastation et freiner le développement dans beaucoup de pays.*

Lors de cette conférence, un ensemble d'orientations générales, d'activités et d'objectifs clairs et précis sera soumis à l'examen des participants pour adoption. Ces orientations générales, ces activités et ces objectifs, qui s'appliquent à la période 2005-2015, seront établis à partir de l'examen en cours des progrès réalisés pendant la dernière décennie dans la mise en œuvre de la « Stratégie et Plan d'action de Yokohama pour un monde plus sûr », stratégie et plan d'action adoptés lors de la Première Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes tenue à Yokohama (Japon) en mai 1994 – pendant la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (DIPCN, 1990-1999).

Une autre conférence mondiale sur la prévention des catastrophes : pourquoi?

La Première Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes a eu lieu à Yokohama au Japon en mai 1994 – pendant la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (DIPCN, 1990-1999). Lors de cette conférence ont été adoptés la « Stratégie de Yokohama pour un monde plus sûr » (voir encadré plus bas) et son « Plan d'action », lesquels stratégie et plan d'action ont servi, sur le plan international, de plan directeur dans le domaine de la prévention des catastrophes.

Si depuis, les engagements en faveur de la prévention des catastrophes n'ont pas cessé d'affluer (comme l'atteste le nombre sans cesse croissant de déclarations, d'initiatives et d'accords internationaux), de tels engagements n'ont toujours pas été rapidement suivis d'actes. Or, entre-temps, l'impact des catastrophes va en augmentant et demeure un obstacle majeur au développement. De nouveaux risques font leur apparition et, dans certains cas, le développement lui-même contribue à l'apparition de ces risques.

Une revue est en cours : elle porte sur les réalisations, les lacunes et les défis cruciaux auxquels la communauté internationale est confrontée depuis l'adoption de la Stratégie et Plan d'action de Yokohama en 1994. Et il procède de nombreuses politiques et initiatives locales, nationales et internationales, ainsi que des progrès scientifiques et techniques – tous mis en exergue par cette revue - qu'investir dans la réduction des risques de catastrophe est faisable et rentable. Par ailleurs, des opportunités et des problèmes émergents liés à la transformation de l'environnement et aux changements climatiques, aux pandémies du genre VIH/SIDA, à la parité hommes/femmes et à l'éducation, commencent également à focaliser l'attention du public.

Mais beaucoup reste à faire pour coordonner et renforcer davantage tout ceci et les intégrer dans des politiques nationales efficaces. Et un changement de perspective est en cours, privilégiant le développement durable au secours en cas de catastrophe.

En bref, la situation actuelle plaide en faveur de la tenue d'une rencontre internationale regroupant : (1) des décideurs locaux, nationaux et internationaux actifs dans le développement social et économique; (2) des responsables et des praticiens de la gestion

des risques de catastrophe; et (3) des groupes issus de la société civile et des communautés à la base.

Et un concours - rare - de circonstances a mené au choix de la date et du lieu d'une telle rencontre : d'une part, il se trouve que la fin de la revue ou examen en cours de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie de Yokohama coïncide avec le 10e anniversaire, en 2005, du Grand Séisme de Hanshin-Awaji au Japon; et d'autre part, le gouvernement japonais a offert d'abriter une telle rencontre internationale à Kobé-Hyogo.

Une telle Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (CMPC) est censée motiver et guider les Etats et leurs décideurs à accorder plus d'attention à l'intégration de la gestion des risques de catastrophe dans la réduction de la pauvreté, et à chercher les moyens - pratiques et concrets - de le faire.

Cette Conférence partira donc des résultats de l'examen de la mise en œuvre de la Stratégie et Plan d'action de Yokohama :

- pour évaluer les réalisations faites et identifier les bonnes pratiques observées depuis son adoption en 1994;
- pour identifier les défis, les besoins cruciaux et les opportunités en matière d'initiatives de prévention des catastrophes dans le monde, et examiner les problèmes émergents;
- pour développer les composantes d'un programme bien structuré de réduction des risques de catastrophe, programme conforme à la réalisation des Objectifs du Millénaire et ceux du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable, objectifs relatifs à la prévention des catastrophes.

La Conférence sensibilisera également les participants sur le fait (1) qu'une attention particulière doit être accordée, de manière urgente, aux plus vulnérables en tenant compte des besoins communautaires de s'attaquer aux risques de catastrophe ; (2) l'accent doit également être mis sur l'élaboration de politiques et la définition d'actions aux niveaux mondial, régional, national et local en vue d'assurer la montée d'une culture de prévention.

Objectifs de la CMPC

Selon la Résolution A/RES/58/214 adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 23 décembre 2003, les objectifs de la Conférence sont les suivants :

- (a) Conclure l'examen de la Stratégie de Yokohama et du Plan d'action correspondant en vue de mettre à jour le Cadre directeur pour la prévention des catastrophes au XXI^e siècle;
- (b) Définir concrètement les activités à entreprendre et les ressources à mobiliser en vue d'assurer l'application des dispositions pertinentes du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial sur le développement durable¹ (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg ») relatives à la vulnérabilité, à l'évaluation des risques et à la gestion des catastrophes ;
- (c) Mettre en commun les pratiques les plus efficaces et les enseignements tirés de l'expérience pour contribuer à la prévention des catastrophes dans le contexte de la réalisation d'un développement durable, et recenser les lacunes et les difficultés rencontrées ;
- (d) Mieux faire comprendre l'importance des politiques de prévention des catastrophes de manière à en faciliter et promouvoir la mise en œuvre ;
- (e) Faire en sorte que les informations ayant trait aux catastrophes naturelles soient plus fiables et que, dans toutes les régions, le public et les organismes de gestion des catastrophes aient davantage accès aux informations appropriées, comme indiqué dans les dispositions pertinentes du Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

Résultats escomptés

- Prise de conscience, reconnaissance et appui politique accrus envers la mise en œuvre de la réduction des risques de catastrophe et la mobilisation des ressources locales, nationales et internationales.
- Orientations et priorités plus claires pour l'action aux niveaux international, régional, national et local pour la mise œuvre de la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes (SIPC) et pour appuyer la réalisation des Objectifs du Millénaire et ceux du Plan d'action de Johannesburg².
- Adoption d'un ensemble d'objectifs et de dispositions de politique générale destinés à guider et à stimuler la réduction des risques de catastrophe tant au niveau des résultats visés qu'à celui de la manière d'entreprendre la réduction des risques de catastrophe³. pour la prévention des catastrophes (SIPC).

Stratégie et Plan d'action de Yokohama

Fruit principal de l'examen à mi-parcours de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (DIPCN, 1990-99), la « Stratégie et Plan d'action de Yokohama pour un monde plus sûr » a été adopté lors de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles (tenue à Yokohama, au Japon, en mai 1994).

Principes de la Stratégie de Yokohama

1. L'évaluation des risques est une mesure indispensable à l'adoption de politiques et de dispositions visant à une prévention appropriée et efficace des catastrophes.
2. La prévention des catastrophes et la préparation à celles-ci sont d'une importance capitale pour la réduction des besoins en matière de secours.
3. La prévention des catastrophes et la préparation à celles-ci doivent faire partie intégrante des politiques de développement et de planification aux niveaux national, régional, bilatéral, multilatéral et international.
4. La mise en place de capacités et le renforcement de celles qui existent déjà en vue de prévenir les catastrophes ou d'en atténuer les effets doivent constituer une priorité urgente.
5. L'alerte rapide en case de catastrophe imminente et la diffusion efficace d'informations par les technologies de télécommunication, y compris les services de radiodiffusion, sont des éléments clefs du succès de la prévention des catastrophes et de la préparation à celles-ci.
6. Les mesures préventives donnent de meilleurs résultats lorsqu'il y a participation à tous les niveaux, participation allant des collectivités locales aux entités régionales et internationales en passant par les gouvernements nationaux.
7. La vulnérabilité peut être réduite par l'application de plans et de modes de développement appropriés - axés sur des groupes cibles - par l'éducation et la formation de la communauté toute entière.
8. La communauté internationale reconnaît la nécessité de mettre en commun les techniques nécessaires pour prévenir les catastrophes et en atténuer les effets, ces techniques devant être offertes gratuitement et en temps voulu dans le cadre de la coopération technique.
9. La protection de l'environnement, intégrée dans les plans de développement durable et compatible avec l'allègement de la pauvreté, est un élément essentiel de la prévention des catastrophes et de l'atténuation de leurs effets.
10. C'est à chaque pays qu'il incombe en premier lieu d'assurer la protection de ses populations, de ses infrastructures et des autres éléments de son patrimoine national contre l'impact des catastrophes naturelles. La communauté internationale doit, pour sa part, faire preuve de la ferme détermination politique nécessaire pour mobiliser les ressources adéquates et utiliser efficacement toutes les ressources disponibles - y compris les moyens financiers, scientifiques et technologiques - dans le domaine de la prévention des catastrophes naturelles, en tenant compte des besoins des pays en développement, notamment ceux des pays les moins avancés.

Processus de préparation

Un processus élargi de préparation est indispensable au succès de la Conférence. Le Secrétariat de l'ONU/SIPC assumera la fonction de Secrétariat de la Conférence et, à ce titre, coordonnera les activités de préparation en étroite collaboration avec le Japon, pays hôte, et le Bureau du Comité préparatoire de la Conférence, avec l'appui des départements concernés du Secrétariat de l'ONU.

Des Etats membres, des organismes et des agences spécialisées de l'ONU, ainsi que d'autres agences et organisations intergouvernementales, tout particulièrement les membres de l'Equipe spéciale interinstitutionnelle sur la prévention des catastrophes (ESI/PC – organe de formulation de politiques de la SIPC), prendront une part active à la Conférence et au processus de préparation.

La préparation de la Conférence bénéficiera de l'appui des mécanismes suivants :

- Deux réunions du Comité préparatoire intergouvernemental à composition non limitée, réunions tenues bout à bout avec celles de l'ESI/PC en mai et octobre 2004, et présidées par un bureau composé de cinq représentants d'Etats membres élus sur la base d'une répartition géographique équitable pour se pencher sur les résultats spécifiques attendus de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.
- L'Equipe spéciale interinstitutionnelle sur la prévention des catastrophes (ESI/PC) fournira des directives supplémentaires sur le contenu et la préparation de la Conférence, ainsi que sur la coordination de la participation et des engagements de ses membres.
- Un groupe de travail opérant sous l'autorité de l'ESI/PC agira en qualité de Comité consultatif et d'organisation auprès du Secrétariat. Ce comité sera composé des organisations engagées directement dans les préparatifs de la Conférence. Parmi ses membres potentiels sont, entre autres, l'UNESCO, l'UNU (Université des Nations Unies), le PNUD, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Bureau de l'ONU pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, le CNUDR (Centre des Nations Unies pour le développement régional). Certaines consultations et réunions de ce groupe de travail pourraient être conduites, si besoin, par voie électronique avant les réunions de l'ESI/PC et du Comité préparatoire ainsi qu'en d'autres occasions jugées opportunes.

Ce groupe de travail de l'ESI/PC apportera des orientations et des conseils particuliers sur la substance du travail effectué lors de la Conférence. D'autres expertises ainsi que d'autres orientations seront sollicitées par le biais d'une consultation élargie en vue d'engager/impliquer les représentants de divers secteurs et de divers niveaux de responsabilité des différentes régions du monde exposées aux catastrophes. Des discussions sont en cours avec le Bureau du Secrétaire général de l'ONU sur la possibilité de la présence, à la Conférence, d'une personnalité de haut niveau - pour rehausser le profil de cette grande rencontre internationale.

Pourquoi à Hyogo au Japon ?

Le 17 janvier 1995, le Grand Séisme d'Hanshin-Awaji s'est abattu sur la préfecture de Hyogo (où se trouve la ville de Kobé et ses 1,5 millions d'habitants), faisant des milliers de victimes. C'était là le premier grand séisme de l'histoire contemporaine s'abattant sur une grande ville d'un pays développé. Les habitants de la ville de Kobé et de la préfecture de Hyogo commémoreront le 10^e anniversaire de cette tragédie le 17 janvier 2005 (l'ouverture de la Conférence mondiale est prévue le lendemain, 18 janvier).

Situé sur l'Anneau de Feu du Pacifique, le Japon jouit d'une longue histoire de cohabitation avec des aléas géologiques tels que les séismes. Et pour ce qui est des aléas hydrologiques, les grandes neiges du nord du pays en hiver, et les tempêtes tropicales et les typhons fréquents qui s'abattent sur le pays à partir du sud, n'en sont que quelques exemples parmi tant d'autres.

Avec un telle somme d'expériences des aléas naturels, le Japon est l'un des pays les plus avancés en matière de techniques et de planification de la prévention des catastrophes. En outre, depuis les années 50, le Japon dépense environ 1 % de son budget national annuel dans des mesures anti-catastrophes.

Réunions régionales contribuant à la CMPC en 2003 et 2004

2003

1. *Première consultation asiatique* [Gouvernement japonais, ADRC (Centre asiatique pour la préparation aux catastrophes), ONU/SIPC], Kobé-Hyogo, Japon, 17 janvier
2. *Consultation régionale de la Région Pacifique* [Commission du Pacifique Sud sur les sciences de la Terre appliquées - SOPAC en anglais], Fidji, 5-7 mai
3. *Des communautés durables plus sûres (2003 Australian Disaster Conference - Conférence australienne sur les catastrophes 2003)*, EMA (Gestion des urgences Australie), Canberra, 10-12 septembre
4. *Consultations euro-méditerranéennes* (Conseil de l'Europe, Espagne), Madrid, Espagne, 6-8 octobre
5. *Forum Mitch+5* [CEPREDENAC (Centre de coordination de la prévention des catastrophes en Amérique centrale), PNUD, COPECO (Commission permanente sur les urgences, Honduras)], Tegucigalpa, Honduras, 9-11 décembre

2004

6. *Troisième consultation asiatique* [Gouvernements cambodgien et japonais, ADRC (Centre asiatique pour la prévention des catastrophes)], Cambodge, 4-6 février
7. *Troisième réunion consultative asiatique des organisations régionales et des bureaux régionaux des agences onusiennes* [OMS/Bureau régional pour le Pacifique Ouest, ADPC (Centre asiatique pour la préparation aux catastrophes)], Manilles, Philippines, 24-26 février
8. *EUR-OPA* (Accord du Conseil de l'Europe sur les risques majeurs), Rabat, Maroc, 11-13 mars
9. *Troisième consultation asiatique lors de la 4e Réunion du Comité consultatif sur la coopération régionale en matière de gestion des catastrophes* [ADPC (Centre asiatique pour la prévention des catastrophes) et gouvernement du Bangladesh], Dhaka, Bangladesh, 29-31 mars
10. *Troisième Forum des praticiens de la gestion des catastrophes du Sud-Est asiatique* [ADPC (Centre asiatique pour la prévention des catastrophes), CESAP (Commission économique et sociale de l'ONU pour l'Asie et le Pacifique), ECHO (Bureau de la Communauté européenne pour les affaires humanitaires), IFRC-SE ASIA (Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge – Sud-Est asiatique)], Bangkok, Thaïlande, 26-29 avril
11. *Conférence internationale sur la prévention des catastrophes en Asie centrale* (Gouvernement de la République populaire de Chine), Beijing, Chine, 17-19 ou 25-27 mai
12. *Consultation africaine* (PNUD, PNUE, UA/NEPAD), Nairobi, Kenya (lieu à confirmer), mai/juin
13. *Séminaire international sur la réduction des risques à la suite du séisme de Bam, Iran*, juin/juillet
14. *Consultation caraïbe* [UWI (Université des Antilles), CDERA (Agence caraïbe de réponse aux urgences dues aux catastrophes)], octobre
15. *Deuxième Réunion du Comité de l'ANSEA* (Association des nations du Sud-Est asiatique) *sur la gestion des catastrophes*, Phnom Penh, Cambodge, novembre

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

- *Le Secrétariat interinstitutionnel de la Stratégie internationale de l'ONU pour la prévention des catastrophes (ONU/SIPC),*

Palais des Nations,
CH 1211 Genève 10, Suisse,
Tel. +41 22 9172103 / 762 / 759
Fax + 41 22 9170563
isdr@un.org
www.unisdr.org

- *ONU/SIPC Afrique*

PO Box 47074, Nairobi, Kenya
Bloc U, Porte 217, PNUE, Gigiri, Nairobi, Kenya
Tel. +254 20 624101
Fax +254 20 624726
ISDR-Africa@unep.org
www.unisdrafica.org

¹ *Rapport du Sommet mondial sur le développement durable tenu à Johannesburg en Afrique du Sud du 26 août au 4 septembre 2002 (Publication de l'ONU, No de vente E.03.II.A.1 et corrigendum), Chap. 1, Résolution 2, annexe.*

² *Voir cadre des champs thématiques dans l'Annexe 1.*

³ *Voir récentes discussions en ligne datées de 2003 : www.unisdr.org/dialogue*

Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes Kobé-Hyogo (Japon), du 18 au 22 janvier 2005

Plan général de soumission d'informations et de rapports nationaux sur la prévention des catastrophes

Généralités

La Stratégie et Plan d'action de Yokohama a été adopté lors de la Conférence mondiale sur les catastrophes naturelles de 1994 en tant que revue à mi-parcours des progrès réalisés lors de la Décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles (DIPCN, 1990-99).

Dans le sillage de cette DIPCN, le Secrétariat de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (ONU/SIPC) a coordonné une revue mondiale des initiatives de prévention des catastrophes, revue publiée en 2002 sous le titre « Living with Risk » (« Cohabiter avec les aléas »).

Dans le cadre de la préparation de cette Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes qui aura lieu à Kobé, au Japon, en janvier 2005, les autorités et les plates-formes nationales responsables de la prévention des catastrophes sont priées de bien vouloir fournir des informations relatives à la prévention des catastrophes naturelles dans leurs pays respectifs. Ces informations serviront à identifier les besoins et à dégager des recommandations en matière de politique générale, recommandations qui seront soumises à l'approbation de la Conférence mondiale de janvier 2005.

A noter que la préparation d'un tel document d'information offre l'occasion d'un effort national conjoint entre tous les intervenants issus du secteur étatique, du milieu universitaire/scolaire et d'autres secteurs concernés par la prévention des catastrophes.

Par conséquent, si votre pays ne dispose pas encore d'une plate-forme ou d'un réseau national pour la prévention des catastrophes, les présentes circonstances offrent l'occasion de mettre en place de tels mécanismes (ad hoc ou permanents). Pour de plus amples informations sur les plates-formes nationales pour la prévention des catastrophes, veuillez

contacter M. Harris Sanahuja du Secrétariat de l'ONU/SIPC (sanahuja@un.org).

Entre-temps, vous êtes priés de faire parvenir vos documents d'information à l'ONU/SIPC au plus tard le **15 juin 2004**. Après cette date, vos contributions seront encore acceptées par l'ONU/SIPC mais elles ne seront pas retenues pour l'élaboration des recommandations (en matière de politique générale) qui seront

soumises à l'approbation de la Conférence mondiale de Kobé.

Les informations émanant des instances nationales seront également utilisées par l'ONU/SIPC pour l'élaboration de divers éléments d'information, dont un site Web et des profils des pays. Nous vous prions, par conséquent, de bien vouloir nous informer si la diffusion de certaines informations fait l'objet d'une certaine restriction.

Comment se servir de ce plan général pour préparer vos informations nationales

Les informations devraient être présentées sous les noms de section ci-après (veuillez indiquer « Information non disponible » là où aucune information n'est disponible). Pour chaque sous-section, veuillez évoquer l'état actuel, les grandes difficultés ou lacunes constatés et les futurs défis:

1. *Engagement politique et aspects institutionnels (Voir annexe, composante 1)*
2. *Identification des risques (y compris l'alerte précoce) (Voir annexe, composante 2)*
3. *Gestion des connaissances (éducation, recherche, information, sensibilisation du public) (Voir annexe, composante 3)*
4. *Applications/Instruments de la gestion des risques (Voir annexe, composante 4)*
5. *Préparation et gestion des situations d'urgence (Voir annexe, composante 5)*
6. *Cas de succès en matière de pratique de la prévention des catastrophes (Voir annexe, composante 6)*
7. *Liste de priorités pour la Conférence mondiale pour la prévention des catastrophes (Voir annexe, composante 7)*

L'introduction et les questions mentionnées dans chaque section sont destinées à vous servir de guide dans la présentation de vos informations. Là où aucune information n'est disponible, veuillez ne pas répondre à la question. Si possible, veuillez citer les documents jugés nécessaires ou d'autres sources d'information sur le sujet traité.

(Pour de plus amples détails, veuillez consulter « Framework for Guiding and Monitoring Disaster Risk Reduction » (*Cadre d'orientation et de suivi de la réduction/prévention des risques de catastrophe*) [<http://www.unisdr.org/dialogue/basicdocument.htm>] ou contacter le Secrétariat de l'ONU/SIPC.

Veuillez faire parvenir vos informations au Secrétariat de l'ONU/SIPC si possible par voie électronique à c/o M. Haris Sanahuja sanahuja@un.org ; Tel. +41-22-917 2808 et/ou à Mlle Christel Rose rosec@un.isdr ; Tel. +41-22-9172786

ou par fax au Secrétariat de l'ONU/SIPC, Nations Unies, Palais des Nations, CH-1211 Genève, Suisse

Pour de plus amples informations, veuillez entrer en contact avec les coordonnées suivantes si vous êtes en Afrique,

Afrique: Bureau de l'ONU/SIPC, Nairobi (Kenya): Tel.: +254 20 62 45 68, Fax: +254 20 62 47 26, E-mail: ISDR-Africa@unep.org

Guide de référence pour la préparation de l'information nationale

Composante 1 Engagement politique et aspects institutionnels

Définie en termes d'engagement politique et de solidité des institutions, la bonne gouvernance nous amène, en principe, à élever la réduction/prévention des risques de catastrophe au rang des priorités en matière de politique générale. Elle nous amène également à une bonne allocation des ressources nécessaires, à une mise en œuvre effective, à l'établissement des responsabilités en cas d'échec, et à la mobilisation d'une vaste participation allant de la société civile au secteur privé. Du fait de son caractère multidisciplinaire et multisectoriel, la prévention des catastrophes est au programme d'un grand nombre de diverses institutions qui, dans l'intérêt d'une mise en œuvre effective, ont besoin d'une définition claire des rôles et des responsabilités attendues d'elles, ainsi que d'une coordination des activités.

- 1.1- Disposez-vous d'une politique nationale, de stratégies et de législations relatives à la réduction des risques de catastrophe? Si oui, veuillez évoquer les efforts nationaux en cours, les domaines prioritaires de la politique en question, les composantes majeures de ladite stratégie, ainsi que les mécanismes utilisés pour la mise en œuvre effective d'une telle politique et d'une telle législation (et/ou veuillez fournir toute documentation jugée nécessaire).
- 1.2- Votre pays dispose-t-il, en matière de réduction/prévention des risques de catastrophe, d'un organe national de coordination et de collaboration multisectorielle entre les Ministères chargés de la gestion des ressources en eau, de l'agriculture/utilisation du sol et aménagement du territoire, de la santé, de l'environnement, de l'éducation, de la planification du développement et des finances? Si oui, veuillez fournir des informations détaillées (nom, structure et fonction). Veuillez fournir toute documentation jugée nécessaire.
- 1.3- Votre pays dispose-t-il d'initiatives ou de plans sectoriels qui intègrent les concepts de réduction (prévention) des risques dans leurs initiatives/domaines respectifs de développement (gestion des ressources en eau, réduction de la pauvreté, adaptation aux changements climatiques, éducation, planification du développement, etc.)? Si oui, veuillez citer des exemples. Si la réponse est non, veuillez indiquer si votre gouvernement a l'intention d'incorporer la réduction (prévention) des risques de catastrophe aux activités de développement. Veuillez également évoquer les grandes difficultés rencontrées dans ce dernier cas de figure.
- 1.4- La réduction des risques de catastrophe est-elle intégrée dans vos plans nationaux de mise en œuvre des Objectifs du Millénaire de l'ONU, du Document Stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), des Plans d'action nationaux d'adaptation, des Plans nationaux d'action environnementale et du Plan de mise en œuvre des résolutions du Sommet mondial sur le développement durable? Si la réponse est oui à l'un quelconque de ces cas de figure, veuillez fournir les coordonnées des personnes à contacter pour chacune des initiatives.
- 1.5- Votre pays dispose-t-il de codes en matière de pratiques et de normes de construction, codes qui prennent en considération les risques sismiques? Si oui, depuis quand? Veuillez également évoquer les difficultés rencontrées pour faire respecter de tels codes.
- 1.6- Disposez-vous d'un budget annuel pour la réduction des risques de catastrophe? Si oui, un tel engagement est-il inscrit au budget national ou au budget d'un projet? A travers quelle(s) institution(s) ?
- 1.7- Le secteur privé, la société civile, les ONG, les milieux universitaire et scolaire, les médias prennent-ils part aux efforts de réduction des risques de catastrophe? Si oui, comment? Veuillez évoquer la nature de la coordination existant entre les efforts respectifs du gouvernement et de la société civile en matière de réduction des risques de catastrophe, ou les difficultés ou contraintes majeures dans la mise en œuvre effective d'une telle coordination.

Composante 2 Identification des risques

L'identification des risques est un domaine relativement bien défini doté d'un corps de connaissances suffisamment étendu sur les méthodes d'évaluation de l'impact des catastrophes et des risques relatifs à celles-ci. L'évaluation systématique des pertes, notamment celles dues à l'impact social et économique des catastrophes, ainsi que la cartographie des risques sont essentielles pour savoir où intervenir, cela d'autant plus que les analyses pré-investissement des risques de catastrophe – et vice versa – ainsi que la prise en compte des catastrophes dans l'analyse de l'impact environnemental n'en sont toujours pas au stade de la simple routine. Par ailleurs, vu que l'on tend de plus en plus à considérer l'alerte précoce comme un moyen d'information des pouvoirs publics sur les risques imminents, elle est donc essentielle – à la réduction des impacts – en tant qu'action ponctuelle prise au moment opportun.

aléa(s), quand a-t-elle été mise à jour, et à quelle échelle géographique s'applique-t-elle. Comporte-t-elle des informations sur les caractéristiques, l'impact, l'historique, l'approche aux aléas multiples? Quelles sont les institutions qui utilisent les résultats de l'évaluation des aléas? Qui peut avoir accès à ces résultats? (Veuillez fournir toute documentation jugée nécessaire)

- 2.2- Votre pays a-t-il procédé à des évaluations des vulnérabilités et des capacités? Si oui, veuillez évoquer les méthodes utilisées, ainsi que les facteurs sociaux, économiques, matériels, environnementaux, politiques et culturels majeurs pris en compte dans ces évaluations (ou fournir toute documentation jugée nécessaire ou les coordonnées de personnes à contacter).
- 2.3- Votre pays dispose-t-il de mécanismes de surveillance des risques et de cartographie des risques? Si oui, qui en est responsable?
- 2.4- Votre pays procède-t-il à une analyse systématique de l'impact et des pertes d'ordre socio-économique et environnemental après chaque catastrophe? Si oui, les résultats de ces analyses sont-ils disponibles?
- 2.5- Votre pays dispose-t-il de systèmes d'alerte précoce sur les catastrophes? Si oui, veuillez indiquer pour quel(s) aléa(s) et pour quelle(s) échelle(s) géographique(s). Avez-vous des exemples tirés d'une utilisation récente de ces alertes. Quelles sont les principales institutions associées au système en question? Veuillez évoquer tout enseignement significatif tiré ainsi que les réactions du public aux alertes précoces émises.

Composante 3 Gestion des connaissances

Gestion des informations et communication, éducation et formation, sensibilisation et recherche s'inscrivent tous dans le cadre de l'amélioration et de la gestion des connaissances relatives aux risques de catastrophe et à la réduction de ces risques. L'introduction des risques de catastrophe à tous les niveaux d'enseignement, la sensibilisation effective du public, les campagnes d'information, l'engagement des médias dans la promotion active et la diffusion des connaissances, les formations destinées aux communautés exposées aux risques et au personnel d'intervention, des recherches bien ciblées : tels sont les ingrédients nécessaires à l'entretien du corps de connaissances requis pour une prévention effective des catastrophes.

- 3.1- Votre pays dispose-t-il de systèmes de gestion d'informations sur les risques de catastrophe (aux niveaux gouvernemental et non gouvernemental)? Si oui, quel genre d'informations sur la prévention des catastrophes est-il disponible? Comment a-t-on procédé à la collecte des informations? Comment de telles informations sont-elles disséminées et qui en sont les bénéficiaires? (Le cas échéant, veuillez indiquer les sources d'information)
- 3.2- Les institutions nationales ou locales intervenant dans la prévention des catastrophes entretiennent-elles des rapports avec les milieux universitaire et scolaire et ceux de la recherche? Si oui, veuillez évoquer les mécanismes utilisés pour le partage des informations et fournir des exemples sur l'utilité et l'efficacité de tels rapports.
- 3.3- L'enseignement public offre-t-il des programmes d'éducation sur la réduction des risques de catastrophe dans votre pays? Si oui, pour quelle(s) tranche(s) d'âge? Des éléments pédagogiques ont-ils été préparés pour appuyer les enseignants dans ce domaine?
- 3.4- Des programmes de formation sont-ils offerts dans votre pays? Si oui, veuillez les énumérer (avec, si possible, leurs envergures et les populations visées). Y a-t-il des indices qui permettent de dire que ces programmes ont aidé à changer certaines pratiques à l'échelle locale et nationale?
- 3.5- À quelle catégorie de savoir et de sagesse traditionnelle locale a-t-on recours pour les pratiques et les programmes de formation relatifs à la réduction des risques de catastrophe dans votre pays?
- 3.6- Disposez-vous de campagnes ou de programmes nationaux de sensibilisation de la population à la réduction des risques de catastrophe? Si oui, qui en sont les acteurs principaux? Comment les écoles et les médias sont-ils associés à ces programmes ou campagnes? Quels sont les groupes ciblés et comment procédez-vous à leur évaluation?

Composante 4 Applications/Instruments de gestion des risques

Dans l'intérêt d'une réduction effective des risques de catastrophe, il faut une synergie entre les pratiques du développement durable et celles de la gestion des risques de catastrophe. Mais passer de l'analyse et de la connaissance des risques *aux actions concrètes de réduction de l'impact est une démarche plutôt astreignante. Les idées et les pratiques en vigueur dans d'autres disciplines sont donc nécessaires pour renforcer celles déjà appliquées dans la gestion des risques de catastrophe. Des outils utiles à la gestion des risques ont, par exemple, proliféré, notamment avec la place accordée de nos jours à la gestion de l'environnement, à la réduction de la pauvreté et à la gestion financière.*

La gestion des ressources écologiques et naturelles figure parmi les moyens les plus connus de réduction des risques d'inondation et de lutte contre les glissements de terrain (par la reforestation) et la sécheresse (par la conservation de l'écosystème). Des mesures d'ordre corporel et technique comme les techniques de contrôle des inondations, les pratiques de conservation des sols, l'amélioration des bâtiments ou la planification de l'utilisation des sols sont efficaces en matière de contrôle des aléas. Des instruments financiers comme les assurances, les fonds Catastrophe, aident également à réduire l'impact des catastrophes.

- 4.1- Un lien quelconque a-t-il été établi dans votre pays entre les pratiques de gestion environnementale et celles de la réduction des risques de catastrophe (parmi les domaines-clés de la gestion environnementale figurent, par exemple, la gestion des zones côtières,

des zones humides et des bassins versants, ainsi que la reforestation et certaines pratiques agricoles)? Si oui, veuillez indiquer dans quel(s) domaine(s). (Veuillez fournir toute documentation ou référence jugée nécessaire)

- 4.2- Utilisez-vous, dans votre pays, des instruments financiers pour réduire l'impact des catastrophes (ex. assurance/réassurance, fonds Catastrophe, micro-crédit, fonds communautaires, etc.)? Si oui, veuillez indiquer quels sont ces instruments, quand ont-ils été mis en place, qui les gèrent et qui en sont éligibles.
- 4.3- Veuillez fournir des exemples bien précis de mesures ou de programmes techniques de réduction des risques de catastrophe mis en oeuvre dans votre pays (voir études de cas plus bas).

Composante 5 Préparation et gestion des situations d'urgence

On a également recours à la préparation et à la gestion des situations d'urgence pour réduire les pertes en vies humaines résultant de l'impact direct et indirect des catastrophes. Tout système bien préparé doit, en principe, être informé de manière effective par les alertes précoces, doté de plans nationaux et locaux d'évacuation et d'urgence régulièrement testés, muni de systèmes de communication et de coordination ainsi que d'infrastructures logistiques et de fonds d'urgence. Une attention toute particulière doit être accordée à la préparation au niveau local, notamment au niveau communautaire, préparation qui comprend des formations en réduction des risques. Une telle préparation constitue en effet le moyen le plus efficace de réduire les pertes en vies humaines et au niveau des moyens d'existence.

- 1.1- Disposez-vous de plans d'urgence contre les catastrophes? Ces plans ont-ils été conçus pour le niveau tant national que communautaire? Si oui, veuillez indiquer ses composantes majeures, et qui est chargé de l'activation de ces plans. Sont-ils mis à jour tous les ans? Ces plans d'urgence ont-ils été déjà activés dans le passé? Si oui, quels ont été les résultats constatés?
- 1.2- Votre gouvernement a-t-il mis en place des fonds d'urgence de réponse aux catastrophes, et disposez-vous d'infrastructures nationales ou communautaires de stockage des articles de secours d'urgence, notamment les vivres, les médicaments et les tentes/abris? Si oui, veuillez fournir quelques détails.
- 1.3- Qui est responsable de la coordination de la préparation de la réponse aux catastrophes? L'organe de coordination est-il doté de ressources humaines et financières suffisantes? Veuillez émettre un commentaire sur l'efficacité du travail de coordination effectué jusqu'ici.

Composante 6 Cas de succès en matière de pratiques de la réduction des risques de catastrophe

Sur la base de l'analyse effectuée et des informations que vous aurez fournies, veuillez évoquer au moins deux (2) cas de succès ou deux (2) exemples de réussite dans la mise en oeuvre d'activités de réduction des risques de catastrophe dans votre pays (aux niveaux local, national ou régional). Par exemple, des expériences communautaires ou tirés de projets, des politiques nationales, des cas d'interaction entre différents secteurs seraient les bienvenus. Chaque exemple cité ne devrait pas occuper plus d'une (1) page, doit comporter des informations sur le(s) domaine(s) d'activité, les institutions et les acteurs concernés, la durée et l'impact des activités menées, les enseignements tirés, et indiquer que l'exemple en question a été éventuellement reproduit ailleurs. Vous pourriez également nous aiguillonner vers des informations ou organisations intéressantes sur l'Internet.

Composante 7 Votre liste de priorités pour la Conférence mondiale de janvier 2005

Quelles sont, à votre avis, les sujets prioritaires sur lesquels on devrait se mettre d'accord lors de la Conférence mondiale de janvier 2005 sur la prévention des catastrophes afin d'améliorer et de renforcer les politiques et les pratiques nationales en matière de réduction des risques de catastrophe naturelle et technologique et en matière de réduction de la vulnérabilité à ces catégories d'aléas? Veuillez énumérer d'autres domaines thématiques ou sujets de discussion qui, à votre avis, peuvent, de par leur importance, améliorer l'efficacité de la réduction des risques de catastrophe dans votre pays.

Veuillez également évoquer une expérience ou projet particulier sur lequel votre pays désire faire une exposition ou un exposé lors de cette Conférence mondiale.

Interview

En marge des cérémonies qui ont marqué la Journée mondiale de l'eau organisée à Bujumbura le 22 mars 2004, par l'OMM, l'UNICEF, l'ONU/SIPC et le Gouvernement du Burundi, le Ministre burundais de la Sécurité Publique, M. Fulgence Dwima Bakana, a reçu M. Gérard Madodo, « initiateur de la Plate-forme nationale SIPC du Burundi/correspondant ONU/SIPC au Burundi ». Leurs entretiens ont porté sur la détermination du Gouvernement du Burundi d'élever la gestion des catastrophes au rang des grandes priorités nationales.



« La Journée mondiale de l'eau a été une occasion pour mon pays, le Burundi, de montrer à la communauté nationale et internationale qu'il ne suffit pas de guérir, mais qu'il faut aussi et surtout prévenir les risques des catastrophes naturelles et anthropiques »

M. Fulgence Dwima Bakana, Ministre burundais de la Sécurité Publique.

Monsieur le Ministre, nous savons bien que vous êtes intéressé dans la gestion des risques des catastrophes, pourriez-vous nous expliquer pourquoi le sujet vous intéresse beaucoup ?

La gestion des risques des catastrophes nous intéresse à plus d'un titre. D'abord, parce que cela rentre dans nos préoccupations et devoirs. C'est en effet, le Ministère de la sécurité publique qui a en charge la prévention des risques de différentes catastrophes dans le pays.

Ensuite, je vous signalerais que mon pays a souffert et continue de souffrir des catastrophes aussi bien naturelles qu'anthropiques.

Le cas encore d'actualité est cette guerre civile qui perdure au Burundi depuis une dizaine d'années et qui a déjà emporté des centaines de vies humaines. Je suis persuadé qu'à travers un système d'alerte précoce sur les conflits, placé au niveau des organisations comme l'ONU et/ou l'UA, aiderait à prévenir des catastrophes humanitaires liées aux conflits. Bien

entendu, il sera difficile de supprimer des conflits dans nos pays, mais beaucoup de fléaux peuvent être évités si des mécanismes adéquats d'alerte précoce et de préparation sont mis en place.

Concernant les catastrophes naturelles, je vous répondrais tout simplement en vous citant ce proverbe africain « la différence entre un désert et un jardin n'est pas l'eau, mais l'homme » Mon pays est déterminé à impliquer tous les burundais à travers une sensibilisation qui vise à lui faire prendre davantage conscience de l'existence des solutions pour réduire la vulnérabilité à ces différentes catastrophes. Pour cela, une conjugaison des efforts entre tous les peuples du monde est indispensable pour réussir cette noble entreprise.

Quelle est la situation actuelle en matière de gestion de risques de catastrophes au Burundi ?

En matière de gestion des risques de catastrophes, mon pays n'a pas fait de progrès au cours de ces dernières années,

malgré la mise en place d'un service chargé de la prévention et de la gestion des catastrophes en 1998.

Bien que le Burundi ait pris des dispositions pour s'associer à l'effort international dans le cadre de la décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (1990-1999), le contexte socio-politique qui a prévalu dans le pays, ne lui a malheureusement pas permis la concrétisation de cette volonté.

Néanmoins, des actions ponctuelles, dans le sens de la gestion d'événements, existent dans différentes structures (Ministères, ONGs, Associations, etc.) du pays. La mise en place d'une structure de coordination permettrait une économie de moyens et d'énergies. C'est dans ce contexte que nous envisageons le lancement d'une Plate-forme nationale SIPC du Burundi pour contribuer à l'effort national de prévention et/ou atténuation des risques des catastrophes.

En tant que premier responsable dans le pays, en matière de gestion des risques de catastrophes, comment voudriez-vous mener le pays dans le sujet ?

En tant que premier responsable en la matière, mon premier souci est d'impliquer, directement ou indirectement, tous les burundais dans la prévention des risques de catastrophes qui affectent le pays.

D'abord, par une sensibilisation du public de l'existence de solutions pour réduire la vulnérabilité à ces catastrophes ; ensuite, par la création d'un cadre qui permet l'acquisition des connaissances scientifiques pour mieux comprendre les causes et les effets des catastrophes sur les sociétés et prévoir une diffusion plus large des connaissances de façon à réduire la vulnérabilité des communautés exposées aux catastrophes.

L'Assemblée générale de l'ONU vient d'approuver la tenue d'une conférence mondiale sur la prévention des catastrophes qui aura lieu du 18 au 22 janvier 2005 à Kobe au Japon. Quels sont les

résultats que votre pays attend de cette conférence ? Quel est votre message aux organisateurs de cette conférence ?

Cette conférence mondiale sur la prévention des catastrophes sera une occasion idéale d'échanges d'expériences

« la différence entre un désert et un jardin n'est pas l'eau, mais l'homme »

pour les différentes communautés du monde. Egalement, des décisions importantes sur les aspects d'intérêt commun pourront être prises pour permettre une amélioration des conditions de vies des populations du monde.

S'agissant des attentes de mon pays, ce forum revêt un intérêt primordial. Outre des lacunes en matière d'informations pratiques (techniques, politiques, etc.)

dans le domaine de la prévention et/ou l'atténuation des risques de catastrophes, cette conférence nous permettra de mesurer le pas déjà franchi par d'autres nations.

Quant au message à adresser aux organisateurs de ce forum, nous leur demandons d'être profonds et cohérents,

de toucher tous les aspects de la problématique de prévention et/ou atténuation des risques de catastrophes.

Pour cette première interview, j'ai été bref, pour la simple raison que les informations dans le domaine de la gestion des catastrophes sont encore disparates (gestion

d'événements au niveau des Ministères, des ONGs, des Agences des Nations Unies, etc.) Mais, nous sommes convaincus que la mise en place d'une plate-forme nationale SIPC au Burundi permettra une synchronisation des activités et une coordination des actions pour les différents partenaires. ■



Regard sur les activités d'ONU/SIPC Afrique en 2003

Sur la base des premiers progrès et impacts réalisés depuis la mise en place en octobre 2002 du Programme d'animation de l'ONU/SIPC en Afrique - connu généralement sous le nom d'ONU/SIPC Afrique -, et également sur la base d'une connaissance relativement bonne des actions menées individuellement par les intervenants en prévention des catastrophes en Afrique, ONU/SIPC Afrique a poursuivi sa tâche en 2003 à travers une politique d'animation, de maillage par réseau, de coopération et de coordination avec les principaux intervenants, sur la base d'une approche « catalytique ».

Approche « catalytique »

Une telle approche « catalytique » était et demeure en effet adaptée tant aux ressources limitées d'ONU/SIPC Afrique qu'à la phase d'implantation et de pénétration dans laquelle elle évolue.

Cette approche aide, en outre, à promouvoir une « appropriation » du processus de réduction des risques de catastrophe par les entités nationales, ceci étant essentiel non seulement à la mise en œuvre de la SIPC mais également à la rentabilité des efforts sur un vaste continent où la communication n'est pas toujours aisée et, par conséquent, coûte chère.

Enfin une telle approche *catalytique* a entraîné ONU/SIPC Afrique à appliquer une politique dynamique de communication et de relations publiques qui privilégie l'échange et le maillage par réseau; politique s'articulant autour du choix - judicieux - d'interventions clés et d'actions à fort effet multiplicateur aux niveaux national, sous-régional et régional.

Raison d'être d'ONU/SIPC Afrique

Conformément à la vision évoquée dans la *Stratégie pour un monde plus sûr au 21^e siècle: la prévention des catastrophes*, l'objectif général du

Programme d'animation de l'ONU/SIPC en Afrique est d'aider à sauver des vies et des biens par une meilleure gestion des risques et une culture de prévention des catastrophes.

Domaines prioritaires d'ONU/SIPC Afrique

Pour réaliser cet objectif, ONU/SIPC Afrique a travaillé étroitement avec les agences onusiennes, les organisations régionales et sous-régionales ainsi que les autorités nationales africaines, pour promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie internationale de l'ONU pour la prévention des catastrophes (ONU/SIPC). Et conformément aux domaines prioritaires évoqués dans le rapport narratif du Programme Afrique de cette Stratégie, de légères modifications ont été apportées et l'accent a donc été mis sur les six domaines suivants:

1. Promouvoir, de manière active, l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans le développement durable.
2. Appuyer le renforcement des capacités institutionnelles et humaines.
3. Promouvoir le maillage par réseau (*networking*) et la coordination.
4. Améliorer la sensibilisation du public et l'accès aux informations sur les aléas, la vulnérabilité et la réduction des risques de catastrophe.
5. Appuyer, en matière d'alerte précoce, le renforcement des capacités et la coordination.
6. Encourager l'application de la science et de la technologie.

Progrès réalisés

Sous la direction du directeur de l'ONU/SIPC et avec l'appui des collègues du siège de Genève, ONU/SIPC Afrique a pu consolider ses relations constructives de travail avec les organisations régionales

et réaliser un progrès tangible en 2003 en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme régional d'animation de l'ONU/SIPC en Afrique. Un tel progrès tangible est illustré par les points suivants:

1. Tenue d'un atelier régional sur *L'application de la technologie spatiale dans les pays membres de l'IGAD* du 17 au 21 février 2003, cela en coopération avec le Secrétariat de l'IGAD et le Centre régional pour la cartographie des ressources à des fins de développement (RCMRD en anglais).
2. Mise en place de plates-formes nationales SIPC à Djibouti, à Madagascar, en Ouganda et aux Comores, cela en coopération avec les gouvernements nationaux, l'UNOPS (Bureau onusien d'appui aux projets), OCHA (Bureau de l'ONU pour la coordination des affaires humanitaires) et le PNUD.
3. Construction du site web d'ONU/SIPC Afrique www.unisdrfrfrica.org
4. Coordination d'une Consultation régionale africaine sur l'alerte précoce, consultation tenue dans le cadre de la préparation de la Deuxième Conférence internationale sur l'alerte précoce tenue à Bonn en Allemagne en octobre 2003, et Revues sous-régionales des systèmes d'alerte précoce dans les pays membres de l'IGAD, de la SADC (Communauté pour le développement de l'Afrique australe) et de la CEDEAO (Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest).
5. Expansion du réseau d'ONU/SIPC Afrique aux niveaux national, sous-régional et régional, et lancement du magazine semestriel d'ONU/SIPC Afrique dénommé *Prévention des catastrophes en Afrique - SIPC Informations* en anglais et en français.
6. Appui à un Atelier régional sur la gestion des catastrophes tenu sous l'égide du NEPAD, et appui à une

réunion consultative sur la gestion des risques de catastrophe tenue sous la houlette de l'UA/NEPAD. Lancement d'une initiative conjointe de l'UA/NEPAD et d'ONU/SIPC Afrique relative à l'élaboration d'une « Stratégie régionale africaine pour la gestion des risques de catastrophe ».

7. Promotion de la participation féminine et de la prise en considération des questions de genre dans la prévention des catastrophes en Afrique. Lancement d'une initiative conjointe d'ONU-HABITAT (Centre des Nations Unies pour les établissements humains) et du Centre de Nairobi pour la surveillance des sécheresses (DMCN en anglais), initiative procédant à une revue de la prévention des catastrophes en Afrique sous une perspective Genre et en vue de la formulation de stratégies et de recommandations de politiques générales.
8. Finalisation d'un accord avec le Secrétariat de la Commission de l'Océan indien (COI) pour la tenue d'une consultation sous-régionale et une revue de la prévention des catastrophes, et tenue de consultations sous-régionales de la COI en matière de prévention des catastrophes.
9. Production d'émissions radiophoniques en anglais, en français et en swahili, émissions intitulées *Aléas et catastrophes; Sécheresse: que savoir, que faire?; L'impact des catastrophes sur nos communautés; et Cohabiter avec les risques de catastrophe*.
10. Publication de petits ouvrages éducatifs sur l'eau et les risques en Afrique, ouvrages destinés aux dirigeants communautaires et aux écoles, et publication du premier titre d'une série de deux d'ouvrages éducatifs appelée *Safari* (« Safari et les glissements de terrain » et « Safari et les inondations »).

Premiers impacts

Un tel progrès tangible réalisé en 2003 a rehaussé le profil de l'ONU/SIPC et la reconnaissance de la valeur ajoutée

apporté par l'assistance de celle-ci à la mise en œuvre de la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes et à l'avancée du processus de prévention des catastrophes en Afrique. Les impacts majeurs observés sont, en bref, les suivants (*veuillez noter que la numérotation utilisée correspond à celle des « Progrès réalisés » ci-dessus*):

1. Cet atelier régional a aidé les autorités nationales à comprendre que la coopération et la collaboration entre différents niveaux et multisectorielle ainsi que l'information sont des ingrédients nécessaires à la prévention des catastrophes. L'atelier régional a également accouché d'une coopération entre l'Ouganda et l'Afrique du Sud dans le domaine de la gestion des informations assistée par la technologie spatiale.
2. La mise en place de plates-formes nationales SIPC a aidé au renforcement de la coopération interministérielle dans le domaine de la prévention des catastrophes et d'identifier des domaines prioritaires dans le même domaine. Les plates-formes ont organisé, à leurs propres initiatives, des réunions de suivi. L'Ouganda a mis en place une Unité de gestion des informations relatives aux catastrophes; Djibouti a commencé à procéder à l'élaboration d'une politique et d'une stratégie nationales de prévention des catastrophes; et d'autres pays, comme le Botswana, le Burundi, le Rwanda, la RDC, le Ghana, ont exprimé leur intérêt pour la mise en place de points focaux pour la mise en œuvre de la SIPC. Enfin, étant donné que ces plates-formes avaient été mises en place avec l'assistance des bureaux locaux du PNUD, tout le processus a par conséquent accouché d'une coopération entre le PNUD et ONU/SIPC Afrique.
3. Ce site web comporte de larges informations émanant des autorités régionales, sous-régionales et nationales en Afrique. Pendant la construction du site web, l'ONU/SIPC Afrique avait déjà reçu un grand nombre de correspondances faisant état de l'inaccessibilité du site, ce qui

SAFARI'S ENCOUNTER WITH FLOODS



UN/ISDR AFRICA
Educational Series,
Volume 1, Issue 2

SAFARI'S ENCOUNTER WITH A LANDSLIDE



ISDR-Africa Educational Series.
Volume 1, Issue 1

- est révélateur du fait que le site servait déjà de référence dans la région.
4. Ces consultations régionales africaines ont accouché de contributions significatives à la Deuxième Conférence internationale sur l'alerte précoce tenue à Bonn (Allemagne) en octobre 2003. Comparé à ceux des autres régions, le rapport présenté par l'Afrique était plus complet et plus utile à titre de référence. La participation africaine à cette conférence (participation allant de ministres aux femmes en passant par les ONG) a apporté une valeur ajoutée à la Conférence de Bonn. Après avoir participé à la rencontre de Bonn, le vice ministre ghanéen a, par exemple, exprimé la volonté de son pays à œuvrer pour la prévention des catastrophes avec l'appui d'ONU/SIPC Afrique. La valeur ajoutée apportée par la prestation d'ONU/SIPC Afrique a été également largement reconnue depuis cette conférence.
 5. L'extension de ce réseau aux agences onusiennes et aux organisations régionales et sous-régionales a aidé au renforcement du partage d'informations et de l'échange de connaissances sur la prévention des catastrophes. Depuis la mise en circulation de ce magazine semestriel, ONU/SIPC Afrique a reçu un nombre sans cesse croissant de demandes d'abonnement, de contributions sous forme d'articles, ainsi que des requêtes et des soumissions d'article pour des versions arabe et portugaise du magazine, en plus de la version française.
 6. L'appui d'ONU/SIPC Afrique au Secrétariat du NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement africain) a rendu possible un changement de perspective en faveur de la gestion des risques de catastrophe au détriment de la réponse aux catastrophes et de la sécurité alimentaire, et délaissant le plan à court terme d'élaboration de programmes de gestion des catastrophes au profit d'un plan à long terme englobant une revue régionale du processus de prévention des catastrophes et l'élaboration d'une stratégie et d'un programme régional africain. Un tel appui d'ONU/SIPC Afrique a également suscité l'intérêt accru du PNUD et du PNUE pour l'initiative conjointe en cours menée par le Secrétariat du NEPAD et ONU/SIPC.
 7. L'intérêt des femmes pour la prévention des catastrophes s'est accru. Une ONG féminine kenyane a, par exemple, organisé un atelier national avec l'appui d'ONU/SIPC Afrique et du Centre de Nairobi pour la surveillance des sécheresses (DMCN en anglais). Un processus régional africain de revue de la prévention des catastrophes - sous une perspective Genre - est également en cours, processus devant déboucher sur des recommandations et des contributions en matière de politique générale, lesquelles recommandations et contributions seront prises en compte dans le processus en cours d'élaboration d'une Stratégie régionale africaine sur la gestion des catastrophes (sous la houlette de l'UA/NEPAD) et dans les préparatifs africains à la Deuxième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (CMPC II) prévue à Kobé au Japon en janvier 2005.
 8. La COI se déclare prête à élaborer une stratégie sous-régionale pour faire avancer le processus de prévention des catastrophes dans la sous-région.
 9. Ces émissions radiophoniques ont été relayées dans différents pays (en Ouganda, à Djibouti et à Madagascar par exemple) à l'occasion de la Journée internationale de la prévention des catastrophes.
 10. *Safari et les glissements de terrain* a été bien reçue par des écoliers et des enseignants, et une organisation danoise a demandé à l'utiliser comme modèle sur la base duquel elle désirait modifier son assistance pour Madagascar. *Eau & risques en Afrique – Guide à l'intention des dirigeants communautaires* et *Eau & risques en Afrique – Guide à l'intention des écoles* ont suscité beaucoup d'intérêts et du soutien. Ainsi, le PNUD œuvre actuellement avec ONU/SIPC Afrique à la publication d'un guide sur la bonne gouvernance et la prévention des

catastrophes. Et le PNUE a accepté de partager les coûts de publication de *Safaris et les inondations* et de *Safari et les sécheresses*, de même que ceux d'un petit ouvrage sur la mise en rapport de la protection de l'environnement avec la prévention des catastrophes.

Priorités d'ONU/SIPC Afrique en 2004

Pour favoriser l'appropriation du processus de prévention des catastrophes par les entités nationales, ONU/SIPC Afrique poursuivra son assistance sur mesure en faveur de la mise en place de plates-formes nationales sur la base de requêtes officielles et en s'assurant que le processus en question soit piloté par les gouvernements nationaux. ONU/SIPC Afrique fera également tout son possible pour renforcer son partenariat avec des plates-formes nationales SIPC à travers un soutien mutuel pour les initiatives de prévention des catastrophes. Les priorités d'ONU/SIPC Afrique se ramènent aux actions suivantes en 2004 :

- : *Faciliter la création d'environnements incitateurs*: ONU/SIPC Afrique continuera d'encourager et d'aider les gouvernements nationaux à créer un environnement incitateur de politiques, de législations, de stratégies, de cadres institutionnels, de capacités humaines et de ressources financières nationales par le biais de la promotion active, de l'appui technique, du partage d'informations et de l'échange de connaissances.
 - : *Accroître la prise de conscience des risques de catastrophe*: ONU/SIPC Afrique poursuivra ses efforts de sensibilisation des autorités et du public en général aux risques de catastrophe, cela par le biais de la promotion active, de la publication de lettres d'information, de documents d'information, de matériels éducatifs et d'analyses en profondeur de l'impact des catastrophes sur le développement socio-économique.
- mettre en route et à encourager des consultations entre différents niveaux

et multidimensionnelles sur des sujets bien définis ayant trait à la prévention des catastrophes, cela par le biais de réunions formelles et informelles aux niveaux national, sous-régional et continental.

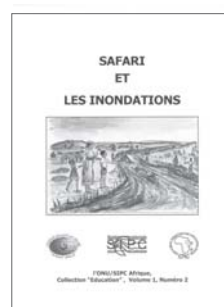
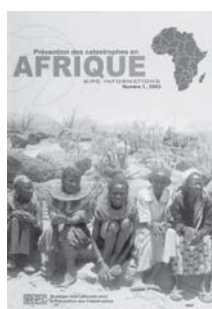
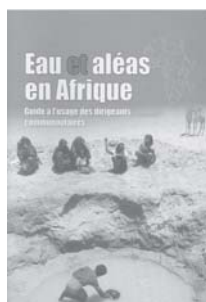
- S'attaquer aux questions de genre dans la prévention des catastrophes: ONU/SIPC Afrique continuera à promouvoir l'examen de questions de genre dans la prévention des catastrophes et à accroître la prise de conscience de l'impact - différent - des catastrophes sur les hommes et sur les femmes.
- Faire la promotion active du rapport nécessaire devant être établi entre prévention des catastrophes et éradication de la pauvreté dans la

poursuite des Objectifs du Millénaire: ONU/SIPC Afrique entreprendra des études approfondies dans des zones défavorisées d'Afrique et établira, sur la base des résultats de ces études approfondies, des principes directeurs sur la manière d'associer la prévention des catastrophes à l'éradication de la pauvreté.

- Faciliter les préparatifs de la région (Afrique) pour la Deuxième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (CMPC II) prévue à Kobé au Japon en janvier 2005: ONU/SIPC Afrique facilitera la revue continentale en cours avec les gouvernements nationaux, les organisations intergouvernementales sous-régionales

et régionales et le Système des Nations Unies. ONU/SIPC Afrique se servira également de l'opportunité offerte par cette revue pour impliquer davantage les gouvernements et les communautés dans la prévention des catastrophes. ■

¹ IGAD : Autorité intergouvernementale sur le développement – organisme de développement régional dont les membres sont des pays d'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique.



« Mise en commun et mobilisation des capacités nationales...au service d'un autre pays membre... » ; « Intégration systématique de la prévention des risques de catastrophe dans toutes les programmes de développement et les activités d'investissement... » Tel est l'appel lancé par des responsables de la gestion des catastrophes de 5 îles de l'Océan indien...

ILES DE L'OCEAN INDIEN - La réduction des catastrophes « prend son élan »

ONU/SIPC Afrique

Nairobi, Kenya

Dans la sous région de la COI (Commission de l'Océan indien¹), la réduction des catastrophes est passée du domaine de la simple option à celui de la loi. En un mot, la réduction des catastrophes prend son élan dans la sous-région.

Tel est le constat du docteur Hasina Randrianasolo, consultant international en gestion des catastrophes, à l'issue d'une « Réunion consultative sous-régionale sur la gestion des risques de catastrophe » organisée conjointement par le Secrétariat général de la COI et l'ONU/SIPC Afrique les 20 et 21 novembre 2003 à Antananarivo, Madagascar.

Cette réunion consultative, qui a également marqué le début d'une collaboration entre ces deux entités, a vu la participation de représentants des cinq îles de l'Océan indien (Seychelles, Comores, Madagascar, La Réunion et Maurice) – à raison de deux représentants par pays, du Secrétariat général de la COI (deux chargés de mission) et du responsable des programmes d'ONU/SIPC Afrique.

Vers des actions communes

Régulièrement exposés et particulièrement vulnérables aux menaces croissantes posées par les catastrophes provoquées par des aléas naturels - tels que les cyclones, les inondations, la sécheresse et l'éruption volcanique, les cinq Etats membres de la Commission de l'Océan Indien (COI) enregistrent presque tous les ans d'énormes pertes économiques et de lourdes pertes et souffrances humaines.

Toute aspiration à une réduction de la pauvreté et au développement durable serait vaine dans la sous-région sans une gestion efficace des risques de catastrophe et la protection des vies humaines et des moyens d'existence.

Pour aller plus loin dans le processus de réduction des catastrophes, le Secrétariat général de la COI et l'ONU/SIPC Afrique ont identifié l'intérêt - mutuel - de certaines actions communes en matière de réduction des catastrophes dans la partie sud-ouest de l'Océan Indien.

Recherche de consensus

Trois objectifs ont été fixés pour cette réunion consultative, à savoir:

1. Renforcer la coopération sous-régionale en matière de gestion des risques de catastrophe;
2. Servir de forum d'échange de vues et d'expériences en matière de gestion des risques de catastrophe - pour les pays membres de la COI et les principales agences de l'ONU;
3. Parvenir à un consensus sur la manière d'aborder la gestion des risques de catastrophe en vue d'un développement durable dans la sous-région.

Dans l'intérêt du développement durable

La réunion a été ouverte et clôturée officiellement par le Ministre malgache de l'Intérieur et de la Réforme Administrative et Président du Conseil National de Secours (CNS) de la République de Madagascar, pays hôte.

Lors de la première journée, huit présentations ont été effectuées par : (1)

les représentants de chaque pays sur l'état de la gestion des risques de catastrophe en 2003 et 2004 dans leur pays (Comores, Maurice, Madagascar, Seychelles) ; (2) les représentants de La Réunion (territoire français) sur les ressources que l'île peut mettre à la disposition des pays voisins; (3) les chargés de mission auprès du Secrétariat Général de la COI sur les interventions majeures de la COI en matière de gestion des risques de catastrophes (Fonds de solidarité solidaire et interventions dans les domaines des catastrophes environnementales) ; et (4) le responsable des programmes d'ONU/SIPC Afrique sur la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention de catastrophes (SIPC) pour le développement durable.

Ensuite, les discussions ont porté sur la manière d'aborder la gestion des risques de catastrophe en vue d'un développement durable dans la sous-région.

Mobilisation de la solidarité inter-Etats

Les principales recommandations issues de cette réunion consultative constituent les réponses des participants aux questions débattues durant les séances de discussion et découlent de l'appréciation de la situation existante tant au niveau sous-régional qu'aux niveaux nationaux en matière de gestion des risques de catastrophes, ainsi que d'un certain nombre de principes de base retenus par les participants.

Ainsi, les participants ont reconnu et ont recommandé comme bases d'une gestion efficace et durable des risques de catastrophes dans la sous-région:

1. une coordination sous-régionale solide, durable et efficace en matière de gestion des risques de catastrophes;
2. une coopération sous-régionale solide, durable et efficace en matière de gestion des risques de catastrophes;
3. une intégration effective de la prévention des risques de catastrophe et de la réduction de leurs effets dans les politiques, stratégies et initiatives de développement et de réduction de la pauvreté.

Ils ont reconnu également et recommandé que les pays membres de la sous-région doivent impérativement

1. adopter une vision commune sur la gestion des risques de catastrophe;
2. adopter et mettre en place un cadrage concerté des interventions au niveau sous-régional et un cadrage commun de référence pour les interventions au niveau national;
3. avoir un niveau acceptable (minimum) de capacités institutionnelles et techniques;
4. démontrer et assurer un engagement politique soutenu et durable.

Les participants ont enfin recommandé:

1. la définition d'une Stratégie et d'une Politique générales de la sous-région en matière de gestion des risques de catastrophe ; puis
2. la définition des stratégies sectorielles de la sous-région à adopter à court, moyen et long termes suivie de l'identification des programmes d'activités à mettre en œuvre pour réaliser les différents éléments et axes stratégiques définis dans la Stratégie et la Politique sous-régionales de gestion des risques de catastrophes (à court, moyen et long termes). Une évaluation des besoins couverts et non couverts par les programmes mis en œuvre actuellement est requise.
3. La mobilisation de la volonté politique des autorités nationales et l'engagement de tous les Etats membres par la signature de traité ou de convention de coopération et de collaboration, les engageant à adhérer au processus commun mis en œuvre, *quelle que soit* la situation et la priorité qui prévalent dans ces pays.

Les participants ont également recommandé de considérer en particulier les aspects et axes prioritaires suivants:

1. Le renforcement et la mise en œuvre pratique de la solidarité inter-Etats concrétisés par:

- la mise en place et la signature de protocole d'accord, de coopération (cadre et procédure de mobilisation de la solidarité inter-Etats),
- la mise en commun et la mobilisation des capacités nationales en cas de besoin, et si disponibles, au service d'un autre pays membre qui en a besoin pour une période donnée (chaque pays devrait le cas échéant disposer d'un paquet minimum de ressources pour appuyer les pays voisins en cas de besoins pour certains types de risques comme le déversement d'hydrocarbures),
- 2. L'intégration systématique de la prévention des risques de catastrophe et de réduction de leurs effets dans toutes les politiques, stratégies et programmes de développement et dans les programmes et activités d'investissement (même à travers des mesures non spécifiques et indirectes de réduction des risques potentiels). ■

¹ COI (Commission de l'Océan indien) : organisation inter-gouvernementale de coopération sous-régionale regroupant 5 îles du sud-ouest de l'Océan indien (Seychelles, Comores, Madagascar, La Réunion et Maurice).

La réduction des risques de catastrophe accède au rang des grandes préoccupations du PNUD

Kenneth Westgate,

Conseiller régional pour l'Afrique pour la prévention des catastrophes, PNUD, Kenya

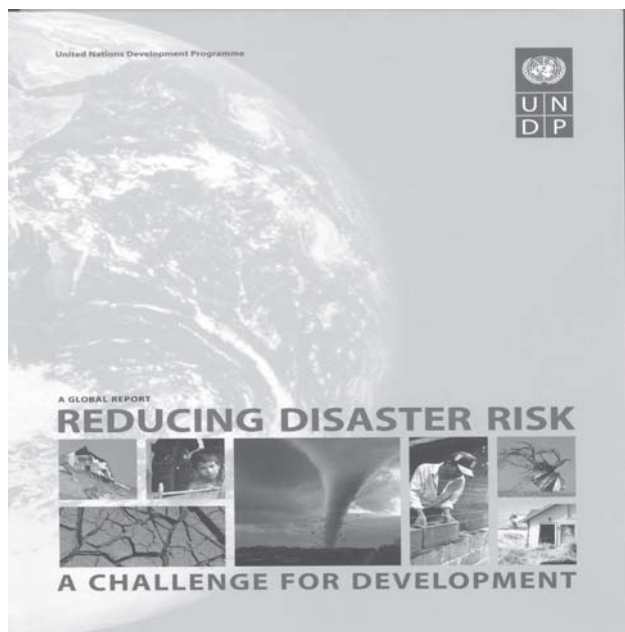
« Réduire les risques de catastrophe: un défi pour le développement »². Tel est le titre d'une publication du Bureau du PNUD pour la prévention des crises et le relèvement (UNDP-BPCR) lancée récemment par le PNUD. Il s'agit d'un rapport mondial sur la réduction des risques de catastrophe et le développement, rapport qui tente de définir les contours des rapports entre risques de catastrophe et développement.

Rapports entre risques de catastrophe et développement? Oui, car on commence à peine à connaître les conséquences d'une grande exposition aux aléas naturels sur le développement humain : les risques de catastrophe naturelle sont tout simplement liés de manière intime aux processus de développement humain. Or, entre 1980 et 2000 déjà, quelques 75 % de la population mondiale vivaient dans des endroits touchés – une fois au moins – par des séismes, des cyclones tropicaux, des inondations et des sécheresses.

Si les catastrophes constituent donc une menace pour le développement, les choix faits par les individus, les communautés et les nations peuvent également générer des nouveaux risques de catastrophe. Mais le développement humain peut également contribuer à une réduction considérable de ces risques.

Rapports entre catastrophes et développement

Le processus de développement intervient en effet dans le passage de l'exposition physique des personnes et des biens aux catastrophes naturelles. Les chiffres sont révélateurs : 11 % seulement de la population mondiale vivent dans des endroits exposés aux aléas naturels dans des pays à faible niveau de développement humain, mais ces 11 % représentent plus de 53 % du nombre total des victimes.



Le rapport avance cependant que les risques de catastrophe ne sont pas inévitables en mentionnant des exemples de bonne pratique de la réduction des risques de catastrophe, des exemples susceptibles d'être repris en vue de l'élaboration de plans et de politiques de développement.

Le tout premier "Indice des risques de catastrophe" (IRC) figure dans ce rapport. L'Indice en question procède à une comparaison entre l'exposition physique des personnes aux aléas, la vulnérabilité et les risques dans les pays mentionnés, et fait ressortir - clairement - les rapports existant entre développement humain et nombre de morts - à la suite de catastrophes provoquées par des aléas naturels.

Dans l'intérêt des Objectifs du Millénaire et d'autres grandes initiatives

De par sa connaissance et sa compréhension accrues de ces rapports entre risques de catastrophe et développement, le PNUD soutient alors que s'attaquer, de manière positive, aux risques de catastrophe offre une

excellente occasion d'appuyer la réduction de la pauvreté, les Objectifs du Millénaire et les autres grandes initiatives de développement existantes, car sur tous ceux-ci planent également la menace des catastrophes.

Ce faisant, le PNUD déclare en définitive qu'il perçoit les risques de catastrophe comme faisant partie intégrante des grandes préoccupations relatives au développement et encourage les autres à faire de même.

Première conclusion: il est évident que les catastrophes offrent une bonne couverture médiatique, mais persister dans la seule réponse aux événements n'améliore en rien l'état de vulnérabilité des populations, état de vulnérabilité sans lequel les catastrophes ne se seraient pas d'abord produites.

Mais ce que le PNUD vise donc à travers ce rapport n'est pas du tout nouveau : il s'agit tout simplement de démontrer que réduction des risques de catastrophe signifie finalement essayer de ramener les risques de catastrophe tout au moins à des proportions contrôlables.

Aussi irréalisable que cela nous paraisse, il reste vrai que tout espoir d'un développement véritable, y compris la réalisation des Objectifs du Millénaire, serait vain si ces risques n'étaient pas abordés de manière intégrée et globale.

“Indice des risques de catastrophe”

Le tout premier “Indice des risques de catastrophe” (IRC) figure également dans ce rapport. Cet indice fournit des informations sur les degrés d'exposition physique et de vulnérabilité à quatre aléas naturels (séisme, cyclone tropical, inondation et sécheresse) dans plus de 200 pays et territoires. Les chiffres évoqués proviennent de la comparaison du nombre annuel de personnes exposées à ces aléas au nombre total d'habitants, puis de l'élaboration d'une cartographie des données ainsi recueillies dans un système d'informations géographiques. Après analyse du nombre annuel des personnes décédées entre 1980 et 2000 et du nombre de personnes exposées à ces aléas, le PNUD a pu dresser l'état de vulnérabilité de chaque pays à ces aléas naturels.

En Iran, par exemple, les séismes ont fait en moyenne, tous les ans, entre 1980 et 2000, 1.074 morts sur 1 million de personnes exposées à cet aléa. Ce qui n'est pas du tout comparable aux 0,97 morts - sur 1 million de personnes exposées – enregistrés tous les ans aux Etats-Unis.

L'IRC compare ensuite les niveaux de risque des pays à 26 indicateurs sociaux, économiques et écologiques pour voir quels processus de développement ont contribué à la grande vulnérabilité. Les risques de cyclone tropical y sont, par exemple, attribués aux pays à forte population majoritairement rurale dont l'indice de développement humain (IDH) est faible. Et pour ce qui est des inondations, sont particulièrement vulnérables les pays à faible PNB par tête d'habitant dont la densité démographique est faible (dans les zones exposées aux inondations) et dont le nombre de personnes exposées est élevé.

Bien que l'IRC, en tant qu'initiative, demeure encore un processus en cours et que certaines de ses données (surtout

celles relatives aux sécheresses) soient encore incomplètes, le rapport plaide en faveur d'un investissement dans la collecte et la gestion des données (également dans les pays où les mécanismes de collecte sont peu avancés), cela pour que l'on ait une représentation plus claire de la situation et pour que les risques de catastrophe soient vus sous leur véritable jour.

En tout cas, l'IRC aide à voir quels sont les pays les plus exposés aux risques, et fournit un point de départ à l'identification des grandes préoccupations majeures, à la détermination des problèmes et à l'évaluation des solutions. Mais l'IRC n'est pas une panacée, il n'est qu'une fenêtre sur les risques et les contextes dans lesquels ceux-ci tendent à s'accumuler.

La réduction des risques de catastrophe: un défi pour l'Afrique

L'intégration de la gestion et de la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et les programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux de développement est, de manière générale, un phénomène plus ou moins récent. L'Afrique est probablement le continent où les choses ont le moins bougé dans ce domaine, mais des signes encourageants sont actuellement observés.

Parmi les organisations sous-régionales africaines, l'Autorité intergouvernementale sur le développement (IGAD en anglais) dispose d'un programme de réduction des risques de catastrophe pour ses Etats membres³. La Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC en anglais) a également reconnu qu'il est important d'appuyer la gestion des risques de catastrophe dans ses pays membres. Et au niveau régional, le NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement africain) œuvre actuellement à la mise en place d'une stratégie de gestion des risques de catastrophe pour l'Afrique.

Au niveau national, la gestion des risques de catastrophe est désormais, dans un certain nombre de pays (dont le

Ghana, le Rwanda et Djibouti), un élément à part entière du Cadre d'assistance de l'ONU au développement. Et l'Afrique du Sud est actuellement en train de voir comment intégrer son programme de gestion des catastrophes dans le processus de développement au niveau municipal et plus bas. Par ailleurs, de tels signes encourageants sont accompagnés et stimulés par un grand nombre d'organisations et d'agences tant gouvernementales que non gouvernementales.

La gestion des risques de catastrophe au centre des préoccupations du PNUD

En tout cas, avec la publication de ce rapport, le PNUD a porté la réduction des risques de catastrophe au centre de ses préoccupations. Et en tant qu'organisme onusien dévoué principalement au développement, il incombe au PNUD de démontrer l'efficacité d'une bonne gestion des risques de catastrophe basée sur le développement.

Entre-temps, les efforts de promotion active et de sensibilisation menés par la Stratégie internationale de l'ONU pour la prévention des catastrophes (ONU/SIPC) constituent un appui crucial à une telle entreprise. Et d'autres agences onusiennes comme ONU-Habitat (Centre des Nations Unies pour les établissements humains) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ) sont également engagées dans cette entreprise qui, en ce moment, se mue rapidement en préoccupation multi-institutionnelle.

Le PNUD et l'ONU/SIPC ont chacun désigné un conseiller régional pour l'Afrique pour animer tout le processus à travers les bureaux du PNUD dans chaque pays et en coopérant avec les gouvernements nationaux.

Recommandations du rapport

Le rapport se termine par les recommandations suivantes:

- Nécessité fondamentale d'une gouvernance adéquate pour que les préoccupations relatives aux risques soient intégrées dans la planification et la programmation du développement,

et pour que l'impact éventuel de ces risques soit atténué.

- Prise en compte des questions de gestion des risques de catastrophe dans les programmes de redressement et de reconstruction mis en œuvre après les catastrophes.
- Promotion d'une gestion intégrée des risques climatiques à partir de l'idée suivante: partir des capacités requises pour faire face aux risques de catastrophe existants est une manière efficace de générer les capacités nécessaires pour faire face aux risques provenant de futurs changements climatiques.
- Les politiques de gestion des risques de catastrophe devraient tenir compte du fait que les aléas naturels ne représentent qu'une seule catégorie de menaces potentielles sur les vies humaines et les moyens d'existence, et que les personnes et les communautés les plus vulnérables aux aléas naturels sont souvent également vulnérables à d'autres aléas. Et pour beaucoup de gens, la stratégie en matière de moyens d'existence consiste à jongler avec les multiples aléas – économiques, sociaux, politiques et écologiques.

Les politiques de réduction des risques de catastrophe devront donc explorer les opportunités qui existent pour générer des capacités tant généralistes que spécialisées en risques de catastrophe.

- S'il est nécessaire de penser déjà aux futurs risques de catastrophe, il faut également voir qu'il existe aujourd'hui tout un héritage de risques accumulés auxquels on devrait améliorer la préparation et la réponse.
- Un premier pas vers une action globale plus concertée et plus coordonnée en matière de réduction des risques de catastrophe est une compréhension claire de la gravité et de l'ampleur des aléas, de la vulnérabilité et des pertes dues aux catastrophes. Il est, en matière d'évaluation des risques de catastrophe :
- en améliorant l'indexage des risques et des vulnérabilités au niveau mondial, ce qui donne une meilleure et une plus grande comparaison entre les pays et entre les régions;
- en appuyant les efforts d'indexage aux niveaux national et sous-régional en vue de la production d'informations utiles aux décideurs nationaux;

- en élaborant un système à niveaux multiples d'élaboration de rapports sur les catastrophes; et
- en appuyant les évaluations de risques sur la base des contextes existants. ■

Kenneth Westgate,

Conseiller régional pour l'Afrique pour la prévention des catastrophes, Unité Prévention des catastrophes, Bureau pour la prévention des crises et le relèvement (BPCR), PNUD, Nairobi, Kenya
Tel. +254 20 62 46 56
Mobile +254 721 299 464
E Mail kenneth.westgate@undp.org

L'auteur désire exprimer ici sa reconnaissance au bureau de Nairobi du Réseau d'informations régionales intégrées (relevant du Bureau de l'ONU pour la coordination des affaires humanitaires) pour son assistance à la préparation de l'article ci-dessus.

² « Réduire les risques de catastrophe: un défi pour le développement » est disponible sur le site web suivant: www.undp.org/bcpr/disred/rdr.htm

³ Les Etats membres d'IGAD sont les pays d'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique.

SADC: Réunion mi-saisonnière d'évaluation stratégique et de préparation aux catastrophes

4-6 février 2004

Maputo, Mozambique

M. Richard Masundire
SADC Secrétaire
Gaborone, Botswana

La Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC - *Southern African Development Community*) a tenu sa Réunion mi-saisonnière d'évaluation stratégique et de préparation aux catastrophes du 4 au 6 février 2004 à Maputo au Mozambique.

La Réunion a été ouverte officiellement par M. Isaias Mondlane, secrétaire général du Ministère des affaires étrangères et de la coopération du

Mozambique, et présidée par Mme M. S. Lebesa, chef de cabinet au Ministère de la défense et de la sécurité nationale du Royaume du Lesotho, et a vu la participation de partenaires de coopération. La Réunion a été sponsorisée par le gouvernement allemand - à travers Internationale Weiterbildung und Entwicklung gGmbH (inWent) - et également par l'Agence américaine pour le développement international (USAID).

La Réunion a procédé à l'évaluation du statut de la saison pluviale de 2003-2004 pour voir quelles sont les perspectives

pour le reste de la saison et quel serait le chemin à suivre.

Résultats des travaux

La Réunion s'est penchée sur des présentations sur divers sujets d'ordre national et régional portant sur des thèmes pertinents, notamment sur :

Des préoccupations relatives à la sécurité alimentaire suite à une sécheresse saisonnière précoce

La Réunion a pris note de précipitations tardives et irrégulières au cours de la première moitié de la saison 2003-2004

dans la plupart des Etats membres de la SADC. Ce qui a mené à une diminution générale des surfaces cultivées et à des perspectives de récolte moins favorables pour la saison. La région risque, par conséquent, de ne pas être en mesure de couvrir ses propres besoins alimentaires pendant la saison de commercialisation 2004-2005. Au nombre des Etats membres touchés figurent le Botswana, le Lesotho, le Swaziland, le Malawi, le Mozambique, la Tanzanie, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe. Même les prévisions de pluies presque normales de la période d'avril à février risquent de ne pas apporter des améliorations à l'état des cultures au Botswana, au Swaziland, au Lesotho, dans le sud du Mozambique, dans le sud du Malawi et dans certaines parties d'Afrique du Sud. Toutefois, de meilleures perspectives peuvent s'annoncer en certains endroits de la partie centrale du Mozambique, en Namibie et au Zimbabwe, si des précipitations normales étaient observées pendant le reste de la saison. L'état de la sécurité alimentaire se trouve davantage compliquée par le niveau réduit de production observé dans la plupart de ces endroits pendant les trois dernières saisons.

Niveaux réduits des eaux

Les participants ont noté qu'à cause de précipitations très réduites, les niveaux des fleuves, des barrages et des eaux souterraines étaient bas au Botswana, au Lesotho, au Swaziland, au Malawi, au Mozambique, en Tanzanie et en Afrique du Sud. La pénurie d'eau actuelle a des conséquences négatives sur la consommation d'eau des secteurs agricole, ménager et industriel. Un certain nombre d'Etats membres ont déjà pris des mesures pour atténuer les effets de graves manques d'eau.

Inondations localisées ayant des incidences sur certaines collectivités locales

Des pluies torrentielles ont arrosé les bassins du Haut Zambèze, du Cunene et de l'Okavango et ont causé des inondations dans un certain nombre d'Etats membres comme l'Angola, le Botswana, la Namibie et la Zambie. Les communautés touchées sont celles qui pratiquent l'agriculture fluviale. Les

récoltes y sont en effet submergées ou emportées par les eaux.

Mauvais état du bétail

Les pâturages n'ont pas été bons dans les Etats membres où le secteur de l'élevage est important. On s'attend donc, dans ces pays, à des conséquences économiques défavorables. Parmi les Etats membres touchés figurent le Botswana, l'Afrique du Sud, la Namibie et le Swaziland.

Augmentation du prix des produits alimentaires

Du fait de prévisions de mauvaise récolte, des pressions anticipées sont observées au niveau du prix des aliments de base sur la plupart des marchés. La Réunion a noté en outre avec grande préoccupation que le transport des produits alimentaires est devenu excessivement cher comparé à la valeur des produits transportés.

Recommandations

A la lumière des observations précitées, les participants ont émis les recommandations suivantes:

1. Des évaluations sont nécessaires pour une meilleure compréhension des niveaux de vulnérabilité

Une priorité absolue devrait être accordée à des évaluations multi-sectorielles coordonnées. De telles évaluations devraient être conduites de manière urgente pour qu'une réponse efficace et efficace puisse être lancée pour venir en aide aux communautés touchées. Pour éviter une répétition des mêmes efforts et pour parvenir à un consensus, ces évaluations devraient être conduites à travers les structures nationales et régionales existantes.

2. Faire usage de la deuxième saison et des cultures d'hiver

La où cela est possible, les Etats membres ont été priés de faire usage des pluies quasi normales du reste de la saison et des sources souterraines d'eau dans la perspective de récoltes potentielles de deuxième saison.

3. Améliorer la réponse aux urgences

Si les Etats membres, les agences onusiennes et d'autres agences

multilatérales ont fait un travail louable en offrant des aides alimentaires dans des Etats membres touchés par les mauvaises récoltes de l'année dernière, il faudrait cependant régler certains problèmes laissés en suspens en ciblant et en s'attaquant à l'impact du VIH/SIDA sur la sécurité alimentaire.

4. Se préoccuper davantage de gestion, de mitigation et de préparation aux catastrophes

Les Etats membres et les partenaires de coopération ont été priés d'allouer des ressources supplémentaires à la prévention, à la mitigation et à la préparation aux catastrophes.

5. Les capacités institutionnelles devraient être renforcées

La Réunion a noté que les organismes de gestion de catastrophes et les comités d'évaluation des vulnérabilités n'ont pas été mis en place convenablement au Secrétariat de la SADC et dans certains Etats membres. La Réunion a alors recommandé que le Secrétariat de la SADC et les Etats membres renforcent leurs structures et leurs fonctions de gestion de catastrophes. Ceci implique le renforcement de certaines structures et fonctions pôles, dont le développement des ressources humaines.

6. Rôle du commerce et des marchés

On devrait accorder au commerce inter-régional des produits alimentaires, qu'il soit formel ou informel, la place qui lui revient. En effet, il constitue le premier recours en cas de pénuries alimentaires.

Fait à Maputo, au Mozambique, le 6 février 2004

INFORMATIONS CLIMATIQUES & GESTION DES CATASTROPHES

Vers une stratégie commune dans la Grande Corne¹ de l'Afrique

M. Zachary Atheru

Climatologue au Centre de l'IGAD pour les prévisions climatiques et leurs applications (ICPAC en anglais – nouvelle appellation de DMCN)
Nairobi, Kenya

Un « Atelier sur l'élaboration d'une stratégie régionale d'intégration des informations climatiques dans la gestion des catastrophes » a eu lieu les 23 et 24 février 2004 au siège du Centre de Nairobi pour la surveillance des sécheresses (DMCN en anglais) à Nairobi au Kenya.

L'atelier a été organisé conjointement par DMCN et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) en partenariat avec les Départements nationaux de la météorologie et de l'hydrologie (DNMH) des pays de la Grande Corne de l'Afrique et dans le cadre d'un projet financé par l'USAID, projet dénommé « Génération et application durable d'informations,

de produits et de services climatiques à des fins de préparation aux catastrophes et de développement durable dans la Grande Corne de l'Afrique ».

Meilleure intégration des informations climatiques dans la gestion des catastrophes

L'objectif principal de l'atelier était de faire une revue des rapports par pays et d'élaborer une stratégie régionale d'intégration des informations climatiques dans la gestion des catastrophes pour la région.

Un aperçu de l'état d'avancement de la réduction des risques de catastrophe a été donné lors de l'atelier, dont la contribution de l'ICPAC (Centre de l'IGAD³ pour les prévisions climatiques et leur application – nouvelle appellation de DMCN) à la prévention des catastrophes et au développement durable dans la

Grande Corne de l'Afrique, ainsi que les activités menées par l'ONU/SIPC en Afrique.

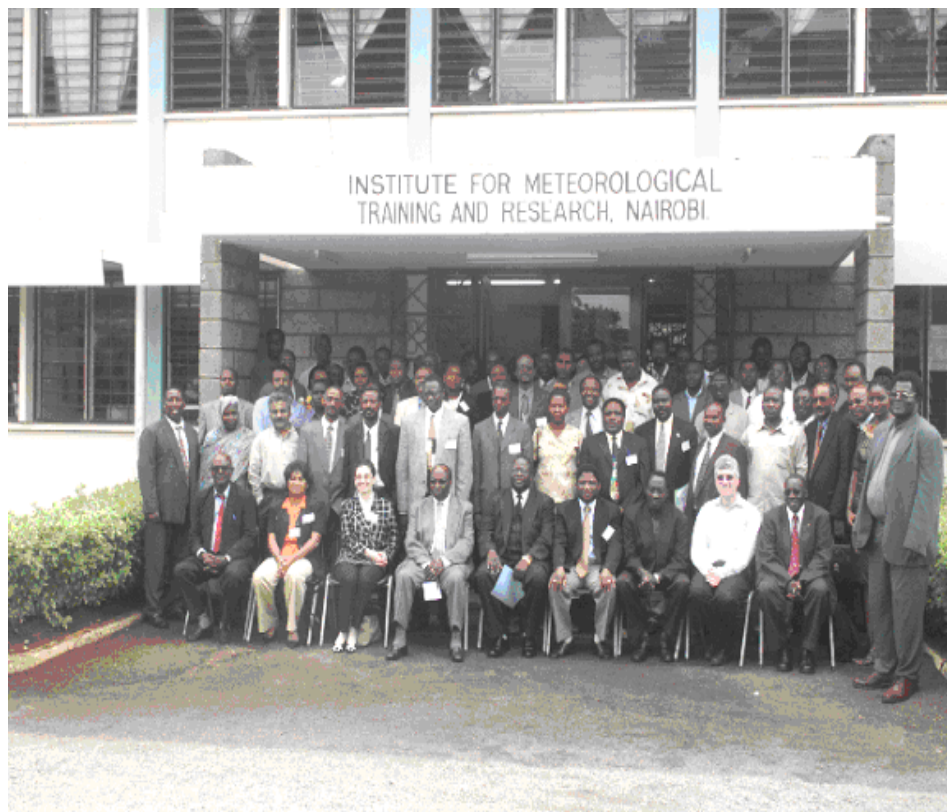
Des informations relatives aux points suivants ont émergé des rapports par pays, informations qui peuvent aider à améliorer l'interprétation et l'application des perspectives climatiques (saisonnnières) :

- Cartes des zones d'extrêmes climatiques et de risques.
- Apparition, fin et durée.
- Extrêmes climatiques associées aux évolutions d'El Niño et de La Niña.
- Carte des caractéristiques des sécheresses et de l'humidité de courte durée.
- Carte des profils des maladies associées au climat.
- Carte des caractéristiques des zones agro-climatiques.

Résolutions de l'atelier

Après deux jours de travaux, les participants ont adopté les résolutions suivantes :

1. Œuvrer pour une meilleure prise de conscience - à tous les niveaux et dans les secteurs concernés – de l'importance des informations météorologiques et climatiques pour la gestion des catastrophes, le développement socio-économique et la réduction de la pauvreté.
2. Conduire des campagnes de sensibilisation du public sur les avantages apportés par l'utilisation des informations météorologiques et climatiques aux activités économiques.
3. Améliorer les capacités des usagers à interpréter et à appliquer les informations météorologiques et climatiques à travers des ateliers nationaux sur des sujets bien déterminés et à l'intention d'usagers bien précis.
4. Ajouter de la valeur aux produits afin qu'ils répondent aux besoins des secteurs qui dépendent particulièrement du climat et de la météo.



Les participants à l'atelier

5. Les DNMH (Département national de la météorologie et de l'hydrologie) et DMCN devraient quantifier et commercialiser leurs produits.

6. Approfondir les analyses des risques climatiques et des vulnérabilités à celles-ci, et les étendre à d'autres secteurs.

7. Les DNMH et DMCN ne devraient ménager aucun effort pour améliorer leurs rapports avec d'autres institutions et organismes.

8. Renforcer les capacités des DNMH et de DMCN à améliorer leur efficacité en matière de génération et de dissémination produits et également d'échange de données, y compris les capacités en méthodes et technologies spécialisées.

9. Les DNMH et DMCN devraient développer des produits demandés sur le

marché pour améliorer leurs contributions à la gestion des catastrophes et au développement durable dans la Grande Corne de l'Afrique.

10. Des propositions de projet devraient être établis pour améliorer la génération et l'application d'informations et de produits météorologiques et climatiques dans l'intérêt de la gestion des catastrophes. De tels projets devraient viser à combler les lacunes constatées dans la Grande Corne de l'Afrique, dont des lacunes au niveau de l'appui à tous les secteurs sensibles au climat/météo mais aussi aux niveaux (1) de l'évaluation de l'impact des extrêmes météorologiques/climatiques et des changements climatiques sur le développement durable, (2) de l'évaluation de la vulnérabilité à de tels

extrêmes météorologiques/climatiques et changements climatiques, et (3) de l'évaluation des pertes économiques associées aux extrêmes météorologiques et climatiques. ■

¹ Grande Corne de l'Afrique - sous-région orientale d'Afrique délimitée par les pays suivants : Erythrée, Djibouti, Ethiopie, Soudan, Somalie, Kenya, Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Burundi.

(Pour IGAD, voir note de bas de page ci-après)

³ IGAD (Autorité intergouvernementale sur le développement) : organisme sous-régional de développement ayant pour membres les pays d'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique.

« On sait vaguement qu'il est nécessaire d'avoir des cadres juridiques et institutionnels adéquats pour s'attaquer aux situations d'urgence en matière d'environnement, mais le 'cercle vicieux' du manque de capacités reste un grand handicap en Afrique. » Propos de deux responsables du PNUE...

Une bonne gestion des catastrophes a besoin de cadres juridiques et institutionnels solides

Dr James Kamara & Laurent Granier,
Division de la mise en œuvre des politiques
environnementales,
PNUE, Nairobi, Kenya

« Atelier sur les législations et les institutions nationales en matière de catastrophes écologiques dans des pays choisis d'Afrique australe ». Telle est la désignation d'un atelier organisé par le Gouvernement du Lesotho et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à Maseru, capitale du Lesotho, de 18 au 20 février 2004.

Les participants sont venus du Botswana, du Malawi, de Mozambique, du Swaziland et du Lesotho, issus de ministères de l'environnement, des bureaux des Procureurs Généraux, d'agences et offices gouvernementaux, et d'ONG locales engagées dans la gestion des catastrophes. Un représentant

d'ONU/SIPC Afrique (basé à Nairobi au Kenya) était également présent à l'atelier.

Rapport entre législation & risques/vulnérabilité

La prévention, la préparation et la réponse aux catastrophes est beaucoup plus efficace si la gestion des catastrophes était dotée de cadres juridiques et institutionnels solides aux niveaux national, sous-régional et régional. Cette condition préalable constitue la base d'élaboration de plans nationaux, sous-régionaux et régionaux d'urgence appropriés en matière d'environnement. Il pourrait en même temps régir les mesures et les systèmes de prévention, de préparation et de réponse aux niveaux national et communautaire, mesures et systèmes mis en œuvre par les gouvernements et les organisations communautaires impliqués dans la gestion des catastrophes.

Mais l'insuffisance de capacités requises pour une meilleure compréhension du rapport entre législation en matière d'environnement et risques et vulnérabilité aux catastrophes demeure un problème important dans beaucoup de pays africains. Il est donc nécessaire de favoriser une compréhension claire des interdépendances entre dégradation de l'environnement et risques/vulnérabilité aux aléas naturels et technologiques, ainsi qu'une bonne compréhension de la prévention, de la préparation, de la réponse et de la mitigation des urgences dans le domaine de l'environnement.

Le « cercle vicieux » du manque de capacités

On sait vaguement qu'il est nécessaire d'avoir des cadres juridiques appropriés dotés des dispositifs institutionnels requis pour s'attaquer aux urgences dans le domaine de l'environnement, mais le

cercle vicieux du manque de capacités reste un handicap majeur dans beaucoup de pays africains. Or, de telles capacités permettraient de mettre un frein à la destruction de l'environnement et donc aux risques de catastrophe ainsi qu'à la vulnérabilité à celles-ci.

Par exemple, certains responsables qui déplorent la destruction de l'environnement et des ressources naturelles, destruction qui expose la population à des risques de catastrophe et à la vulnérabilité à celles-ci, ce sont les mêmes responsables qui délivrent les autorisations qui permettent à certains de procéder à une telle destruction en profitant évidemment de l'absence ou de la faiblesse des législations existantes et des dispositifs nécessaires à leur mise en application.

Nécessité de législations-cadres sur la gestion des catastrophes écologiques

Les pays africains accordent actuellement un intérêt accru à l'élaboration de lois relatives à l'environnement, cela dans le cadre de la promotion, au niveau mondial, du développement durable par une utilisation des ressources écologiques qui tient compte de l'intérêt des générations futures.

Mais à l'instar des politiques générales, les lois sur l'environnement, en Afrique, sont également et généralement enfermées dans des cadres sectoriels. Dans un certain nombre de pays cependant, des lois distinctes mises en place par différents ministères ont été liées ensemble pour former une législation plus vaste et quelques nouvelles lois ont été adoptées.

Le « Partenariat pour l'élaboration de lois et d'institutions relatives à l'environnement en Afrique » (PADELIA en anglais - partenariat mis en œuvre par le PNUE en partenariat avec les donateurs) a été donc lancé en 1994 pour renforcer les législations relatives à l'environnement à travers la sensibilisation, le renforcement des capacités et la formation d'experts nationaux à la formulation de législations. Mais il n'existe généralement pas de législations-cadres sur la gestion des catastrophes écologiques dans beaucoup



de pays africains, ou, s'il en existe, leur portée est limitée.

L'atelier de Maseru a donc été organisé dans le cadre du PADELIA comme point de départ de la sensibilisation et de la prise de conscience de la nécessité d'élaborer et/ou d'harmoniser et d'intégrer entre elles les lois relatives à l'environnement et les dispositifs institutionnels pour la prévention, la préparation, la réponse et la mitigation des catastrophes écologiques.

But et objectifs de l'atelier

Le but principal de l'atelier a été de servir de forum de sensibilisation aux interdépendances entre dégradation de l'environnement et risques/vulnérabilité aux catastrophes. L'atelier a également mis l'accent sur la nécessité de doter la prévention, la préparation, la réponse et la mitigation des urgences de cadres juridiques et institutionnels appropriés aux niveaux national, sous-régional et régional.

L'objectif immédiat de l'atelier était donc de regrouper les experts nationaux engagés dans les cinq pays de projet du PADELIA pour qu'ils puissent échanger des informations, des expériences et des enseignements tirés des lois relatives à l'environnement et des dispositifs institutionnels axés sur la prévention des catastrophes et la réduction des risques, cela pour renforcer la gestion nationale et régionale des urgences dans le domaine de l'environnement.

Les objets de discussion

L'atelier s'est déroulé dans le cadre d'un dialogue interactif afin dans l'intérêt d'une compréhension plus profonde et pour permettre aux participants de se servir des cadres juridiques et d'autres dispositions juridiques existants pour concevoir des lois plus appropriées et plus pointues sur la gestion des urgences en matière d'environnement. Les discussions ont surtout porté sur une revue de certaines lois relatives à la gestion des catastrophes promulguées par certains des pays (Lesotho et Malawi), ainsi que sur la revue d'autres dispositions juridiques relatives à la gestion des urgences en matière d'environnement telles que celles du Mozambique, du Swaziland et du Botswana.

Conclusions de l'atelier

L'atelier a identifié certaines forces dans les lois sur la gestion des catastrophes promulguées au Lesotho et au Malawi, et dans les dispositifs juridiques et institutionnels relatifs existant au Botswana, en Mozambique et au Swaziland – trois pays où des dispositions incorporant une dimension environnementale n'ont pas encore été élaborées ni adoptées. Mais des lacunes ont été également identifiées, et des mesures pour combler ces lacunes ont été recommandées.

Il a été, par exemple, recommandé que les lois et les autres dispositifs juridiques devaient, au besoin, être passés en revue pour imprimer clairement une dimension environnementale à la gestion des catastrophes.

Dans l'ensemble, il a été recommandé que tous les pays représentés à l'atelier devaient absolument sensibiliser les populations sur l'importance des législations en matière de gestion de l'environnement et de l'acquisition des capacités requises pour la mise en application de telles législations.

Il a été également recommandé que les gouvernements devaient s'en occuper à titre d'urgence et de priorité en matière de développement.

Encore plus important : l'atelier a recommandé le renforcement de la coordination parmi les intervenants et a appelé les gouvernements à prendre des mesures appropriées en vue de la mise en place de mécanismes de coordination efficaces aux niveaux national et communautaire, mécanismes pouvant servir de base pour la coordination sous-régionale et régionale.

Enfin, les participants ont affirmé avec force et insistance que les gouvernements devaient simplifier et traduire les politiques, les législations et les plans relatifs à la gestion des catastrophes en langues locales, cela pour que les communautés locales puissent comprendre davantage que ces politiques, ces législations et ces plans doivent être appliqués de manière effective au niveau local. ■

COMORES: Tenue d'un atelier sur la préparation et la réponse aux urgences

M. Mohamed Abchir,
*Chargé du programme
ONU/SIPC Secrétariat
Genève, Suisse*

Suite à la crise volcanique du Karthala en août 2003, une mission de l'ONU est venue aux Comores en septembre 2003 pour évaluer l'état de la préparation aux urgences et appuyer les autorités nationales et les agences de l'ONU dans la préparation d'un plan national d'urgence.

Cette première mission avait constaté que les populations étaient extrêmement vulnérables aux catastrophes, et identifié un certain nombre de contraintes essentiellement dues aux faibles ressources humaines et financières, à l'absence de réglementation dans le secteur de la protection civile, et à l'absence de planification d'urgence.

Lors de cette mission, le gouvernement de l'Union des Comores avait pris la décision d'établir, avec l'appui du Système des Nations Unies (SNU), une structure comprenant les autorités nationales et locales, les agences de l'ONU, des ONG et d'autres institutions compétentes, structure destinée à coordonner les activités de réponse aux urgences en cas de catastrophe.

Plate-forme nationale pour la gestion des catastrophes

Après cette mission, le gouvernement de l'Union des Comores avait sollicité l'appui de l'ONU/SIPC pour l'aider à établir une Plate-forme nationale pour la gestion des catastrophes. C'est ainsi qu'un « Atelier pour le renforcement des capacités nationales de gestion des catastrophes naturelles » s'est tenu à Moroni les 4 et 5 décembre 2003.

Les principales recommandations de cet atelier, contenues dans le rapport final, sont les suivantes: 1) le nouveau cadre institutionnel doit être parachevé; 2) un poste de coordinateur national pour la gestion de catastrophes doit être créé; 3) le cadre juridique en matière de gestion de catastrophes doit être mis à jour; 4) les stratégies et politiques nationales pour la prévention des catastrophes doivent être définies; et 5) une politique d'information et de sensibilisation du public doit être définie.

À l'issue de cet atelier, le Ministère comorien de la défense et de la sécurité du territoire chargé de la gestion des catastrophes avait présenté une Proposition de plan d'organisation des secours (ORSEC). Ce plan repose sur la mise en place de la structure de coordination nationale précitée.

A noter que le processus de préparation d'un Plan national de préparation et de réponse aux urgences doit être considéré à la lumière du contexte politique des Comores. En décembre 2003, les présidents des gouvernements des îles et de l'Union sont parvenus à un accord sur la mise en place d'Assemblées législatives et la répartition des compétences. Suite à cet accord, des élections sont en cours durant les mois de mars et d'avril pour choisir les députés qui siégeront au niveau des Assemblées des îles et de l'Union.

Préparation et réponse aux urgences

Dans le sillage de cet atelier de décembre, un « Atelier de planification pour la préparation et la réponse aux urgences » s'est tenu les 17 et 18 mars derniers.

Cet atelier s'est basé sur la structure de coordination nationale proposée par le Ministère de la défense et de la sécurité du territoire. Cette proposition prévoit la mise en place, au niveau central, d'un instrument de coordination stratégique appelé organe de décision ou poste de commandement fixe. Cet organe, composé des principaux services nationaux et des partenaires au développement, comprend une direction des opérations sous

l'autorité du Ministre de la défense et de la sécurité du territoire, et dispose de cinq cellules d'appui chargés des responsabilités suivantes : transmission, secours et logistique, service d'ordre et recensement, information et relations publiques, et renseignements.

Au niveau périphérique, des organes d'exécution ou postes de commandement tactique assurent la coordination des opérations sur le terrain, en liaison avec le poste de commandement fixe. Les postes de commandement tactique comprennent une direction des opérations sous l'autorité du préfet territorialement compétent, et disposent d'équipes d'intervention dans les domaines suivants : reconnaissance et sécurisation, évacuation, santé, hébergement, technique et maintenance.

La structure de coordination nationale précitée n'a pas encore été officiellement constituée. Les travaux visant à sa finalisation sont toujours en cours. Les discussions menées lors de l'atelier ont eu pour but de doter la structure de coordination d'un programme d'activités en matière de prévention, de préparation et de réponse aux urgences. Des discussions ultérieures sont nécessaires pour déterminer le rôle exact des différents éléments de la structure de coordination nationale dans la réalisation de ces activités.

L'interaction entre les services nationaux et insulaires en cas de catastrophe affectant une île spécifique doit aussi être débattue. Il est fort probable que ces discussions ne pourront avoir lieu qu'une fois le processus électoral en cours terminé.

L'atelier était organisé par la Direction nationale de la protection civile du Ministère de la défense et de la sécurité du territoire, avec l'appui du Bureau du Coordonnateur résident du SNU.

Une mission de l'ONU composée d'un représentant du bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique australe et orientale, d'un représentant du Bureau du PNUD pour la prévention des crises et le relèvement (BPCR) et de la Stratégie internationale de l'ONU pour la prévention des catastrophes (ONU/SIPC) et d'un représentant du bureau régional du Bureau de l'ONU pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) pour

l'Afrique Australe, a fourni l'assistance technique et animé les discussions.

Un total de 38 représentants ont participé à l'atelier, y compris 12 représentants de différents services au sein de l'Union, 11 représentants de services insulaires (Anjouan, Mohéli et Ngazidja [Grande-Comore]), 10 représentants d'agences onusiennes, 2 représentants de la Société nationale comorienne du Croissant-Rouge, 2 représentants d'organisations de la société civile, et 1 représentant de la radio nationale.

Ebauche d'un plan de préparation et de réponse aux urgences

L'objectif général de l'atelier était d'améliorer l'état de la préparation aux urgences aux Comores, et d'initier le processus de préparation d'un plan de préparation et de réponse aux urgences, utilisant la structure de coordination proposée par le Ministère de la défense et de la sécurité du territoire. L'atelier visait donc à produire de manière consensuelle une ébauche d'un plan de préparation et de réponse aux urgences qui serait finalisé, par la suite, par les autorités nationales avec l'appui du SNU.

Les objectifs spécifiques de l'atelier étaient : 1) d'identifier les scénarios prioritaires de catastrophes éventuelles, ainsi que de définir leurs conséquences humanitaires et hypothèses de planification; 2) de déterminer comment les services nationaux et insulaires et les partenaires au développement coordonneraient leurs activités dans les différents secteurs d'intervention ; 3) de définir un but général par type de catastrophes, ainsi que des objectifs et activités sectoriels pour le plan de préparation et de réponse aux urgences; 4) d'identifier, pour chaque activité, les institutions responsables et en définir la période de réalisation; 5) d'identifier les ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan; et 6) d'introduire les participants aux méthodes d'évaluation rapide des besoins.

Finalisation du plan

- Les services nationaux doivent nommer des coordinateurs pour les différents secteurs. Ces coordinateurs

assureront la finalisation des plans sectoriels et leur mise à jour, avec l'appui des points focaux des partenaires au développement. Les coordinateurs seront également chargés de coordonner la mise en place des capacités de réponse sectorielles.

- Les partenaires au développement, y compris les agences onusiennes et la Société nationale comorienne du Croissant-Rouge, doivent nommer des points focaux sectoriels pour la gestion de catastrophes. Leur rôle sera de fournir un appui technique et dynamique aux coordinateurs de secteur dans les institutions de contrepartie de façon à assurer la finalisation des plans sectoriels et leur mise à jour. Ils appuieront également les coordinateurs sectoriels dans la mise en place de capacités de réponse. En cas d'activation du plan, les points focaux assisteront les coordinateurs de secteur dans la mobilisation de ressources externes par l'entremise du Coordonnateur résident du SNU. Dans les cas où des coordinateurs de secteur n'ont pas été nommés, les points focaux plaideront auprès de leur institution de contrepartie pour leur identification rapide et nomination.
- Une *task force*, composée de représentants du Gouvernement et des points focaux sectoriels des partenaires au développement, coordonnera la finalisation et la mise à jour du plan national de préparation et de réponse aux urgences. Cette *task force* sera temporaire et établie sous la co-présidence du Directeur national de la protection civile et d'un fonctionnaire de l'ONU désigné par le Coordonnateur Résident du SNU, en attendant que la Direction des opérations de la structure de gestion des catastrophes du Gouvernement des Comores soit constituée. Elle assurera aussi que des coordinateurs sectoriels soient nommés au sein des services nationaux appropriés.
- Une fois le plan national de préparation et de réponse aux urgences finalisé, le SNU doit réaliser un exercice interne inter-agences de planification de façon à canaliser et à coordonner son appui au plan national. Cet exercice pourra être

étendu à d'autres partenaires au développement, tel que le Croissant-Rouge comorien.

- Le bureau régional du Bureau de l'ONU pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) pour l'Afrique Australe, en collaboration avec le Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique australe et orientale, fournira un appui technique au Bureau du Coordonnateur résident du SNU en ce qui concerne la finalisation et la mise à jour du plan. Le bureau régional d'OCHA fournira aussi au Bureau du Coordonnateur résident du SNU les informations relatives aux ressources

disponibles dans la région pour réagir en cas de catastrophe, de même qu'aux procédures pour leur mobilisation.

Cadre général de la gestion des catastrophes

- Les autorités comoriennes, avec l'appui du Bureau du Coordonnateur résident du SNU, devraient développer un plan d'action pour appliquer les recommandations de l'atelier pour le renforcement des capacités nationales de gestion des catastrophes naturelles de décembre 2003.

- Le SNU devrait assurer que la gestion des catastrophes soit intégrée dans la prochaine révision du Plan Cadre d'Assistance de l'ONU (UNDAF).
- Le Bureau du PNUD pour la prévention des crises et le relèvement (BPCR) et l'ONU/SIPC devraient voir comment ils peuvent fournir un appui au renforcement des capacités nationales. Un tel appui comprendrait un soutien aux activités de sensibilisation, d'information et d'éducation, au renforcement du cadre institutionnel pour la gestion des catastrophes et à la coordination nationale. ■

KENYA: Vers une participation active des femmes à la gestion des catastrophes

ONU/SIPC Afrique,
Nairobi, Kenya

« Mobilisation des femmes à une participation à la gestion des risques de catastrophe ». Tel est la désignation d'un atelier tenu à Nairobi au Kenya les 1er et 2 mars 2004, atelier qui a vu la présence de 38 participants - femmes et hommes – issus d'ONG, d'organismes étatiques et de zones exposées aux catastrophes.

L'atelier a été organisé par le Soroptimist International Club de Nairobi, l'ICPAC (Centre de l'IGAD¹ pour les prévisions climatiques et leurs applications) et ONU/SIPC Afrique.

Marginalisation des femmes

On assiste actuellement en Afrique à un intérêt accru pour la prévention des catastrophes, mais un tel intérêt demeure aveugle aux questions de genre. Les autorités nationales africaines n'ont pas, par exemple, associé les femmes à l'élaboration de politiques nationales de gestion des risques de catastrophe.

L'impact - différent - des catastrophes sur les femmes n'a pas encore reçu toute l'attention qu'il faut, et le rôle que les femmes peuvent potentiellement jouer

dans la prévention des catastrophes n'est pas reconnu.

Si les femmes africaines constituent bien le moteur du développement communautaire et du bien-être familial, elles restent donc un groupe social marginalisé dans le domaine de la prévention des catastrophes. Elles sont sous-représentées au niveau de la prise de décisions et elles ont peu ou pas d'accès aux informations relatives à la prévention des catastrophes.

Or, aucun progrès durable ne pourra être réalisé en Afrique en matière de gestion des risques de catastrophe et de développement durable si les questions de genre n'étaient pas prises en compte et si les femmes n'étaient pas mobilisées.

Contribution d'un club du Soroptimist International

Le club de Nairobi du Soroptimist international (SI) a réitéré sa détermination à travailler en coopération avec ONU/SIPC Afrique et le Centre de Nairobi pour la surveillance des sécheresses (DMCN – connu aujourd'hui sous le sigle ICPAC précité) pour mobiliser les femmes à participer activement à la gestion des risques de

catastrophe et pour s'attaquer à des questions de genre dans la gestion des risques de catastrophe. Et c'est dans ce cadre que cet atelier de deux jours a été organisé, atelier au cours duquel des experts ont fait des exposés sur des sujets ayant trait à des questions de genre et à la gestion des catastrophes.

En tout cas, cet atelier a ouvert la voie à une collaboration et à un maillage par réseau (*networking*) plus étroits entre l'Union des Soroptimist clubs du Kenya et ONU/SIPC Afrique.

Il a également procédé au lancement d'une série de manifestations à caractère Genre qu'ONU/SIPC Afrique a projetées d'organiser en coopération avec des partenaires comme ONU Habitat (Centre des Nations Unies pour les établissements humains), Unifem, l'UA/NEPAD et tous les clubs Soroptimist d'Afrique.

Objectifs de l'atelier

Les objectifs de l'atelier étaient :

- 1) d'améliorer la compréhension de la gestion des risques de catastrophe par les femmes ;
- 2) de servir de forum féminin pour discuter de l'impact différent des

catastrophes sur les femmes et sur les hommes, et du genre de rôle joué par les femmes dans la gestion des risques de catastrophe ;

- 3) de comprendre les besoins des femmes dans leur participation active à la gestion des risques de catastrophe au niveau communautaire ; et
- 4) d'identifier des domaines prioritaires pour l'intégration des questions de genre dans la prévention des catastrophes.

Résultats notés

- Meilleure connaissance des aléas, des risques et de la vulnérabilité ;
- Meilleure compréhension du processus de gestion des risques de catastrophe ;
- Bonne compréhension des éléments de base d'un bon système d'alerte précoce ;
- Meilleure compréhension de l'impact des catastrophes sur les femmes et sur les hommes, et du rôle potentiel que

les femmes peuvent jouer dans la prévention des catastrophes ; et

- Consensus sur les domaines prioritaires pour l'intégration des questions de genre dans la prévention des catastrophes. ■

¹ IGAD (Autorité intergouvernementale sur le développement) : organisme sous-régional de développement ayant pour membres les pays d'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique

Recommandations

Des recommandations ont été émises vers la fin de l'atelier, entre autres :

Sensibilisation du public/Promotion active

- Avoir accès aux projets de politique nationale de gestion des catastrophes pour voir si elle est sensible au genre ; et recommander la tenue d'un atelier national avec d'autres intervenants (organisations religieuses, gouvernement, ONG, organisations communautaires, femmes parlementaires, etc.) pour discuter de politiques de gestion des catastrophes sous une perspective féminine.
- Faire du lobbying pour l'allocation de fonds du budget national à la gestion des risques de catastrophe, notamment dans le cadre du DSRP (Document de Stratégie de réduction de la pauvreté).
- Intégration d'une perspective Genre dans la conception et la mise en œuvre des initiatives de gestion des catastrophes.

Gestion de l'information

- Eduquer les femmes à la gestion des risques de catastrophe à travers des unités et des centres mobiles de sensibilisation.
- Mettre au point des matériels pédagogiques sur la prévention des catastrophes sous une perspective Genre.
- Introduire la sensibilisation et la préparation aux catastrophes dans les programmes scolaires.
- Recourir à des téléphones portables pour disséminer des messages d'alerte précoce ; cela dans l'intérêt d'une gestion effective des risques de catastrophe.
- Utiliser les médias pour la promotion active et sensibiliser les rédacteurs en chef à l'importance de la gestion des catastrophes et des disciplines connexes (climatologie, hydrologie, etc.) ainsi qu'à l'importance de la diffusion de messages d'alerte précoce.
- Utiliser des stations locales de radio pour discuter de gestion des catastrophes.
- Disséminer les informations sur la prévention des catastrophes en langues maternelles ou en d'autres langues utilisées par les communautés concernées.
- Monter un projet-pilote d'acquisition et de distribution de postes de radio dans certaines zones prioritaires.
- Monter une station FM axée sur les questions de genre, station opérée par l'Union des Soroptimist clubs du Kenya et s'occupant concrètement de questions de genre dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe.

Renforcement des capacités économiques

- Renforcer les capacités des femmes à faire face aux catastrophes.

Coopération/Partenariat

- Les femmes devraient entrer en contact avec les comités sous-préfectoraux de gestion des catastrophes et faire en sorte que les organisations communautaires soient des points focaux de la formation des femmes.
- Monter un réseau formé de tous les Soroptimist clubs d'Afrique et d'ailleurs, de l'ICPAC et d'ONU/SIPC Afrique pour s'attaquer à tous les problèmes relatifs à l'intégration des questions de genre dans la prévention des catastrophes.

AARSE 2004 Conférence biennale de l'Association africaine de télédétection en octobre

La 5e Conférence biennale de l'Association africaine de télédétection de l'environnement (AARSE en anglais - *African Association of Remote Sensing of the Environment*) est prévue du 18 au 21 octobre 2004 au Kenya.

La conférence se déroulera au siège du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement) à Gigiri dans la banlieue de Nairobi.

La conférence est organisée conjointement par le Centre régional de cartographie des ressources pour le développement (RCMRD en anglais - *Regional Centre for Mapping of Resources for Development*), le Ministère kenyan de l'environnement, des ressources naturelles, de la faune et de la flore, le Ministère kenyan des affaires foncières et des établissements humains, EIS-Africa ainsi que les bureaux du PNUE et de l'UNESCO à Nairobi.

Cette 5e Conférence de l'AARSE jouit également du soutien de diverses organisations dont le Bureau de l'ONU pour les affaires relatives à l'espace extra-atmosphérique, l'Institut international pour la géo-information et l'observation de la Terre, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de l'ONU, et la société Maps Geo-Systems.

L'AARSE en bref

L'Association africaine de télédétection de l'environnement a été fondée en 1992 et est devenue membre régional de la Société internationale pour la photogrammétrie et la télédétection (ISPRS) en 1994.

Le premier objectif de l'association est de faire en sorte qu'en Afrique, l'Etat et ses institutions, le secteur privé et la société en général prennent davantage conscience de l'effet valorisant et valorisateur du développement, de l'application et de l'utilisation responsables des produits et des services

procurés par les technologies de la géo-information.

Pour réaliser cet objectif, l'AARSE organise, en sus de diverses activités de sensibilisation et de renforcement des capacités sur le continent, des conférences internationales biennales.

Conférences tenues depuis 1996

Jusqu'ici, l'AARSE a tenu, avec le soutien d'organisations locales et internationales, quatre conférences de ce genre avec grand succès: à Hararé (Zimbabwe) en 1996, à Abidjan (Côte d'Ivoire) en 1998, au Cap (Afrique du Sud) en 2000, et à Abuja (Nigeria) en 2002.

Les thèmes de ces quatre conférences ont été respectivement les suivants: (1) Application des données issues de la télédétection et des systèmes d'information géographique (SIG) dans l'évaluation des ressources écologiques en Afrique, (2) Enseignements tirés de l'expérience et perspective d'avenir en matière de développement et d'application intégrés de la télédétection et du SIG pour le développement durable en Afrique, (3) L'information au service du développement durable, et (4) La géo-information au service du développement durable en Afrique.

Thème de la conférence d'octobre 2004

Le thème de la 5e Conférence de l'AARSE sera "*Concours des sciences de la géo-information au développement de l'Afrique*".

Etant donné que technologies de l'information et savoir sont les moteurs principaux du développement au 21e siècle, l'initiative NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement africain) vise l'émergence d'une vision commune et d'un cadre stratégique

commun dans lesquels toutes les initiatives de développement existant en Afrique (tant au niveau national que régional) seraient prises de manière intégrée et coordonnée.

Le NEPAD définit, par ailleurs, des buts et des objectifs pour l'an 2015. Parmi ces buts et objectifs figurent les points suivants : éradiquer la pauvreté, mettre l'Afrique sur la voie de la croissance durable et du développement durable, et mettre les avantages procurés par les technologies de l'information et la mondialisation au service du continent.

Pour pouvoir réaliser ses objectifs, le NEPAD doit cependant rattraper très rapidement le retard actuel de l'Afrique dans le domaine des technologies de l'information. Et à ce sujet, le développement et l'application des technologies de la géo-information sont particulièrement cruciaux tant pour le développement durable en Afrique que pour la future prospérité de celle-ci.

Cette technologie est en effet vitale pour :

- l'optimisation de l'usage des ressources humaines et naturelles d'un pays à des fins productives;
- la présentation des avantages comparatifs de l'investissement dans un pays donné par la réduction des risques d'investissement et la réduction des coûts;
- une meilleure gouvernance;
- le renforcement des capacités des communautés locales;
- une participation directe au développement ; et
- la création d'opportunités d'affaires au niveau de l'apport, de l'analyse et de présentation des informations.

But et préoccupations de la conférence

Le but principal de cette conférence est de promouvoir l'utilisation de la géo-information et des NTIC (Nouvelles technologies de l'information et de la

communication) dans le développement durable et la gestion des ressources et de l'environnement en Afrique.

La conférence mettra un accent particulier sur les applications des diverses données fournies par la télédétection (optique, micro-ondes, hyper-spectrale, haute et basse résolution, etc.) dans l'évaluation, la gestion et la surveillance des ressources. Les défis et les options qui se présentent au niveau du retard constaté, en Afrique, dans les technologies de l'information seront également explorés.

La conférence portera surtout sur:

- L'état d'évolution actuel des technologies de la géo-information (télédétection, SIG, GPS et NTIC)
- L'application des technologies de la géo-information dans l'évaluation et la gestion dans les domaines suivants:

1. Agriculture et sylviculture
2. Sols
3. Géologie
4. Ressources en eau
5. Diversité biologique
6. Secteurs ruraux et urbains

7. Ressources côtières et marines
8. Catastrophes
9. Changement et variabilité climatique

- Mise en place et gestion de base de données sur l'environnement
- SIG et modélisation prévisionnelle
- Développement des infrastructures des données géo-spatiales
- Education et formation en sciences de la géo-information et observation de la Terre
- Politiques nationales, régionales et internationales en matière de développement et d'application de la technologie spatiale
- Technologie spatiale et genre

Participants attendus

La conférence de l'AARSE est, en Afrique, un forum de premier plan regroupant des scientifiques, des praticiens, des enseignants, des développeurs et des commerciaux, ainsi que des responsables et des décideurs, pour discuter des avancées les plus récentes, des applications, du renforcement des capacités et de la promotion des technologies de la géo-

information dans le développement durable en Afrique.

C'est un espace d'apprentissage et d'échange d'idées sur les toutes dernières avancées technologiques et sur leurs applications dans divers domaines. Les stratégies pour la promotion et l'utilisation de ces technologies en Afrique seront également abordées. ■

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser à:

AARSE 2004 Secretariat,
c/o Dr W.K. Ottichilo,
RCMRD (Regional Centre for Mapping
of Resources for Development),
PO Box 18118, 0500 Nairobi, KENYA
Tel: (254-020) 860 653
ou (254-020) 803 320 / 2 / 9
Fax: (254-020) 802 767
ou (254-020) 861 673
E-Mail: rcmrd@rcmrd.org ou
ottichilo@rcmrd.org

Pour les dernières informations, veuillez consulter:
www.rcmrd.org ; www.itc.nl

Un nouveau format vient d'être mis au point aux USA pour les alertes au public: un format adapté à toute catégorie d'alertes et fonctionnant sur tout médium de dissémination. Un "adapteur universel"...

Un « adapteur universel » pour les alertes d'urgence au public

Christian Sikandra

Des experts sont tombés d'accord sur un nouveau format d'alertes sur les aléas adapté à tout médium de communication. CAP ou *Common Alerting Protocol* (Protocole commun d'émission d'alertes) vient répondre à un besoin de longue date de coordination de la grande variété de mécanismes utilisés pour les avis et alertes d'urgence au public. L'*interopérabilité* du CAP a été approuvée par le Comité technique sur la gestion des urgences d'une organisation internationale dénommée OASIS

(International Organization for the Advancement of Structured Information Standards - Organisation internationale pour la promotion de normes pour les informations calibrées).

Une véritable percée

L'émission d'alertes appropriées et complètes est une affaire complexe. Les alertes – celles qu'il faut ! – doivent être envoyées à temps à ceux qui en ont besoin mais uniquement à ceux qui en ont besoin. Car, d'une part, des alertes adéquates permettent aux gens d'agir pour réduire les dégâts et les pertes en vies humaines provoquées par les

catastrophes naturelles et anthropiques ; et d'autre part, il faut prendre soin de ne pas alarmer inutilement les gens. Or, il existe une grande variété de systèmes d'alerte, dont beaucoup sont spécifiques à certains types de catastrophe comme les séismes et les typhons, ou à certains médiums de diffusion comme les sirènes ou les annonces télévisées. Une aussi grande variété de systèmes élaborés indépendamment l'un de l'autre est devenue un véritable défi face aux exigences d'une coordination effective. CAP se veut être une solution à ce problème.

Présenté comme un « adaptateur universel » pour les messages d'alerte, CAP délivre un format de messages doté des caractéristiques essentielles requises pour les tous les systèmes d'alerte et toutes les technologies de détection existants et émergents. Un tel format standard peut remplacer, pour les sources d'alerte et les médiums de dissémination, toute une gamme d'interfaces à usage unique. CAP résout donc des problèmes de compatibilité et de complexité opérationnelle qui ont jusqu'ici freiné les progrès dans ce domaine particulier.

En bref, il s'agit d'une véritable percée qui ouvre la voie à de nouveaux systèmes d'alerte et à des innovations techniques. Des appareils de réception reconstituteurs de positions géographiques pourraient, par exemple, sur la base de la position géographique de l'appareil en question, utiliser des informations géospatiales standardisées dans un message d'alerte CAP pour voir si ce message particulier est pertinent ou non.

Possibilité d'activer des systèmes d'alertes multiples

Le grand avantage offert par CAP, du moins en ce qui concerne la dissémination de messages d'alerte, réside surtout dans la possibilité qu'il offre à l'expéditeur d'activer des systèmes d'alertes multiples à partir d'un seul message de départ. Car un seul message de départ signifie réduction des coûts et de la complexité que représente la notification de plusieurs systèmes d'alerte. L'utilisation d'un seul message de départ permet également d'uniformiser les informations délivrées à des systèmes multiples, et les destinataires reçoivent ainsi une véritable confirmation de l'alerte sur des médiums multiples.

Ceci est d'une importance cruciale car selon les recherches, les gens ne réagissent généralement pas aux premiers signaux d'alerte : ils veulent d'abord que les informations soient confirmées, et ils ne veulent réagir qu'après être sûrs qu'il ne s'agit pas d'une fausse alerte.

CAP a été donc conçu pour être compatible avec toutes sortes de systèmes d'information et d'alertes au

public, y compris les annonces radiodiffusées et télévisées ainsi que les réseaux publics et privés de transmission de données. Car CAP n'a pas été conçu pour une technologie de communication particulière, il est essentiellement un "contenu standard" : un message sous format digital applicable à tous les types d'alerte et de notification. Il est donc compatible avec des technologies émergentes - telles que les services web d'Internet - et avec des formats existants comme ceux de l'*US National Emergency Alert System* (Système national américain d'alertes d'urgence) et du *Specific Area Message Encoding* (SAME - Codage des messages selon les zones) utilisés pour la radio météo de la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA - Administration des espaces océaniques et atmosphériques) aux Etats-Unis.

CAP est également compatible avec des systèmes d'émission d'alertes conçus pour des populations multilingues et aux besoins spéciaux. En s'attaquant au mur de l'incompatibilité technique, CAP jette les bases d'une "Internet des alertes" non dépendante de la technologie aux niveaux national et international.

Autre avantage du CAP pour les responsables des situations d'urgence : des alertes standardisées de différentes sources peuvent être compilées sous forme de tables ou de graphiques en tant qu'aides à la connaissance des situations et à la détection des tendances. Et si CAP est appliqué de manière extensive, ces responsables peuvent surveiller à tout moment l'évolution des alertes locales, régionales et nationales de toutes sortes.

Les messages d'alerte CAP peuvent enfin être utilisés chez les systèmes de détection comme format de reportage direct aux centres, reportage d'événements pertinents à des fins de collection et d'analyse.

Le format CAP

Un système d'alerte efficace doit être facile à utiliser, fiable et sûr. Il doit également être capable d'atteindre tous ceux qui sont exposés à des risques, où qu'ils soient et chaque fois qu'un événement redouté se produit, sans

toutefois alarmer les gens inutilement. Un bon message d'alerte délivré par un tel système doit être exact, précis et axé sur l'action. Mais il doit également être compréhensible au point de vue langues et besoins spéciaux, tout en étant sensible aux connaissances et aux expériences des destinataires. Il est également essentiel que les temps, les endroits et les instructions soient faciles à comprendre. Or, le format CAP a été conçu pour la transmission d'une large gamme d'informations sur le message d'alerte, sur l'aléa et sur les réponses adéquates.

Autre plus : tous les messages CAP contiennent des informations relatives au message lui-même. Ces messages sont dotés de numéros d'identification uniques auxquels on peut se référer pour d'autres messages CAP apparentés. Le statut et l'heure ainsi que la date d'envoi du message y sont mentionnés, ce qui permet à l'utilisateur de se tenir constamment informé et éventuellement de supprimer les messages périmés.

Ces messages sont également identifiés selon leurs sources et sont compatibles avec des techniques digitaux de chiffrement et de signature, techniques garantissant leur fiabilité et leur sécurité.

On peut en outre délivrer les informations CAP sur des segments informationnels multiples, chaque segment contenant une description de l'état d'urgence et de gravité de l'événement redouté ainsi que sur le degré de certitude sur celui-ci : « urgence » ayant trait au temps qui reste pour se préparer, « gravité » à l'intensité de l'impact et « certitude » au degré de confiance accordé à l'observation ou à la prévision faite. L'événement redouté peut également y être classé par catégorie (ex. géophysique, météorologique, sûreté, sécurité, secours, feux, santé, écologique, transport, infrastructure) et décrit avec des mots.

CAP permet également l'insertion d'images digitaux et d'informations audio. L'insertion d'informations audio permet, par exemple, de diffuser une alerte directement sur la radio sans l'intervention d'un speaker lisant le message. Ce message peut même être

transmis en plusieurs langues ou vers des audiences multiples grâce au procédé des segments informationnels multiples. Et puisque chaque segment est associé à une description géographique, ces segments multiples peuvent également être utilisés pour transmettre des informations relatives aux bandes d'intensité.

Prenons le cas d'un feu d'origine industriel qui risque éventuellement d'évoluer vers une grande explosion. Le responsable des interventions peut faire état de plusieurs éléments d'information : évacuation du lieu dans un rayon de 0,5 mile, instruction relative à la dispersion des panaches de fumée à partir d'abris déjà en place, requête aux médias et aux avions de rester au dessus de 2.500 pieds du feu, etc. Le même responsable peut également envoyer vers chaque zone un message contenant tous les éléments requis. Il peut enfin, quand il entre dans le message CAP, fournir des éléments géographiques (exprimés en latitude, en longitude et en altitude) en traçant un polygone sur une carte qui y figure déjà.

Développement et mise en application du CAP

Les informations délivrées sous format CAP ont été développées à partir des meilleures pratiques identifiées à travers des revues académiques et des expériences vécues. En 2001 et en 2002, Art Botterell a conduit les premiers travaux de conception du CAP en

collaboration avec un groupe de travail international composé de plus de 120 responsables d'interventions d'urgence et de technologues des informations en cas d'urgence. Puis CAP avait été soumis au Comité technique sur la gestion des urgences d'OASIS (*International Organization for the Advancement of Structured Information Standards* - Organisation internationale pour la promotion de normes en matière d'informations calibrées) sous la sponsorship de *Partnership for Public Warning* (Partenariat pour l'émission d'alertes au public), un partenariat public-privé américain d'agences, de commerciaux et de spécialistes universitaires.

D'autres experts techniques œuvrant en collaboration avec Art Botterell ont affiné et testé CAP tout au long de l'année 2003 et ont approuvé sa version standard 1.0 en 2004.

CAP a reçu l'aval des entités suivantes : le Comité préparatoire de l'Association nationale pour la préparation aux urgences aux USA (*National Emergency Management Association*), *Partnership for Public Warning* (Partenariat pour l'émission d'alertes au public), ComCARE Alliance, Emergency Interoperability Consortium (Consortium pour l'interopérabilité en matière d'urgence) et CapWIN (Capital Wireless Integrated Network – Réseau intégré des technologies sans fil). Et des applications équipées du CAP ont été lâchées lors de

manifestations commerciales et pour des essais sur terrain à Washington D.C., en Virginie, en Floride, au Nevada et en Californie (tous aux USA).

Le CAP est déjà appliqué par un certain nombre d'utilisateurs, dont le Département américain de la sécurité des homeland (US Department of Homeland Security), le Service américain de la météorologie nationale, le Bureau californien des services d'urgence, le Département des transports de la Virginie, CapWIN (Capital Wireless Integrated Network), GeoDecisions Inc., E Team, Blue292, Warning Systems Inc., Comlabs Inc., mobileFoundations, Ship Analytics, MyStateUSA, Integrated Environmental Management Inc., Hormann America Inc., Oregon RAINS et NDS Ltd (tous aux USA). ■

Références:

- **Common Alerting Protocol Version 1.0.** Mise au point finale par Art Botterell (Partnership for Public Warning) sur spécification du Comité technique sur la gestion des urgences d'OASIS (*International Organization for the Advancement of Structured Information Standards* - Organisation internationale pour la promotion de normes en matière d'informations calibrées). 10 février 2004. [Document de 32 pages disponible sur Internet: http://www.oasis-open.org/committees/emergency/](http://www.oasis-open.org/committees/emergency/).
- Voir également **CAP v1.0 XML Schema** qui accompagne cette version 1.0.